VALENER
société d'énergie

VALENER INC.

RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

DES EXERCICES TERMINÉS LES

30 SEPTEMBRE 2012 ET 2011

GazMétro
la vie en bleu

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

DES EXERCICES TERMINÉS LES

30 SEPTEMBRE 2012 ET 2011

VALENER INC.
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
DES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2012 ET 2011

RAPPORT DE LA DIRECTION DU GESTIONNAIRE 1

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2

ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET
RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ 3

AVOIR DES ACTIONNAIRES CONSOLIDÉ 4

BILANS CONSOLIDÉS 5

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS 6

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 7

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
DES EXERCICES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2012 ET 2011

RAPPORT DE LA DIRECTION A-1

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT A-2

ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET
RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ A-3

AVOIR DES ASSOCIÉS CONSOLIDÉ A-4

BILANS CONSOLIDÉS A-5

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS A-6

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS A-7

RAPPORT DE LA DIRECTION DU GESTIONNAIRE

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE VALENER INC.

Les états financiers consolidés de Valener Inc. ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc. (la direction du gestionnaire). La responsabilité de la direction du gestionnaire à cet égard inclut la sélection des conventions comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités de Valener Inc. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration de Valener Inc.

La direction du gestionnaire s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction du gestionnaire. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc., et par les auditeurs externes indépendants sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les présents états financiers consolidés de Valener Inc. ont été audités par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, conformément aux normes canadiennes d'audit. Leur audit a comporté l'application de sondages et autres procédures qu'ils ont jugés nécessaires dans les circonstances. Leur opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

SOPHIE BROCHU
La présidente et chef de la direction de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc.

PIERRE DESPARS, FCPA, FCMA, CA
Le vice-président exécutif, Affaires corporatives et chef des finances de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc.

Montréal (Canada)
Le 28 novembre 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ACTIONNAIRES DE VALENER INC.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Valener Inc., qui comprennent les bilans consolidés aux 30 septembre 2012 et 2011 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener Inc. (la direction du gestionnaire), est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus pour chacun de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Valener Inc. aux 30 septembre 2012 et 2011 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

/S/Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. [1]

Montréal (Canada)
Le 28 novembre 2012

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A120795

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	2012	2011
QUOTE-PART DU BÉNÉFICE NET DE GAZ MÉTRO	41 718 $	47 557 $
QUOTE-PART DE LA PERTE NETTE DE BEAUPRÉ ÉOLE	(1 107)	(1 398)
QUOTE-PART DE LA PERTE NETTE DE BEAUPRÉ ÉOLE 4	(96)	-
AUTRES REVENUS LIÉS À LA CONVENTION D'ADMINISTRATION ET DE SOUTIEN DE GESTION (note 9)	1 748	1 626
	42 263	47 785
FRAIS		
Frais généraux et d'administration	2 007	2 420
Intérêts sur la dette à long terme	182	122
Frais financiers et autres	391	410
	2 580	2 952
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	39 683	44 833
Impôts sur les bénéfices (note 7)		
Exigibles	8 505	13 827
Futurs	1 611	669
	10 116	14 496
BÉNÉFICE NET	29 567 $	30 337 $
BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE *(en dollars)* (note 6)	0,75 $	0,82 $

RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ

	2012	2011
BÉNÉFICE NET	29 567 $	30 337 $
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Gaz Métro, nette de l'impôt de (1 080) $ (1 963 $ en 2011)	(10 555)	(8 469)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beaupré Éole, nette de l'impôt de 2 712 $ (4 063 $ en 2011)	(7 371)	(11 041)
	(17 926)	(19 510)
RÉSULTAT ÉTENDU	11 641 $	10 827 $

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

VALENER
société d'énergie

VALENER INC.
AVOIR DES ACTIONNAIRES CONSOLIDÉ
Exercices terminés les 30 septembre 2012 et 2011
(en milliers de dollars)

	Capital-actions	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Avoir des actionnaires
Solde au 30 septembre 2010	589 331 $	(199) $	- $	589 132 $
Bénéfice net	-	30 337	-	30 337
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Gaz Métro, nette de l'impôt de 1 963 $	-	-	(8 469)	(8 469)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beaupré Éole, nette de l'impôt de 4 063 $	-	-	(11 041)	(11 041)
Émission d'actions ordinaires (note 6)	38 800	-	-	38 800
Régime de réinvestissement des dividendes (note 6)	1 182	-	-	1 182
Dividendes aux actionnaires ordinaires	-	(37 311)	-	(37 311)
Solde au 30 septembre 2011	**629 313**	**(7 173)**	**(19 510)**	**602 630**
Bénéfice net	**-**	**29 567**	**-**	**29 567**
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Gaz Métro, nette de l'impôt de (1 080 $)	**-**	**-**	**(10 555)**	**(10 555)**
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Beaupré Éole, nette de l'impôt de 2 712 $	**-**	**-**	**(7 371)**	**(7 371)**
Émission d'actions privilégiées, nette des frais y afférents (note 6)	**97 480**	**-**	**-**	**97 480**
Régime de réinvestissement des dividendes et autres (note 6)	**2 932**	**-**	**-**	**2 932**
Dividendes aux actionnaires ordinaires	**-**	**(37 462)**	**-**	**(37 462)**
Dividendes aux actionnaires privilégiés	**-**	**(1 561)**	**-**	**(1 561)**
Solde au 30 septembre 2012	**729 725 $**	**(16 629) $**	**(37 436) $**	**675 660 $**

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

VALENER
société d'énergie

VALENER INC.
BILANS CONSOLIDÉS
Aux 30 septembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**492** $	8 167 $
Montant à recevoir de Gaz Métro	**418**	247
Distributions à recevoir de Gaz Métro	**13 334**	11 926
Impôts sur les bénéfices à recevoir	**1 708**	-
Impôts futurs (note 7)	**104**	877
Autres actifs à court terme	**55**	688
	16 111	21 905
PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES (note 4)	**742 287**	645 859
IMPÔTS FUTURS (note 7)	**7 096**	4 271
AUTRES ACTIFS À LONG TERME	**-**	633
	765 494 $	672 668 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer	**1 422** $	1 134 $
Impôts sur les bénéfices à payer	**-**	13 827
Dividendes à payer aux actionnaires ordinaires	**9 386**	9 338
Dividendes à payer aux actionnaires privilégiés	**1 561**	-
Impôts futurs (note 7)	**1 424**	-
	13 793	24 299
DETTE À LONG TERME (note 5)	**51 427**	-
PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES (note 4)	**-**	6 737
IMPÔTS FUTURS (note 7)	**24 614**	39 002
	89 834	70 038
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
CAPITAL-ACTIONS (note 6)	**729 725**	629 313
DÉFICIT	**(16 629)**	(7 173)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU	**(37 436)**	(19 510)
	675 660	602 630
	765 494 $	672 668 $

Engagements et garanties (note 13)

Événements postérieurs à la date du bilan (note 14)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration,

PIERRE MONAHAN
Administrateur

RÉAL SUREAU, FCPA, FCA
Administrateur

VALENER
société d'énergie

VALENER INC.
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
Exercices terminés les 30 septembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	**29 567 $**	30 337 $
Distributions reçues de Gaz Métro	**47 704**	37 445
Éléments hors caisse :		
Quote-part du bénéfice net de Gaz Métro	**(41 718)**	(47 557)
Quote-part de la perte nette de Beaupré Éole	**1 107**	1 398
Quote-part de la perte nette de Beaupré Éole 4	**96**	-
Impôts futurs	**1 611**	669
Autres	**237**	134
	38 604	22 426
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8a))	**(14 767)**	12 065
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	**23 837**	34 491
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de parts dans Gaz Métro (note 4)	**(97 164)**	(29 002)
Acquisition de parts dans Beaupré Éole (note 4)	**(46 840)**	(8 850)
Acquisition de parts dans Beaupré Éole 4 (note 4)	**(647)**	-
Autres	**(633)**	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**(145 284)**	(37 852)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires, nette des frais y afférents (note 6)	**-**	38 319
Émission d'actions privilégiées, nette des frais y afférents (note 6)	**96 552**	-
Dette à long terme :		
Émissions	**264 322**	30 000
Remboursements	**(212 500)**	(30 000)
Dividendes aux actionnaires ordinaires	**(34 602)**	(26 791)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**113 772**	11 528
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(7 675)**	8 167
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT [1]	**8 167**	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN [1]	**492 $**	8 167 $

(1) Ce solde de trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin est composé de 492 $ d'encaisse au 30 septembre 2012 comparativement à 569 $ d'encaisse et de 7 598 $ de placements temporaires au 30 septembre 2011.

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Valener Inc. (Valener ou la Compagnie), dont le siège social est situé au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec) Canada H2K 2X3, est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions.*

Valener détient une participation de 29,0 % dans Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro), dont les activités principales sont la distribution de gaz naturel au Québec et au Vermont (États-Unis) et la distribution d'électricité au Vermont. Valener détient également, par l'entremise d'une filiale détenue à 100 %, Valener Éole Inc. (Valener Éole), une participation indirecte de 49,0 % dans Beaupré Éole S.E.N.C. (Beaupré Éole) qui détient une participation de 50,0 % dans Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, S.E.N.C. (Parcs 2 et 3) et dont l'activité est le développement des projets éoliens des parcs de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 (projets éoliens 2 et 3) situés sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré. Valener détient aussi, par l'entremise d'une filiale détenue à 100 %, Valener Éole 4 Inc. (Valener Éole 4), une participation de 49,0 % dans Beaupré Éole 4 S.E.N.C. (Beaupré Éole 4) et dont l'activité est le développement du projet éolien du parc de la Seigneurie de Beaupré 4 (projet éolien 4) situé aussi sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré.

Les actions ordinaires et les actions privilégiées à taux rajustable et à dividende cumulatif de série A (actions privilégiées de série A) de Valener sont inscrites et se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole « VNR » pour les actions ordinaires et le symbole « VNR.PR.A » pour les actions privilégiées de série A.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de Valener sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada inclus à la Partie V du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (Manuel), intitulée *Normes comptables pré-basculement.*

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Compagnie comprennent les comptes de Valener et de ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers consolidés, la direction de Gaz Métro inc. (GMi), en sa qualité de commandité de Gaz Métro, agissant à titre de gestionnaire de Valener (la direction du gestionnaire), doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan consolidé, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des revenus et dépenses présentés à l'état des résultats consolidés de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent l'évaluation des actifs à long terme, dont notamment les effets de la réglementation des tarifs sur la participation dans Gaz Métro, et l'impôt sur les bénéfices.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES

La Compagnie comptabilise ses participations dans des satellites à la valeur de consolidation. Lorsque la participation à la perte nette du satellite excède sa valeur comptable, la valeur comptable de ce placement est réduite à zéro, et la Compagnie cesse la constatation de la quote-part de la perte excédant la valeur comptable, sauf dans la mesure où la Compagnie a une obligation ou s'est engagée de quelque autre façon à fournir un soutien financier additionnel au satellite.

La direction du gestionnaire procède périodiquement à une analyse individuelle des participations de la Compagnie dans des satellites et lorsqu'elle subit une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

Depuis le 1er octobre 2011, Valener a adopté comme convention comptable de capitaliser des intérêts dans le coût de ses participations dans des satellites jusqu'à ce que leurs projets de développement et construction entrent en phase d'exploitation. L'adoption de cette nouvelle convention comptable ainsi que son application rétroactive ont eu un effet peu significatif sur les états financiers consolidés de Valener pour les exercices 2012 et 2011.

Participation dans Gaz Métro

Les activités de distribution de gaz naturel au Québec de Gaz Métro sont réglementées par la Régie de l'énergie. De plus, Gaz Métro exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales, coentreprises et satellites, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes, tels que le Vermont Public Service Board, l'Office national de l'énergie et la Federal Energy Regulatory Commission.

Dans l'exercice de leurs pouvoirs, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines conventions comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées dans les entreprises non réglementées.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, la valeur de la participation dans Gaz Métro et la quote-part des bénéfices de Gaz Métro auraient été différentes.

La Compagnie n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes monétaires de ces pratiques, liées à la réglementation des tarifs, sur la valeur de sa participation dans Gaz Métro et sur la quote-part des bénéfices de celle-ci.

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition et, par conséquent, les résultats d'exploitation de l'entreprise acquise sont inclus dans les résultats consolidés à partir de la date d'acquisition. Selon cette méthode, les acquisitions d'entreprises sont évaluées à la juste valeur des entreprises acquises, y compris l'évaluation à la juste valeur des éléments, tels que la part des actionnaires ne détenant pas le contrôle et les paiements conditionnels. Les coûts liés aux acquisitions d'entreprises de même que les coûts de restructuration découlant d'une acquisition sont comptabilisés en charges.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Valener est imposable sur l'ensemble de ses bénéfices, tel que déterminé par les lois fiscales en vigueur, incluant les bénéfices provenant de ses participations dans des satellites constitués en sociétés en commandite. Ces sociétés en commandite ne présentent pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices, car selon les lois fiscales en vigueur, leur bénéfice est imposable au niveau des associés.

La Compagnie utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de la Compagnie ainsi que sa quote-part des écarts temporaires des satellites constitués en sociétés en commandite. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et passifs d'impôts futurs est incluse dans les résultats de la période où la modification est entrée en vigueur ou pratiquement entrée en vigueur. Dans tous les cas, les actifs d'impôts futurs sont constatés seulement lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront. La contrepartie des impôts futurs relatifs aux activités assujetties à la réglementation des tarifs est reflétée dans la participation dans Gaz Métro.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan lorsque la Compagnie devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les évaluations subséquentes sont effectuées en fonction de leur classement selon les critères décrits ci-après. La classification est déterminée en fonction des objectifs établis lors de l'achat ou de l'émission des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Compagnie.

La Compagnie a établi les classements suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont désignés comme des actifs détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur. Les gains ou les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils se produisent.

- Le montant à recevoir de Gaz Métro et les distributions à recevoir de Gaz Métro sont classés dans la catégorie prêts et créances. Les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.

- Les fournisseurs et charges à payer, les dividendes à payer aux actionnaires ordinaires et privilégiés et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction. Ils sont comptabilisés à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.

La Compagnie répartit ses actifs et ses passifs financiers évalués à la juste valeur selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans l'évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - Cette catégorie comprend les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation. Par marché actif pour un actif ou passif, il faut entendre un marché où des opérations sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour procurer, de manière constante, de l'information sur les cours.

- Niveau 2 - Cette catégorie comprend des évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1. Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués au moyen de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards dans le secteur, techniques qui sont dérivées de données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation utilisent des données comme les prix cotés sur le marché à terme, la valeur temps, les facteurs de volatilité et les prix cotés par les courtiers qui peuvent être observés ou corroborés sur le marché pour toute la durée de l'instrument financier dérivé.

- Niveau 3 - Cette catégorie comprend des évaluations basées sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou pour lesquelles les données observables ne permettent pas d'étayer en grande partie la juste valeur des instruments financiers. En général, les évaluations de niveau 3 portent sur des opérations à longue échéance qui sont conclues sur des marchés moins actifs ou à des endroits pour lesquels il est impossible d'obtenir de l'information sur le prix, ou à l'égard desquelles aucun prix coté par les courtiers n'a de force exécutoire pour justifier une classification de niveau 2.

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu correspond aux variations des capitaux propres ou de l'actif net d'une entreprise au cours d'une période découlant de certains facteurs hors du contrôle des actionnaires et est composé du bénéfice net de Valener et des autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu font référence aux gains et aux pertes comptabilisés au résultat étendu, mais exclus du bénéfice net, et incluent les quotes-parts des autres éléments du résultat étendu des participations dans des satellites, déduction faite des impôts. Les composantes du résultat étendu sont divulguées à l'état du résultat étendu consolidé.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou déduits de la valeur comptable de l'instrument financier sous-jacent et ils sont alors amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le capital-actions est présenté déduction faite des frais d'émission d'actions.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Aux 30 septembre 2012 et 2011, il n'existe aucun instrument ayant un effet dilutif sur le bénéfice net par action ordinaire de la Compagnie.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public au sens du Manuel sont tenues d'adopter les normes internationales d'information financière (IFRS), incluses à la Partie I du Manuel, intitulée *Normes internationales d'information financière,* pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. En octobre 2010, le Conseil des normes comptables (CNC) avait modifié l'Introduction de la Partie I du Manuel afin de permettre aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés de reporter l'application de la Partie I à l'égard de l'adoption des IFRS jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1er janvier 2012. Au cours de l'exercice 2012, le CNC a modifié à nouveau l'Introduction de la Partie I afin de prolonger de deux ans cette période de report et d'ainsi, reporter aux exercices ouverts le ou après le 1er janvier 2014 la conversion aux IFRS pour les entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés. Le CNC a fait cette modification considérant la récente inclusion du sujet des activités à tarifs réglementés au programme de travail de l'International Accounting Standards Board (IASB), et afin d'éviter que les entités canadiennes n'ayant pas adopté les IFRS aient à effectuer deux séries de changements de conventions comptables sur une courte période de temps. Étant admissible à ce report, et sous réserve de certaines approbations, Valener a effectué ce choix et continuera donc de présenter ses états financiers consolidés conformément à la Partie V du Manuel, intitulée *Normes comptables pré-basculement*, pour ses exercices 2012 à 2014, inclusivement.

Au cours de l'exercice 2011, considérant l'incertitude entourant la comptabilisation des actifs et passifs réglementaires en vertu des IFRS, Valener a obtenu une dispense de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières lui permettant de préparer ses états financiers consolidés en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis) afin de répondre à ses obligations d'information continue au Canada. De plus, en mai 2012, Valener a obtenu du directeur de Corporations Canada une dispense équivalente requise sous la *Loi Canadienne sur les sociétés par actions*. Ces dispenses sont valides pour les exercices 2013 à 2015 inclusivement. Cependant, considérant la prolongation de la période de report offerte par le CNC, Valener envisage de ne pas se prévaloir de ces dispenses pour les exercices 2013 et 2014.

Compte tenu de l'incertitude quant à l'inclusion d'une norme définitive sur les activités à tarifs réglementés en vertu des IFRS et quant au moment de sa publication éventuelle, Valener prévoit actuellement utiliser les PCGR des États-Unis pour la préparation de ses états financiers intermédiaires et annuels consolidés pour son exercice 2015. Gaz Métro, n'ayant aucune obligation d'information du public au sens du Manuel, adoptera la stratégie préconisée par ses associés. Étant donné le choix de l'utilisation de la période de report de trois ans accordée par le CNC, Valener n'est pas en mesure de se prononcer sur les modifications de conventions comptables qui seront requises lors du changement de référentiel comptable ainsi que sur leurs impacts. De plus, Valener et Gaz Métro continuent de suivre de près les différents développements auprès de l'IASB et du CNC et modifieront leur stratégie, le cas échéant. Des informations supplémentaires seront divulguées tout au long du projet.

4. PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES

	Taux de participation	2012	2011
Participation dans Gaz Métro (a)	29,0 %	**712 207 $**	645 859 $
Participation dans Beaupré Éole (b)	49,0 %	**28 620**	(6 737)
Participation dans Beaupré Éole 4 (nil en 2011) (c)	49,0 %	**1 460**	-
Total		**742 287 $**	639 122 $

(a) Au cours de l'exercice 2012, Valener a souscrit, à la hauteur de sa participation actuelle dans Gaz Métro, 6 477 573 parts de Gaz Métro pour une contrepartie totale en espèces de 97 164 000 $.

La participation dans Gaz Métro a été réduite de 13 162 000 $ au 30 septembre 2012 à la suite de la réorganisation mise en place par Gaz Métro à cette même date. Pour plus de détails quant à cette réorganisation, se référer à la note 7.

Le 7 octobre 2010, la Compagnie a souscrit, à la hauteur de sa participation actuelle dans Gaz Métro, 1 707 010 parts de Gaz Métro pour une contrepartie totale en espèces de 29 002 000 $, en tirant sur sa facilité de crédit à la hauteur du même montant.

(b) Au cours de l'exercice 2012, Valener Éole a souscrit, à la hauteur de sa participation actuelle dans Beaupré Éole, 46 839 917 parts de Beaupré Éole pour une contrepartie totale en espèces de 46 840 000 $ (6 373 915 parts de Beaupré Éole pour une contrepartie totale en espèces de 6 374 000 $ en 2011).

Le 20 décembre 2010, Valener a exercé l'option Seigneurie qu'elle s'était vue accorder par Gaz Métro lors de la réorganisation de celle-ci au cours de l'exercice 2010 et a donc acquis de Gaz Métro Éole inc. (Gaz Métro Éole), une filiale à part entière de Gaz Métro, par l'entremise de Valener Éole, une participation de 49 % dans Beaupré Éole. Beaupré Éole est une société en nom collectif dans laquelle Gaz Métro et Gaz Métro Éole ont transféré tous leurs droits et actifs reliés aux projets éoliens situés sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré (projets Seigneurie). La participation restante de 51 % dans Beaupré Éole continue d'être détenue par Gaz Métro Éole. À la suite de cette transaction, Beaupré Éole a remplacé Gaz Métro Éole au sein du consortium formé avec Boralex inc.

À l'acquisition, le coût de la participation de Valener dans Beaupré Éole a été de 3 391 000 $, dont 2 476 000 $ ont été payés jusqu'à maintenant. Ce coût correspond à 49 % de l'ensemble des frais que Gaz Métro et Gaz Métro Éole ont engagés jusqu'au 20 décembre 2010 dans le cadre des projets Seigneurie.

L'acquisition de la participation dans les capitaux propres de Beaupré Éole, qui représente une participation dans un satellite, est comptabilisée à la valeur de consolidation depuis l'exercice de l'option Seigneurie par Valener, soit le 20 décembre 2010. Le coût total de cette participation de la Compagnie dans Beaupré Éole a été comptabilisé à la valeur d'échange. La détermination du coût de cette participation a été finalisée au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2011 et les modifications de ce coût n'ont eu aucune incidence significative sur la répartition du prix d'acquisition.

(c) Au cours de l'exercice 2012, Valener Éole 4 a souscrit, à la hauteur de sa participation actuelle dans Beaupré Éole 4 646 848 parts de Beaupré Éole 4 pour une contrepartie totale en espèces de 647 000 $, représentant 49 % des parts émises et en circulation de Beaupré Éole 4.

En novembre 2010, le consortium formé avec Boralex inc. a fait l'acquisition des droits et du contrat de vente d'électricité relatifs à un projet d'une puissance installée de 69 mégawatts, cédés par Kruger inc. avec le consentement d'Hydro-Québec. Ce troisième projet, appelé projet éolien 4, sera aussi développé sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré et sa mise en service est prévue en décembre 2014. Les droits et intérêts de Gaz Métro et Valener dans les contrats relatifs au projet éolien 4 ont été transférés à Beaupré Éole 4 au cours de l'exercice 2012.

5. DETTE À LONG TERME

	Montant maximum autorisé	Échéance	**2012**	2011
FACILITÉ DE CRÉDIT	200 000 $	2017	**51 427 $**	- $

Le 27 octobre 2011, la facilité de crédit de Valener a été amendée afin d'augmenter le montant maximum autorisé à 200 000 000 $ et celle-ci viendra à échéance en octobre 2016. Cette facilité de crédit est garantie par les parts de Gaz Métro et les actions de Valener Éole et de Valener Éole 4 détenues par Valener et porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires ou le taux préférentiel, majorés selon les termes de cette facilité de crédit. Le taux effectif pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 est de 2,15 %.

Selon les termes de cette facilité de crédit, la Compagnie est soumise à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Au 30 septembre 2012, Valener respecte toutes les conditions relatives à sa facilité de crédit. Compte tenu des montants empruntés et des lettres de crédit émises, la facilité de crédit inutilisée au 30 septembre 2012 est de 147 055 000 $ (68 719 000 $ au 30 septembre 2011).

Le montant emprunté de la facilité de crédit au 30 septembre 2012 est présenté net des frais de financement de 949 000 $, comparativement à 633 000 $ au 30 septembre 2011 qui était présenté à la rubrique *Autres actifs à long terme* du bilan consolidé.

6. CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Le capital autorisé de la Compagnie comprend un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et 10 000 000 actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, incluant jusqu'à 4 000 000 actions privilégiées de série A et 4 000 000 actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif de série B (actions privilégiées de série B).

DÉCLARÉ

	2012	2011
37 542 822 actions ordinaires (37 350 770 en 2011)	**632 245 $**	629 313 $
4 000 000 actions privilégiées de série A (nil en 2011)	**97 480**	-
	729 725 $	629 313 $

Actions ordinaires

Le 2 novembre 2010, la Compagnie a procédé à l'émission de 2 344 302 actions ordinaires au prix de 17,30 $ l'action, pour une contrepartie totale de 38 800 000 $ nette des frais relatifs à cette émission d'actions. Le produit net de cette émission a servi à rembourser la totalité du montant tiré sur la facilité de crédit et aux fins générales de la Compagnie.

Le 1er octobre 2010, la Compagnie a mis en place un régime de réinvestissement des dividendes (RRD) en vertu duquel les actionnaires de Valener peuvent choisir de réinvestir automatiquement la totalité ou une partie de leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires supplémentaires de Valener. Les actions de Valener ainsi achetées peuvent, au gré de Valener, être des actions nouvellement émises ou être acquises sur le marché libre. Si les actions de Valener devant être achetées aux termes du RRD sont des actions nouvellement émises, le prix de ces actions correspond au cours moyen pondéré des actions de Valener à la TSX pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de versement du dividende sur les actions de Valener (cours moyen pondéré), et peut refléter, au gré de Valener, un escompte pouvant atteindre 5 %. Si les actions sont achetées sur le marché libre par l'entremise de la TSX, l'agent des transferts achète les actions en question durant une période de dix jours ouvrables à compter de la date de versement du dividende.

Aucuns frais de courtage ni frais d'administration ne sont payables par les actionnaires à l'égard des achats ou des retraits d'actions de Valener aux termes du RRD, et tous les frais liés à l'administration du RRD sont pris en charge par Valener.

Au cours de l'exercice 2012, dans le cadre du RRD, 192 052 actions ordinaires ont été émises (72 805 en 2011) pour un montant total de 2 812 000 $ (1 182 000 $ en 2011).

Actions privilégiées

Le 4 juin 2012, dans le cadre d'un placement public par voie de prospectus, Valener a déposé des statuts de modification afin de créer deux séries d'actions privilégiées, soit les actions privilégiées de série A et les actions privilégiées de série B, au nombre maximal de 4 000 000 actions pour chacune des séries A et B.

Le 6 juin 2012, la Compagnie a émis 4 000 000 actions privilégiées de série A au prix de 25,00 $ chacune, pour un produit brut de 100 000 000 $, excluant des frais relatifs à cette émission de 3 448 000 $. Un actif d'impôts futurs de 928 000 $ a été comptabilisé relativement à ces frais d'émission, affectant du même montant le capital-actions.

Les actions privilégiées de série A donnent droit à des dividendes cumulatifs de 1,0875 $ par action par année, soit un rendement de 4,35 % par année, payables trimestriellement, pour la période initiale prenant fin le 15 octobre 2017. Le taux de dividende sera rajusté le 15 octobre 2017, et tous les cinq ans par la suite, pour qu'il corresponde au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 2,81 %. La Compagnie pourra racheter les actions privilégiées de série A à compter du 15 octobre 2017, conformément à leurs modalités.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A auront le droit, à leur gré, de convertir leurs actions privilégiées de série A en actions privilégiées de série B le 15 octobre 2017 et par la suite, le 15 octobre tous les cinq ans, à raison d'une action privilégiée de série B pour chaque action privilégiée de série A convertie. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels cumulatifs à un taux variable annuel égal au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois, majoré de 2,81 %. La Compagnie pourra racheter les actions privilégiées de série B à compter du15 octobre 2022, conformément à leurs modalités.

La Compagnie a utilisé une partie du produit net du placement (i) pour souscrire à des parts supplémentaires de Gaz Métro afin que cette dernière puisse financer une partie de son acquisition indirecte de la totalité des actions émises et en circulation de CVPS et puisse financer une partie du développement du projet Kingdom Community Wind de GMP et (ii) à ses fins générales.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE

	2012	2011
Bénéfice net	29 567 $	30 337 $
Moins :		
Dividendes cumulatifs sur actions privilégiées	1 561	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	28 006 $	30 337 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué en circulation (en milliers)	37 454	37 096
Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire (en dollars)	0,75 $	0,82 $

7. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre les taux d'imposition prévus par la loi et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	2012	2011
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	39 683 $	44 833 $
Taux d'imposition statutaire combiné	27,3 %	28,8 %
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	10 833	12 912
Augmentation (diminution) découlant des éléments suivants :		
Variation des écarts temporaires liés aux activités à tarifs réglementés de Gaz Métro	931	1 138
Effet de l'impôt sur le montant de distributions de Gaz Métro autrement payables à Valener	1 787	2 223
Utilisation de pertes en capital d'exercices antérieurs	(1 294)	-
Effet net des éléments non imposables et autres	(2 141)	(1 777)
Impôts sur les bénéfices	10 116 $	14 496 $
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices	25,5 %	32,3 %

COMPOSANTES DES IMPÔTS FUTURS

Les impôts futurs sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires. Les principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts futurs de la Compagnie sont les suivants :

	2012	2011
Participation dans Gaz Métro [1]	(27 326) $	(38 606) $
Participation dans Beaupré Éole	7 199	4 271
Frais d'émission d'actions	1 103	481
Autres	186	-
Passif net d'impôts futurs	(18 838) $	(33 854) $

[1] Net d'une provision pour moins-value de 10 368 000 $ au 30 septembre 2012 (13 918 000 $ au 30 septembre 2011).

PRÉSENTATION AU BILAN CONSOLIDÉ

	2012	2011
Actifs d'impôts futurs :		
Court terme	**104 $**	877 $
Long terme	**7 096**	4 271
	7 200	5 148
Passifs d'impôts futurs :		
Court terme	**(1 424)**	-
Long terme	**(24 614)**	(39 002)
	(26 038)	(39 002)
Passif net d'impôts futurs	**(18 838) $**	(33 854) $

Les sociétés en commandite ne comptabilisent pas d'actifs et de passifs d'impôts futurs relatifs aux écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de leurs actifs et de leurs passifs puisque, selon les lois fiscales en vigueur, leurs bénéfices sont imposables au niveau des associés. Le tableau suivant présente le passif net d'impôts futurs de Valener relativement à sa quote-part des écarts temporaires de Gaz Métro et Beaupré Éole.

	2012	2011
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	**(20 678) $**	(33 252) $
Frais et crédits reportés	**(6 735)**	(8 350)
Provisions non déductibles	**2 069**	2 713
Investissements et placements	**10 368**	13 918
Instruments financiers	**2 135**	6 182
Pertes autres qu'en capital reportables	**4 699**	-
Report de bénéfice provenant de sociétés en commandite	**(1 319)**	(1 429)
Autres	**(298)**	(199)
	(9 759)	(20 417)
Provision pour moins-value	**(10 368)**	(13 918)
Passif net d'impôts futurs	**(20 127) $**	(34 335) $

Le report de bénéfice provenant de sociétés en commandite découle du fait que la fin d'exercice de certaines des filiales et coentreprises détenues par Gaz Métro diffère de la fin d'exercice de Valener.

La compagnie prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser ses pertes autres qu'en capital de 17 468 000 $ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit en 2032.

Valener a comptabilisé un actif d'impôts futurs de 10 368 000 $ au 30 septembre 2012 (13 918 000 $ au 30 septembre 2011) relativement à l'excédent de la valeur fiscale de sa participation dans Gaz Métro par rapport à la valeur comptable, excluant l'effet des écarts temporaires imposables propres à Gaz Métro. Une provision pour moins-value a été comptabilisée à l'encontre de cet actif d'impôts futurs aux 30 septembre 2012 et 2011 puisque la Compagnie a jugé qu'il était plus probable qu'improbable que cet actif ne se réalise pas dans le futur.

Les mesures annoncées dans le budget fédéral 2011, sanctionnées le 15 décembre 2011, comportaient une mesure législative limitant les possibilités pour une société de reporter l'imposition du revenu gagné par l'intermédiaire d'une société de personnes. Entre autres, cette mesure obligeait les sociétés de personnes à paliers multiples à se doter de la même fin d'exercice financier. Comme Gaz Métro et ses filiales et coentreprises constituées en société en commandite correspondent à une structure de sociétés de personnes à paliers multiples, elles doivent se conformer à cette nouvelle mesure législative. Puisque certaines coentreprises de Gaz Métro voulaient maintenir leur fin d'exercice financier au 31 décembre, une réorganisation a été mise en place afin de transférer les participations détenues dans ces coentreprises à une société par actions détenue à part entière par Gaz Métro. Ce transfert a entraîné une baisse du passif net d'impôts futurs de Valener de 13 162 000 $ au 30 septembre 2012 puisque les bénéfices relatifs à ces coentreprises sont maintenant imposables au niveau de la société par actions détenue à part entière par Gaz Métro et non plus au niveau des associés de Gaz Métro. Une réduction de la participation dans Gaz Métro d'un montant équivalent a été comptabilisée en contrepartie de la baisse du passif net d'impôts futurs.

8. FLUX DE TRÉSORERIE

	2012	2011
a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Montant à recevoir de Gaz Métro	**(171) $**	(247) $
Fournisseurs et charges à payer	**306**	(827)
Impôts sur les bénéfices à payer (à recevoir)	**(15 535)**	13 827
Autres actifs à court terme	**633**	(688)
	(14 767) $	12 065 $
b) Autres informations :		
Intérêts reçus	**59 $**	90 $
Intérêts versés	**182 $**	122 $
Impôts versés	**24 040 $**	- $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Toutes les opérations entre apparentés sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

A. Convention d'administration et de soutien de gestion

Étant donné que Valener n'a pas d'employés, Gaz Métro et Valener ont conclu, le 30 septembre 2010, une convention d'administration et de soutien de gestion (convention d'administration) d'une durée de 15 ans aux termes de laquelle, notamment (i) Gaz Métro, directement ou par l'intermédiaire de GMi, son commandité, fournira à Valener certains services d'administration et de soutien de gestion se rapportant uniquement à la participation de Valener dans Gaz Métro et aux questions relatives aux sociétés ouvertes et, dans certains cas, certains services supplémentaires, et (ii) Gaz Métro remboursera à Valener certains frais, sous réserve de certaines restrictions.

Conformément aux termes de cette convention, Valener rembourse à Gaz Métro tous les frais d'exploitation et autres frais engagés dans la prestation des services, et Gaz Métro rembourse à Valener tous les frais administratifs généraux (y compris les coûts afférents aux sociétés ouvertes) qu'elle engage, sous réserve d'un montant total maximum i) de 1 750 000 $ par exercice financier durant les cinq exercices financiers à compter du 1er octobre 2010, et ii) de 1 000 000 $ par exercice financier pour les dix exercices financiers subséquents ou jusqu'à ce que la convention d'administration soit résiliée. Ces montants sont soumis à l'indexation annuelle conformément à l'indice des prix à la consommation et aux augmentations de droits appliquées par les autorités de réglementation ou par la TSX, à l'occasion, qui sont indépendantes de la volonté de Valener.

Dans le cadre de la convention d'administration, Valener a facturé à Gaz Métro, des frais d'administration et de soutien de gestion se rapportant uniquement à sa participation dans Gaz Métro et aux questions relatives aux sociétés ouvertes au montant de 1 748 000 $ pour l'exercice 2012 (1 626 000 $ en 2011).

B. Première convention de services supplémentaires à l'égard de la dette de Valener

Le 30 septembre 2010, Gaz Métro et Valener ont conclu une convention de prestation de services d'une durée de 15 ans, aux termes de laquelle Gaz Métro, directement ou par l'intermédiaire de GMi, son commandité, fournit à Valener certains services supplémentaires liés à son financement, par emprunt ou par actions, et liés à l'administration de ces financements. Valener remboursera à Gaz Métro une somme correspondant à tous les frais d'exploitation et autres frais engagés par Gaz Métro dans la prestation des services supplémentaires aux termes de la première convention de services supplémentaires à l'égard de la dette de Valener.

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2012, des frais au montant de 105 000 $ (nil en 2011) ont été facturés à Valener en relation avec cette première convention de services supplémentaires à l'égard de la dette de Valener.

C. Convention relative à l'option Seigneurie

Le 30 septembre 2010, Valener, Gaz Métro, GMi, Noverco Inc., l'actionnaire de GMi, et Gaz Métro Éole ont conclu une convention aux termes de laquelle Valener s'est vu accorder une option irrévocable et exclusive lui permettant, dans les 90 jours suivants, d'acquérir directement ou indirectement une participation de 49 % dans la participation directe ou

indirecte de Gaz Métro dans les projets Seigneurie. Le prix d'achat de la participation dans ce projet correspondait à sa juste valeur marchande qui, selon Gaz Métro, Gaz Métro Éole et Valener, correspondait à 49 % de l'ensemble des frais que Gaz Métro et Gaz Métro Éole avaient engagés dans le cadre des projets Seigneurie jusqu'à la date de clôture de l'achat de la participation dans les projets Seigneurie.

Le 20 décembre 2010, Valener a exercé son option et a acquis de Gaz Métro Éole, par l'entremise de Valener Éole, une participation de 49 % dans Beaupré Éole au coût de 3 391 000 $, tel que décrit à la note 4.

D. Deuxième convention de services supplémentaires à l'égard des projets Seigneurie

Le 30 septembre 2010, Gaz Métro et Valener ont conclu une deuxième convention de prestation de services d'une durée de 15 ans qui est entrée en vigueur au moment de l'exercice de l'option Seigneurie, le 20 décembre 2010. Aux termes de cette convention, Gaz Métro, directement ou par l'intermédiaire de GMi, son commandité, fournit à Valener, sa filiale ou son satellite certains services supplémentaires liés uniquement à la participation de Valener, sa filiale ou son satellite dans les projets Seigneurie. Valener, sa filiale ou son satellite rembourse à Gaz Métro une somme correspondant à tous les frais d'exploitation et autres frais engagés par Gaz Métro dans la prestation des services supplémentaires aux termes de la deuxième convention de services supplémentaires à l'égard des projets Seigneurie.

Au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2012, des frais au montant de 274 000 $ (267 000 $ en 2011) ont été facturés en relation avec cette deuxième convention de services supplémentaires à l'égard des projets Seigneurie.

10. GESTION DU CAPITAL

Valener gère ses capitaux de manière à favoriser un rendement stable et prévisible pour ses actionnaires, en plus de favoriser une création de richesse pour ceux-ci au fil des ans. Pour y parvenir, Valener participe au développement de Gaz Métro et considère les occasions de croissance et de création de valeur, tels les projets Seigneurie. Valener prend en considération les caractéristiques de ses actifs, les besoins de fonds prévus et les ratios financiers à respecter dans la gestion de sa structure de capital.

Les activités relevant de la gestion du capital de Valener sont l'émission de nouvelles dettes, l'émission de nouvelles actions ordinaires directement au marché ou par le RRD, l'émission de nouvelles actions privilégiées, les investissements requis pour maintenir ses pourcentages de participation dans Gaz Métro et dans les projets Seigneurie, les distributions reçues de ses satellites, les versements de dividendes à ses actionnaires, ainsi que l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les autres variations de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le niveau des besoins de financement de la Compagnie demeure soumis à une certaine volatilité dépendamment du niveau de distributions reçues de Gaz Métro et du niveau d'investissements requis dans ses satellites. Ainsi, la Compagnie doit demeurer vigilante dans l'établissement des niveaux de dividendes appropriés afin de ne pas y transposer indûment cette volatilité et s'assurer de bénéficier en tout temps de suffisamment de facilités de crédit non utilisées pour parer à toutes les éventualités.

Valener considère l'avoir des actionnaires et la dette à long terme comme des éléments de sa structure du capital. Aux 30 septembre 2012 et 2011, la structure du capital consolidé de la Compagnie s'établissait comme suit :

	2012		2011	
Dette à long terme, nette des frais de financement	**51 427**	**$**	-	$
Avoir des actionnaires	**675 660**		602 630	
Total du capital investi	**727 087**	**$**	602 630	$
Ratio de la dette par rapport au capital investi	**7,1**	**%**	-	%

Valener effectue un suivi de la gestion du capital en utilisant le ratio de la dette par rapport au capital investi. Le ratio de la dette par rapport au capital investi correspond au total de la dette à long terme, nette des frais de financement, divisé par le capital investi. Le capital investi correspond à la somme du total de la dette à long terme, nette des frais de financement, et de l'avoir des actionnaires.

La dette à long terme de la Compagnie est soumise à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Entre autres, la Compagnie doit respecter un ratio de couverture des intérêts d'au moins 3,00 fois et un ratio de dette long terme sur le bénéfice avant intérêts,

impôts et amortissement de moins de 4,25 fois. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012, ces ratios étaient de 70,96 fois (86,18 fois en 2011) et de 1,16 fois (0,14 fois en 2011) respectivement. La Compagnie respecte toutes les conditions relatives à sa facilité de crédit aux 30 septembre 2012 et 2011.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou puisque leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des instruments similaires.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont été évalués à la juste valeur au moyen de données de niveau 1 de la hiérarchie des évaluations des justes valeurs.

12. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

Valener est exposée aux risques reliés à la nature de ses participations dans ses satellites et aux risques reliés aux activités de ces satellites. Les stratégies, les politiques et les contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Valener et les autres risques connexes sont conformes aux exigences réglementaires, aux objectifs de Valener et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites établies par son conseil d'administration et mises en application par la direction du gestionnaire.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en fonction des taux d'intérêt du marché. Valener est exposée à un risque de flux de trésorerie par la détention de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. La Compagnie cherche à maintenir une structure appropriée de dettes afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt variables, le bénéfice net de Valener aurait diminué d'environ 498 000 $ (nil en 2011) pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que Valener ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. Valener gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et de facilités de crédit suffisantes pour combler ses besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. La facilité de crédit engagée ainsi que l'accès aux marchés des capitaux permettent de répondre à ces besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Valener d'accéder aux marchés des capitaux, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers ou de la perception négative sur les marchés financiers de la situation ou des perspectives financières de Valener, pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net de Valener.

Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles résiduelles concernant les passifs financiers autres que des instruments financiers dérivés au 30 septembre 2012.

	2013	2014	2015	2016	2017	Exercices subséquents	Total
Fournisseurs et charges à payer	1 422 $	- $	- $	- $	- $	- $	1 422 $
Dividendes à payer aux actionnaires ordinaires et privilégiés	10 947	-	-	-	-	-	10 947
Dette à long terme	-	-	-	-	51 427	-	51 427
Total	12 369 $	- $	- $	- $	51 427 $	- $	63 796 $

13. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

À la suite de la clôture du financement des projets éoliens 2 et 3, certaines garanties émises en faveur d'Hydro-Québec Distribution et d'Hydro-Québec TransÉnergie sur la facilité de crédit de Valener, sous forme de lettres de crédit, ont été annulées et remplacées par des garanties, sous forme de lettres de crédit, émises par les prêteurs de Parcs 2 et 3.

Ainsi, des lettres de crédit préalablement émises sur la facilité de crédit de Valener totalisant 5 853 000 $ ont été annulées au cours de l'exercice 2012.

En vertu des contrats d'approvisionnement en électricité et de raccordement relatifs au projet éolien 4, Valener a émis, au cours de l'exercice 2012, quatre nouvelles garanties sous forme de lettres de crédit, totalisant 445 000 $, à Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec TransÉnergie. Ultérieurement, Valener pourrait être tenue de fournir des garanties supplémentaires pour le projet éolien 4 selon l'avancement des travaux liés aux contrats. Il est prévu que dès que le financement du projet éolien 4 aura été mis en place, ces garanties seront fournies par les prêteurs de l'entité qui détiendra le projet éolien 4 et Valener n'aura donc plus à les fournir directement.

14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Déclaration d'un dividende aux actionnaires ordinaires
Le 28 novembre 2012, le conseil d'administration de Valener a déclaré un dividende trimestriel de 0,25 $ par action ordinaire pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2012, payable le 15 janvier 2013 aux actionnaires ordinaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 décembre 2012. Dans le cadre du RRD, le conseil d'administration de Valener a aussi approuvé que le réinvestissement des dividendes en actions ordinaires supplémentaires se fera, pour le dividende payable le 15 janvier 2013, par une émission de nouvelles actions ordinaires de la Compagnie à escompte de 5 % par rapport au cours moyen pondéré pour la période de cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de versement du dividende.

Déclaration d'un dividende aux actionnaires privilégiés
Le 28 novembre 2012, le conseil d'administration de Valener a également déclaré un dividende de 0,271875 $ par action privilégiée de série A, pour la période du 16 octobre 2012 au 15 janvier 2013, payable le 15 janvier 2013 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 9 janvier 2013.

RAPPORT DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Les états financiers consolidés de Société en commandite Gaz Métro (Gaz Métro) ainsi que toute l'information contenue dans ce rapport relèvent de la responsabilité de la direction de Gaz Métro inc. (GMi) en sa qualité de commandité de Gaz Métro. La responsabilité de la direction à cet égard inclut la sélection des conventions comptables appropriées ainsi que l'exercice d'un jugement éclairé dans l'établissement d'estimations raisonnables et justes, en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et les ordonnances des organismes qui régissent les différentes activités réglementées de Gaz Métro. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport est compatible avec celle des états financiers consolidés. Cette information et les états financiers consolidés sont publiés avec l'approbation du conseil d'administration de GMi.

La direction s'est dotée de systèmes comptables et de contrôle interne conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des registres comptables et à la protection de l'actif.

Pour sa part, le conseil d'administration de GMi assume ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction de Gaz Métro. Le comité d'audit a révisé toute l'information contenue dans ce rapport et les états financiers consolidés annuels et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit étudie aussi de façon suivie les résultats financiers trimestriels et les résultats des travaux effectués par les auditeurs internes et les auditeurs externes indépendants sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. De plus, il incombe à ce comité de recommander au conseil d'administration le choix des auditeurs externes. Les auditeurs externes et internes ont l'entière liberté de communiquer avec le comité d'audit.

Les présents états financiers consolidés de Gaz Métro ont été audités par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, conformément aux normes canadiennes d'audit. Leur audit a comporté l'application de sondages et autres procédures qu'ils ont jugés nécessaires dans les circonstances. Leur opinion indépendante sur ces états financiers consolidés est présentée ci-après.

SOPHIE BROCHU
La présidente et chef de la direction
de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro

PIERRE DESPARS, FCPA, FCMA, CA
Le vice-président exécutif,
Affaires corporatives et chef des finances
de GMi, en sa qualité de commandité de Gaz Métro

Montréal (Canada)
Le 27 novembre 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX ASSOCIÉS DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Société en commandite Gaz Métro, qui comprennent les bilans consolidés aux 30 septembre 2012 et 2011 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des associés et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction de Gaz Métro inc., en sa qualité de commandité de Société en commandite Gaz Métro est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus pour chacun de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Société en commandite Gaz Métro aux 30 septembre 2012 et 2011 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

/S/Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. [1]

Montréal (Canada)
Le 27 novembre 2012

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique A120795

GazMétro
la vie en bleu

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET
RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ
Exercices terminés les 30 septembre
(en milliers de dollars et en milliers de parts)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	2012	2011
REVENUS	**1 907 643 $**	1 962 764 $
COÛTS DIRECTS	**1 127 053**	1 215 309
MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	**780 590**	747 455
FRAIS		
Exploitation et entretien	**379 032**	330 365
Amortissements (notes 5, 7 et 10)	**163 002**	175 349
Intérêts sur la dette à long terme (note 14)	**109 685**	99 777
Frais financiers et autres	**2 988**	5 832
	654 707	611 323
BÉNÉFICE AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS	**125 883**	136 132
Quotes-parts des bénéfices de satellites	**28 692**	22 875
Gain net sur disposition de participations dans des filiales et une coentreprise (note 4)	**-**	17 361
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	**154 575**	176 368
Impôts sur les bénéfices (note 19)	**11 934**	13 796
BÉNÉFICE NET	**142 641 $**	162 572 $
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE ATTRIBUABLE AUX :		
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE (note 3)	**(1 203)**	(1 405)
ASSOCIÉS DE GAZ MÉTRO	**143 844**	163 977
	142 641 $	162 572 $
BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR PART ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS DE GAZ MÉTRO (EN DOLLARS)	**1,10 $**	1,30 $
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ DE PARTS DE BASE ET DILUÉ EN CIRCULATION	**130 878**	126 241

RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ

	2012	2011
BÉNÉFICE NET	**142 641 $**	162 572 $
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Gains (pertes) de change latent(e)s sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	**(39 128)**	5 240
Gains de change latents sur couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes	**10 963**	-
Pertes nettes sur instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture, nettes de l'impôt de 2 823 $ (4 229 $ en 2011) et autres	**(8 016)**	(52 026)
	(36 181)	(46 786)
RÉSULTAT ÉTENDU	**106 460 $**	115 786 $
RÉSULTAT ÉTENDU ATTRIBUABLE AUX :		
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE (note 3)	**(11 286) $**	(16 510) $
ASSOCIÉS DE GAZ MÉTRO	**117 746**	132 296
	106 460 $	115 786 $

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
AVOIR DES ASSOCIÉS CONSOLIDÉ
Exercices terminés les 30 septembre 2012 et 2011
(en milliers de dollars)

	Attribuable aux associés de Gaz Métro					
	Capital	Déficit (note 3)	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 3)	Total	Participations ne donnant pas le contrôle (note 3)	Avoir des associés
Solde au 30 septembre 2010	1 011 905 $	(44 187) $	(35 091) $	932 627 $	- $	932 627 $
Bénéfice net (perte nette)	-	163 977	-	163 977	(1 405)	162 572
Gains de change latents sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	-	-	5 240	5 240	-	5 240
Pertes nettes sur instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture, nettes de l'impôt de 4 229 $	-	-	(36 921)	(36 921)	(15 105)	(52 026)
Émission de parts aux associés de Gaz Métro (note 16)	99 920	-	-	99 920	-	99 920
Émissions de parts aux associés ne détenant pas le contrôle	-	-	-	-	7 667	7 667
Distributions aux associés	-	(141 500)	-	(141 500)	-	(141 500)
Solde au 30 septembre 2011	**1 111 825 $**	**(21 710) $**	**(66 772) $**	**1 023 343 $**	**(8 843) $**	**1 014 500 $**
Bénéfice net (perte nette)	**-**	**143 844**	**-**	**143 844**	**(1 203)**	**142 641**
Pertes de change latentes sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	**-**	**-**	**(39 128)**	**(39 128)**	**-**	**(39 128)**
Gains de change latents sur couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes	**-**	**-**	**10 963**	**10 963**	**-**	**10 963**
Gains nets (pertes nettes) sur instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture, nets de l'impôt de 2 823 $ et autres	**-**	**-**	**2 067**	**2 067**	**(10 083)**	**(8 016)**
Émissions de parts aux associés de Gaz Métro (note 16)	**335 000**	**-**	**-**	**335 000**	**-**	**335 000**
Émissions de parts aux associés ne détenant pas le contrôle	**-**	**-**	**-**	**-**	**47 487**	**47 487**
Ajustement relatif à une opération avec une filiale (note 21)	**-**	**(26 402)**	**-**	**(26 402)**	**-**	**(26 402)**
Distributions aux associés	**-**	**(146 352)**	**-**	**(146 352)**	**-**	**(146 352)**
Solde au 30 septembre 2012	**1 446 825 $**	**(50 620) $**	**(92 870) $**	**1 303 335 $**	**27 358 $**	**1 330 693 $**

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

GazMétro
la vie en bleu

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
BILANS CONSOLIDÉS
Aux 30 septembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**47 583 $**	36 387 $
Encaisse affectée	**7 475**	10 131
Clients et autres débiteurs	**194 737**	141 240
Impôts sur les bénéfices à recevoir	**10 229**	311
Stocks (note 6)	**118 939**	152 549
Frais payés d'avance	**12 033**	28 445
Impôts futurs (note 19)	**10 779**	-
Instruments financiers dérivés (note 23)	**2 133**	20
	403 908	369 083
PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS (note 7)	**3 234 652**	2 531 257
ACTIFS INCORPORELS (note 10)	**58 322**	46 547
FRAIS REPORTÉS (note 5)	**498 463**	405 291
PLACEMENTS ET AUTRES (note 8)	**550 773**	247 063
ÉCARTS D'ACQUISITION (note 11)	**321 247**	102 595
IMPÔTS FUTURS (note 19)	**7 505**	4 477
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 23)	**685**	135
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF À LONG TERME (note 12)	**42 434**	20 799
	1 479 429	826 907
	5 117 989 $	3 727 247 $
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	**10 097 $**	3 908 $
Emprunts bancaires (note 13)	**13 753**	48 017
Fournisseurs et charges à payer	**295 360**	260 507
Distributions à payer	**40 228**	35 375
Instruments financiers dérivés (note 23)	**51 988**	126 332
Échéances courantes de la dette à long terme (note 14)	**164 616**	14 639
	576 042	488 778
DETTE À LONG TERME (note 14)	**2 295 763**	1 700 310
CRÉDITS REPORTÉS (note 5)	**284 593**	259 281
IMPÔTS FUTURS (note 19)	**293 189**	137 194
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 23)	**36 108**	27 882
AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME (note 15)	**301 601**	99 302
	3 787 296	2 712 747
AVOIR DES ASSOCIÉS		
CAPITAL (note 16)	**1 446 825**	1 111 825
DÉFICIT (note 3)	**(50 620)**	(21 710)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU (note 3)	**(92 870)**	(66 772)
	(143 490)	(88 482)
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE (note 3)	**27 358**	(8 843)
	1 330 693	1 014 500
	5 117 989 $	3 727 247 $

Engagements et garanties (note 25)

Événements postérieurs à la date du bilan (note 27)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

Au nom du conseil d'administration de Gaz Métro inc.
en sa qualité de commandité,

SOPHIE BROCHU
Administrateur

RÉAL SUREAU, FCPA, FCA
Administrateur

GazMétro
la vie en bleu

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
Exercices terminés les 30 septembre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (note 3)	**142 641 $**	162 572 $
Distributions reçues des satellites	**29 954**	13 746
Éléments hors caisse :		
Amortissement des propriétés, aménagements et équipements (note 7)	**134 838**	127 345
Amortissement des frais et crédits reportés, des frais reliés au financement et des actifs incorporels (notes 5, 10 et 14(l))	**30 889**	49 709
Réduction des frais reportés reliés au coût de l'énergie	**100 029**	89 494
Comptes de stabilisation tarifaire	**(34 921)**	(2 877)
Quotes-parts des bénéfices de satellites	**(28 692)**	(22 875)
Gain net sur disposition de participations dans des filiales et une coentreprise (note 4)	**-**	(17 361)
Impôts futurs (note 19)	**10 326**	9 455
Autres	**6 630**	134
	391 694	409 342
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 17a))	**37 154**	(4 606)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	**428 848**	404 736
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) de l'encaisse affectée	**3 395**	(10 115)
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements	**(456 414)**	(201 171)
Variations des frais et crédits reportés	**(146 291)**	(113 131)
Acquisitions d'actifs incorporels et autres	**(14 780)**	(13 337)
Augmentation nette d'une participation dans un satellite	**-**	(24 805)
Acquisition d'une filiale (note 4)	**(484 972)**	-
Dispositions de participations dans des filiales et une coentreprise (note 4)	**-**	45 932
Autres	**(5 991)**	(2 609)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	**(1 105 053)**	(319 236)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts bancaires	**(33 425)**	7 070
Augmentation des crédits à terme	**2 171 251**	434 346
Remboursement des crédits à terme	**(1 962 529)**	(546 289)
Émissions de dettes à long terme	**333 732**	11 177
Remboursements de dettes à long terme	**(18 888)**	(2 633)
Règlements d'instruments financiers dérivés	**(49 995)**	-
Émissions de parts aux associés de Gaz Métro (note 16)	**335 000**	99 920
Émissions de parts aux associés ne détenant pas le contrôle	**47 487**	6 374
Distributions aux associés de Gaz Métro	**(141 499)**	(106 125)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**681 134**	(96 160)
INCIDENCE DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET LE DÉCOUVERT BANCAIRE	**78**	217
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE	**5 007**	(10 443)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE, AU DÉBUT [1]	**32 479**	42 922
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE, À LA FIN [1]	**37 486 $**	32 479 $

(1) Ce solde de trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin est composé de 28 724 $ d'encaisse, 18 859 $ de placements temporaires et 10 097 $ en découvert bancaire comparativement à 22 623 $, 13 764 $ et 3 908 $ respectivement au 30 septembre 2011.

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Société en commandite Gaz Métro (la Société ou Gaz Métro) est une société dont une des principales activités est la distribution de gaz naturel au Québec (Gaz Métro-daQ). Gaz Métro est aussi, par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Northern New England Energy Corporation (NNEEC), l'unique actionnaire de Vermont Gas Systems, Inc. (VGS), qui est le seul distributeur gazier au Vermont (États-Unis), et de Central Vermont Public Service Corporation (CVPS) et Green Mountain Power Corporation (GMP), les plus importants distributeurs d'électricité au Vermont. Gaz Métro est de plus engagée, par l'intermédiaire de filiales, de coentreprises et de satellites, dans d'autres activités, en majeure partie réglementées, dans le marché du transport et de l'entreposage du gaz naturel ainsi que dans le développement de projets énergétiques porteurs tels que la production d'énergie éolienne et l'utilisation du gaz naturel comme carburant dans le transport. Le contexte réglementaire de Gaz Métro ainsi que de certaines de ses filiales, coentreprises et satellites et l'impact de ce contexte sur les états financiers consolidés sont décrits à la note 5.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Gaz Métro sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada inclus à la Partie V du Manuel de l'Institut Canadien des comptables agréés (Manuel), intitulée *Normes comptables pré-basculement.*

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de Gaz Métro et de toutes ses filiales. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Les investissements de la Société dans des entreprises sous contrôle conjoint (coentreprises) sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Afin de dresser les états financiers consolidés, la direction de la Société doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif figurant au bilan consolidé, sur les éventualités mentionnées à la date des états financiers consolidés et sur les montants des revenus et dépenses présentés à l'état des résultats consolidés de l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments des états financiers consolidés qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations comprennent les éléments du passif et des coûts découlant des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite pour les employés, les hypothèses économiques clés utilisées pour déterminer la provision pour mauvaises créances, la durée de vie utile des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement, l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus être générés par les actifs utilisés pour les fins des tests de dépréciation de ceux-ci, l'estimation de volumes livrés et non facturés aux fins de la constatation des revenus, la détermination de la juste valeur des éléments d'actif et de passif lors de regroupements d'entreprises, les effets de la réglementation des tarifs sur les actifs et passifs réglementaires, le coût éventuel du retrait des propriétés, aménagements et équipements, les provisions pour impôts sur les bénéfices, la composition des actifs et passifs d'impôts futurs et la juste valeur des instruments financiers.

RÉGLEMENTATION

Gaz Métro exerce ses activités principalement dans la distribution de gaz naturel au Québec, activité qui est réglementée par la Régie de l'énergie (Régie).

De plus, elle exerce, par l'intermédiaire de certaines filiales, coentreprises et satellites, d'autres activités qui sont soumises à la réglementation d'autres organismes. Ainsi, Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (TQM) de même que Corporation Champion Pipe Line Limitée (Champion) relèvent de la compétence de l'Office national de l'énergie (ONÉ). Portland Natural Gas Transmission System (PNGTS), Vermont Electric Power Company, Inc. (Velco) et Vermont Transco LLC (Transco) sont assujetties à la réglementation de la Federal Energy Regulatory Commission (FERC). VGS, GMP et CVPS sont, quant à elles, soumises à la réglementation du Vermont Public Service Board (VPSB). Vermont Yankee Nuclear Power Corporation (VYNPC) est assujettie à la réglementation de la FERC et du VPSB.

Dans l'exercice de leurs pouvoirs, les organismes de réglementation rendent des décisions, entre autres, en matière de développement de réseaux, de fixation des tarifs et d'utilisation de certaines conventions comptables sous-jacentes qui diffèrent de celles autrement appliquées dans les entreprises non réglementées.

ACQUISITION D'UNE ENTREPRISE

Dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise assujettie à la réglementation des tarifs, la Société utilise la valeur comptable des actifs et passifs acquis dans l'allocation du prix d'achat et attribue l'excédent du prix d'achat en totalité à l'écart d'acquisition. Dans un environnement où les tarifs sont réglementés, les actifs inclus dans la base de tarification génèrent un rendement par voie de flux de trésorerie. Comme ces flux de trésorerie futurs sont réglementés, la juste valeur des actifs est équivalente à leur valeur comptable. En l'absence de cet environnement, l'allocation du prix d'achat pourrait être différente puisque la juste valeur ne serait pas nécessairement équivalente à la valeur comptable. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes monétaires de ces pratiques liées à la réglementation des tarifs sur l'allocation du prix d'achat, la valeur des actifs incorporels ou autres comptes.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de placements très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition.

ENCAISSE AFFECTÉE

L'encaisse affectée est principalement composée de trésorerie et équivalents de trésorerie provenant de VGS et CVPS dont l'utilisation est limitée à des usages précis dans le cadre d'arrangements de financement d'extension de réseau ou de financement d'activités de développement.

STOCKS

Les stocks sont principalement composés de gaz naturel reliés à Gaz Métro-daQ et à VGS. Ceux-ci sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Gaz Métro-daQ et VGS ne sont pas autorisées à faire de profit sur la vente de gaz naturel. Ainsi, l'écart entre les tarifs de fourniture approuvés par la Régie ou le VPSB, selon le cas, et le coût réel d'approvisionnement du gaz naturel est comptabilisé à titre d'ajustement des coûts directs et en contrepartie, en tant que compte de frais ou de crédits reportés conformément au mécanisme réglementaire.

Les stocks de fourniture et matériaux sont également comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen pondéré.

PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les propriétés, aménagements et équipements sont composés principalement d'actifs utilisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés et sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directs et les frais généraux ainsi qu'un rendement sur les fonds utilisés pour certains projets de construction. Depuis le 1er octobre 2011, Gaz Métro a adopté comme convention comptable de capitaliser des intérêts dans le coût de construction des projets découlant d'activités à tarifs non réglementés jusqu'à ce que le projet entre en phase d'exploitation. L'adoption de cette nouvelle convention comptable ainsi que son application rétroactive ont eu un effet peu significatif sur les états financiers consolidés de la Société pour les exercices 2012 et 2011.

En ce qui a trait aux projets de construction réalisés dans le cadre d'activités à tarifs réglementés, Gaz Métro capitalise des intérêts calculés en fonction de son coût moyen pondéré du capital qui inclut une composante intérêt et une composante de rendement liée aux capitaux propres, tel que reconnu par les divers organismes de réglementation. En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, cette composante de rendement capitalisée pour certains projets de construction, les bénéfices correspondants ainsi que l'amortissement subséquent de ces éléments ne seraient pas constatés. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes monétaires de cette pratique sur la valeur des propriétés, aménagements et équipements, les charges d'amortissement ou les autres composantes des états financiers consolidés.

Au moment de la mise hors service de propriétés, aménagements et équipements relatifs à certaines activités à tarifs réglementés, les profits et pertes sur aliénation sont imputés à l'amortissement cumulé, tel qu'exigé par les organismes de réglementation, sans aucune incidence sur le bénéfice net consolidé de la Société.

L'amortissement est calculé principalement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle estimative des actifs existants. Les taux d'amortissement utilisés pour les actifs des activités à tarifs réglementés sont révisés et approuvés périodiquement par les différents organismes de réglementation et dans certains cas, ils tiennent compte du recouvrement du coût non amorti des biens existants, de l'estimation du coût éventuel de retrait et des profits et pertes sur l'aliénation des biens déjà retirés. La contrepartie de la dépense d'amortissement liée à l'estimation

du coût éventuel de retrait est comptabilisée en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont plutôt comptabilisés en diminution de ceux-ci. L'incidence de cette pratique est présentée à la note 5.

L'amortissement des propriétés, aménagements et équipements est calculé selon les taux moyens d'amortissement suivants :

	Taux moyen d'amortissement
Stockage	3,48 %
Transport	2,07 %
Distribution	2,85 %
Installations générales	6,80 %
Production	1,16 %
Subventions gouvernementales	2,56 %

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE DES PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

La Société constate la juste valeur d'une obligation liée à la mise hors service des propriétés, aménagements et équipements, lorsqu'une obligation juridique existe, à titre de passif dans la période au cours de laquelle elle est engagée, pourvu qu'une estimation raisonnable de la juste valeur puisse être établie. L'obligation est initialement évaluée à sa juste valeur en utilisant l'approche de la valeur actualisée prévue et est subséquemment ajustée pour refléter tout changement découlant du passage du temps et tout changement relatif à la date de paiement prévue ou au montant de l'estimation initiale.

Pour certaines activités à tarifs réglementés, il n'est cependant pas possible de déterminer la portée exacte des obligations juridiques, ni le moment où elles devraient encourir des coûts pour s'acquitter de ces obligations. Par conséquent, il n'est pas possible d'établir une estimation raisonnable de la juste valeur du passif connexe. Toutefois, la direction estime qu'il est raisonnable de croire que si des coûts de mise hors service relatifs à ces propriétés, aménagements et équipements étaient encourus, ils seraient récupérés à même les tarifs des exercices futurs. L'estimation des coûts éventuels de retrait, collectée à l'aide des taux d'amortissement et autres méthodes, ainsi que les coûts réels de retrait, liés à certains propriétés, aménagements et équipements, sont présentés à titre de crédits reportés.

PLACEMENTS ET AUTRES

Les placements et autres sont constitués principalement de participations dans des satellites et d'autres placements. La Société comptabilise ses participations dans des satellites à la valeur de consolidation et les autres placements à la juste valeur, sauf les polices d'assurance-vie, qui sont comptabilisées à la valeur de rachat. Toutes les participations dans des satellites sont dans des entités ayant des activités assujetties à la réglementation des tarifs.

Lorsque la participation à la perte nette du satellite excède sa valeur comptable, la valeur comptable de ce placement est réduite à zéro, et la Société cesse la constatation de la quote-part de la perte excédant la valeur comptable, sauf dans la mesure où la Société a une obligation ou s'est engagée de quelque autre façon à fournir un soutien financier additionnel au satellite.

La direction procède périodiquement à une analyse individuelle de ses participations dans des satellites et lorsqu'elle subit une moins-value durable, la valeur comptable est ramenée à la juste valeur et la perte est comptabilisée dans les résultats.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, la valeur des participations et la quote-part des bénéfices de la Société dans des satellites ayant des activités assujetties à la réglementation des tarifs auraient été différentes considérant les traitements réglementaires utilisés par ces derniers. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences en termes monétaires de ces pratiques, liées à la réglementation des tarifs, sur la valeur des participations dans des satellites et sur les quotes-parts des bénéfices des satellites présentées aux états financiers consolidés.

FRAIS ET CRÉDITS REPORTÉS

Les frais reportés représentent des sommes déboursées que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient recouvrer de leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs, tel qu'approuvé par les différents organismes de réglementation. Les crédits reportés représentent des sommes

encaissées que les entités assujetties à la réglementation des tarifs prévoient remettre à leur clientèle au cours d'exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs.

Les frais et crédits reportés ne seraient pas comptabilisés comme ils le sont si les tarifs n'étaient pas réglementés. Conformément à la réglementation en vigueur, les frais et crédits reportés sont amortis dans les tarifs sur diverses périodes, en fonction de leur nature, et sont soumis au rendement sur le capital investi, ou des intérêts sont généralement cumulés sur les soldes qui seront recouvrés ou remis au moyen des tarifs imputés à la clientèle dans le futur.

Les frais et crédits reportés font l'objet de suivis et d'évaluation périodiques. Si la Société jugeait qu'il était probable que certains montants ne puissent être recouvrés ou remboursés par de futurs ajustements tarifaires, à la suite des interventions des organismes de réglementation, la valeur comptable du compte de frais ou crédits reportés sous-jacents serait ajustée en conséquence.

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont constitués principalement de frais reliés au développement informatique, qui comprennent notamment les coûts encourus par la Société relativement au développement de systèmes informatiques ainsi que le coût des logiciels et des licences acquis destinés à usage interne. Les dépenses de maintenance et de formation sont comptabilisées aux résultats, lorsqu'elles sont engagées, à la rubrique *Exploitation et entretien*.

Les actifs incorporels, qui sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé, incluent également des listes de clients acquises lors de la prise de participation dans des filiales et la quote-part correspondante pour les coentreprises.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

	Durée
Développement informatique	5 et 10 ans
Listes de clients	25 ans

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition sur le montant net des valeurs attribuées à tous les éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge au moment de l'acquisition d'une entreprise et ne sont pas amortis. Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment, lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les écarts d'acquisition pourraient ne pas être recouvrables. Ce test, qui s'effectue en deux étapes, consiste dans un premier temps à comparer la valeur comptable et la juste valeur des unités d'exploitation de la Société. La juste valeur d'une unité d'exploitation est établie selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés ou en fonction d'évaluations externes. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation excède sa juste valeur, la Société procède selon la deuxième étape, à la comparaison de la juste valeur de l'écart d'acquisition lié à l'unité d'exploitation à sa valeur comptable, et constate aux résultats une perte égale à cet excédent. La juste valeur des écarts d'acquisition correspond à l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur le total des sommes attribuées aux actifs et aux passifs sous-jacents.

La Société procède à son test annuel de dépréciation des écarts d'acquisition le 1er avril de chaque exercice.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme détenus par la Société qui sont soumis à un test de dépréciation comprennent les propriétés, aménagements et équipements, les frais reportés et les actifs incorporels à durée de vie utile limitée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Le test de recouvrabilité est effectué en comparant la somme des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à l'utilisation et à la cession éventuelle de l'actif à sa valeur comptable. Si la valeur comptable de l'actif excède les flux de trésorerie nets futurs non actualisés, le montant de la dépréciation, soit l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif, est constaté à l'état des résultats consolidés. La juste valeur est établie selon des techniques d'évaluation, tel le prix en vigueur sur le marché, si disponible, ou basée sur le total des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche sont imputés aux résultats consolidés de la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les coûts afférents aux activités de développement sont comptabilisés aux résultats de la période au cours de laquelle ils sont engagés à moins que ceux-ci ne répondent à tous les critères de report. Les frais de développement capitalisés sont comptabilisés au coût, moins l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des actifs sous-jacents.

CONVERSION DES DEVISES

Les éléments monétaires d'actif et de passif des sociétés canadiennes libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date d'opération. Les revenus et les dépenses libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux moyen de la période, à l'exception des revenus et des dépenses liés aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont portés aux résultats consolidés de l'exercice en cours.

Les éléments d'actif et de passif de satellites étrangers et des établissements étrangers considérés comme autonomes sont convertis en dollars canadiens, au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses sont convertis au taux moyen en vigueur durant la période. Les gains et les pertes latents en résultant sont présentés dans les *Autres éléments du résultat étendu* et sont constatés aux résultats consolidés de l'exercice au cours duquel l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes est réduit.

CONSTATATION DES REVENUS

Les revenus de la Société sont constitués essentiellement de produits issus d'activités à tarifs réglementés et, dans une moindre importance, d'activités à tarifs non réglementés.

Les revenus tirés d'activités à tarifs réglementés proviennent principalement des activités de distribution et de transport de gaz naturel et d'électricité au Canada et aux États-Unis. Ces revenus sont constatés conformément aux ententes sous-jacentes approuvées par les différents organismes de réglementation. Plus précisément, les revenus relatifs à la distribution d'énergie sont constatés lorsque la livraison a eu lieu, soit en fonction des relevés des compteurs et autres méthodes d'estimation de la consommation des clients.

Les revenus tirés d'activités à tarifs non réglementés proviennent principalement de la prestation de services, de consultations et de ventes d'équipements. Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- les services ont été rendus ou les produits ont été livrés aux clients;
- il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les montants sont déterminés ou déterminables; et
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus tirés d'activités à tarifs non réglementés proviennent également de revenus de location, qui sont constatés linéairement sur la durée du contrat.

AIDE GOUVERNEMENTALE

L'aide gouvernementale est constatée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'elle soit réalisée et elle est comptabilisée selon la méthode de la réduction des coûts. Selon cette méthode, l'aide gouvernementale est portée en diminution de la charge ou de l'actif auquel elle se rapporte.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Gaz Métro et ses filiales et coentreprises constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépense d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois fiscales en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés.

Les filiales et coentreprises constituées en sociétés par actions utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers consolidés, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur

pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. Dans tous les cas, les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés seulement s'il est plus probable qu'improbable qu'ils seront réalisés.

Selon des traitements réglementaires, certaines filiales et coentreprises détenues par Gaz Métro récupèrent, à même leurs tarifs, les coûts liés aux impôts sur les bénéfices selon une méthode différente de celle prévue au chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Impôts sur les bénéfices*. Les écarts cumulés entre les traitements réglementaires et la méthode prévue au chapitre 3465 sont comptabilisés à titre de frais ou crédits reportés.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre à la presque totalité de ses salariés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie.

La Société comptabilise le coût des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles. Ces calculs actuariels sont basés sur les meilleures estimations faites par la direction portant notamment sur (i) le rendement prévu des actifs des régimes, (ii) l'évolution future des niveaux de salaires et des coûts des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie et (iii) l'âge de départ à la retraite des employés. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée à l'aide des valeurs de marché à la date de mesure. La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée afin de calculer le rendement prévu de l'actif des régimes servant à la détermination du coût au titre des prestations constituées.

Les gains et les pertes actuariels nets en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes au début de la période sont amortis sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés couverts, qui varie entre 8 et 15 ans, selon le régime. Les gains et les pertes actuariels nets en deçà du corridor de 10 % ne sont sujets à aucun amortissement.

Le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés à la date des modifications.

Les actifs et les obligations transitoires sont amortis linéairement sur une période qui correspond à la durée estimative restante de la carrière active du groupe de salariés qui devraient recevoir des avantages en vertu des régimes.

Selon des traitements réglementaires, Gaz Métro-daQ récupère à même les tarifs les coûts liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantage complémentaires de retraite de ses employés lorsque ceux-ci sont déboursés (méthode des déboursés). Les écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu des traitements réglementaires et les coûts établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles, prévue au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, sont comptabilisés à titre de frais ou crédits reportés.

Gaz Métro utilise un traitement réglementaire découlant de l'acquisition de GMP et CVPS relativement à la comptabilisation d'une partie des pertes actuarielles nettes non amorties, du coût non amorti des services passés ainsi que de l'obligation transitoire non amortie.

Le coût relatif aux régimes de retraite à cotisations déterminées est comptabilisé au moment de la prestation des services par les employés de la Société, qui correspond généralement au moment où les cotisations sont versées.

L'incidence de ces pratiques liées à la réglementation des tarifs est présentée à la note 5.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre partie. Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur au moment de la constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers de la Société dans les différentes catégories établies :

Catégories	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	Trésorerie et équivalents de trésorerie Encaisse affectée Subventions à recevoir [(a)] Instruments financiers dérivés non désignés comme élément de couverture
Prêts et créances	Clients et autres débiteurs Billet à recevoir [(b)]
Actifs financiers disponibles à la vente	Fonds de placement [(a)]
Passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction	Découvert bancaire Emprunts bancaires Fournisseurs et charges à payer Distributions à payer Dette à long terme

(a) Ces instruments financiers sont présentés à la rubrique *Placements et autres* du bilan consolidé.

(b) Cet instrument financier est présenté à la rubrique *Autres éléments de l'actif à long terme* du bilan consolidé.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats dans la période au cours de laquelle ils se produisent, à l'exception des instruments financiers dérivés relatifs aux activités à tarifs réglementés, dont la contrepartie est comptabilisée à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu* dans la période au cours de laquelle ils se produisent, à l'exception des actifs financiers relatifs aux activités à tarifs réglementés, dont la contrepartie est comptabilisée à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés.

Les prêts et créances et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à la juste valeur.

La Société a réparti ses actifs et ses passifs financiers évalués à la juste valeur selon trois niveaux établis en fonction du caractère observable des données entrant dans l'évaluation. La hiérarchie de la juste valeur comprend les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 - Cette catégorie comprend les actifs et passifs évalués à la juste valeur en fonction des cours non ajustés s'appliquant à des actifs et à des passifs identiques sur des marchés actifs et accessibles à la date d'évaluation. Par marché actif pour un actif ou passif, il faut entendre un marché où des opérations sont conclues à une fréquence et à des volumes suffisants pour procurer, de manière constante, de l'information sur les cours.

- Niveau 2 - Cette catégorie comprend des évaluations établies au moyen de données directement ou indirectement observables, sauf les prix cotés inclus dans le niveau 1. Les instruments financiers de cette catégorie sont évalués au moyen de modèles ou d'autres techniques d'évaluation standards dans le secteur, techniques qui sont dérivées de données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation utilisent des données comme les prix cotés sur le marché à terme, la valeur temps, les facteurs de volatilité et les prix cotés par les courtiers qui peuvent être observés ou corroborés sur le marché pour toute la durée de l'instrument financier dérivé.

- Niveau 3 - Cette catégorie comprend des évaluations basées sur des données qui sont moins observables, qui ne sont pas disponibles ou pour lesquelles les données observables ne permettent pas d'étayer en grande partie la juste valeur des instruments financiers. En général, les évaluations de niveau 3 portent sur des opérations à longue échéance qui sont conclues sur des marchés moins actifs ou à des endroits pour lesquels il est impossible d'obtenir de l'information sur le prix, ou à l'égard desquelles aucun prix coté par les courtiers n'a de force exécutoire pour justifier une classification de niveau 2.

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financer est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour réduire ou éliminer les risques inhérents à certaines opérations et soldes identifiables qui surviennent dans le cours normal des activités. Les risques inhérents que présentent ces opérations et soldes identifiables découlent des variations des prix du gaz naturel et de l'électricité, des taux d'intérêt et des taux de change. La Société vise donc, par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à s'assurer que les variations défavorables des flux de trésorerie découlant de ces opérations et soldes soient contrebalancées par les variations des flux de trésorerie des instruments financiers dérivés. La Société ne détient ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie pour gérer l'exposition à la volatilité du prix du gaz naturel tels que des contrats d'échange à prix fixe, des contrats d'échange avec options, des colliers et des colliers à remboursement maximal. Les prix payés sont basés sur des indices et sont donc variables. Les outils utilisés permettent soit de fixer, soit de circonscrire les prix selon des balises temporelles, volumétriques et financières approuvées par la Régie dans le cadre des activités de Gaz Métro-daQ, ou par la direction dans le cas de VGS. GMP et CVPS ont recours à des contrats d'échange à prix fixe pour gérer leur risque lié à la fluctuation des prix de l'électricité permettant à ces dernières d'acheter une certaine quantité d'électricité à un prix déterminé. Les instruments financiers dérivés liés à l'énergie sont classés comme détenus à des fins de transaction et, par conséquent, ils ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Dans le cas des entreprises du secteur de la distribution d'énergie, les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au coût de l'énergie non désignés dans une relation de couverture, excluant les dérivés incorporés, sont constatées à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés, tel qu'approuvé par la Régie et par le VPSB, puisqu'elles seront remboursées ou récupérées à même les tarifs futurs de fourniture d'énergie.

La Société a également recours à des contrats de change à terme afin de gérer son exposition au risque de change lié à une portion importante des achats de gaz naturel libellés en dollars canadiens pour VGS et à des accords de crédits croisés afin de fixer le taux d'intérêt sur certains emprunts à taux variables de VGS. Ces instruments financiers dérivés ne sont pas désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture. Ainsi, les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisées à titre d'ajustement des frais ou crédits reportés, tel qu'approuvé par le VPSB.

La Société utilise des accords de crédits croisés de taux d'intérêt afin de fixer les taux d'intérêts sur une portion de ses emprunts à taux variables et applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La Société a aussi recours à des contrats de change à terme afin de gérer son exposition au risque de change lié à une portion importante des achats d'équipements en euros pour les projets éoliens des parcs 2 et 3 de la Seigneurie de Beaupré, S.E.N.C. (projets éoliens 2 et 3). Certains de ces instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture admissibles à la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

RELATIONS DE COUVERTURE

Gaz Métro a recours à la comptabilité de couverture pour les transactions qui y sont admissibles, ce qui comprend les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes. En effet, pour contrer le risque de change sur son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes, Gaz Métro désigne certaines dettes libellées en dollars américains comme élément de couverture d'une portion équivalente de son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain.

La Société documente formellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, de même que ses objectifs et sa stratégie de gestion de risque motivant ses opérations de couverture. De plus, la Société évalue l'efficacité de la couverture au moment de sa mise en place et à chaque fin de période. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque la relation de couverture n'est plus efficace ou lorsque les éléments de couverture ou couverts cessent d'exister puisqu'ils sont vendus ou liquidés ou si la Société met fin à la désignation de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument financier dérivé désigné comme couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les montants antérieurement constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats ou lorsque l'élément couvert est réglé.

Dans le cas d'une relation de couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes, la partie efficace des gains et pertes de change à la conversion des dettes désignées comme élément de couverture est incluse dans les *Autres éléments du résultat étendu* et la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les résultats. Les gains ou pertes de change latents sur couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes constatés au *Cumul des autres éléments du résultat étendu* sont reclassés aux résultats lorsque l'investissement net correspondant est réduit, soit au même moment que les gains ou pertes de change latents sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Un dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié au contrat hôte doit être séparé et classé comme instrument financier détenu à des fins de transaction. Il doit donc être comptabilisé à la juste valeur en comptabilisant les variations des justes valeurs à l'état des résultats consolidés. Les coûts de transaction afférents au dérivé incorporé doivent aussi être comptabilisés aux résultats consolidés. Aux 30 septembre 2012 et 2011, la Société n'a pas d'instrument hybride comprenant un dérivé incorporé devant être séparé du contrat hôte.

RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu correspond aux variations des capitaux propres ou de l'actif net d'une entreprise au cours d'une période découlant de certains facteurs hors du contrôle des associés et est composé du bénéfice net de la Société et des autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu font référence aux gains et aux pertes comptabilisés au résultat étendu mais exclus du bénéfice net, déduction faite des impôts. Les composantes du résultat étendu sont divulguées à l'état du résultat étendu consolidé.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction sont ajoutés ou déduits de la valeur comptable de l'instrument sous-jacent et ils sont alors amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

BÉNÉFICE NET DE BASE ET DILUÉ PAR PART

Le calcul du bénéfice net de base par part est basé sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation. Aux 30 septembre 2012 et 2011, il n'existe aucun instrument ayant un effet dilutif sur le bénéfice net de base par part de la Société.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

États financiers consolidés, participations ne donnant pas le contrôle et regroupement d'entreprises

En janvier 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié à la Partie V du Manuel, le chapitre 1582, intitulé *Regroupements d'entreprises*, le chapitre 1601, intitulé *États financiers consolidés* et le chapitre 1602, intitulé *Participations ne donnant pas le contrôle*, qui remplacent le chapitre 1581, intitulé *Regroupements d'entreprises,* et le chapitre 1600, intitulé *États financiers consolidés*.

Selon les recommandations du chapitre 1582, les acquisitions d'entreprises doivent être comptabilisées et évaluées à la juste valeur des entreprises acquises, soit à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, y compris toute participation ne donnant pas le contrôle. En outre, les coûts liés aux acquisitions d'entreprises de même que les coûts de restructuration découlant d'une acquisition doivent être comptabilisés en charges. Selon le chapitre 1602, les participations ne donnant pas le contrôle doivent être présentées comme un élément distinct des capitaux propres plutôt qu'à titre de passif et par conséquent, les participations ne donnant pas le contrôle ne sont plus comptabilisées en réduction des résultats. De plus, lorsqu'une participation ne donnant pas le contrôle présente un solde déficitaire, cette dernière n'est plus présentée à l'encontre de l'avoir attribuable aux propriétaires de la société mère et demeure un élément distinct des capitaux propres.

Ces chapitres s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels consolidés des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Conformément aux dispositions transitoires, la Société a appliqué ces chapitres prospectivement à compter du 1er octobre 2011, à l'exception des exigences de présentation touchant les participations ne donnant pas le contrôle, qui ont été appliquées rétroactivement. À la suite de l'application du chapitre 1602, la part des associés sans contrôle qui était présentée à titre d'élément du passif à long terme a été reclassée à titre d'élément de l'avoir des associés consolidé de la Société en tant que participations ne donnant pas le contrôle. De plus, le bénéfice net ainsi

que les différents éléments du résultat étendu consolidé sont maintenant répartis entre les associés de Gaz Métro et les participations ne donnant pas le contrôle.

L'adoption de ces chapitres a entraîné des modifications de présentation relativement aux participations ne donnant pas le contrôle et la constatation en charges à l'état des résultats consolidés de coûts liés à l'acquisition de CVPS de 5 950 000 $ au cours de l'exercice 2012.

Conversion des devises

Gaz Métro a retraité les soldes du *Cumul des autres éléments du résultat étendu* et du *Déficit* aux 30 septembre 2011 et 2010. Ces ajustements de deux composantes de l'*Avoir des associés consolidé* découlent de la conversion des devises d'exercices antérieurs. Ces retraitements ont eu pour effet de réduire de 15 037 000 $ le solde cumulé des pertes de change latentes sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes, inclus dans le *Cumul des autres éléments du résultat étendu*, et d'augmenter le solde du *Déficit* du même montant, aux 30 septembre 2011 et 2010.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Vacances accumulées

En juin 2012, la Régie a rendu une décision selon laquelle Gaz Métro débutera l'utilisation de la méthode de la comptabilité d'exercice plutôt que la méthode des déboursés pour la comptabilisation des coûts liés aux vacances accordées aux employés, et ce, à partir du 1er octobre 2012. Cette nouvelle méthode sera appliquée de façon prospective sans retraitement de l'exercice comparatif. Les impacts prévus de cette modification ne sont pas significatifs sur le bénéfice net consolidé de la Société. Pour plus de détails, se référer à la note 5.

Changement de référentiel comptable

Les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public au sens du Manuel sont tenues d'adopter les normes internationales d'information financière (IFRS), incluses à la Partie I du Manuel, intitulée *Normes internationales d'information financière*, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. En octobre 2010, le CNC avait modifié l'Introduction de la Partie I du Manuel afin de permettre aux entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés de reporter l'application de la Partie I à l'égard de l'adoption des IFRS jusqu'aux exercices ouverts le ou après le 1er janvier 2012. Au cours de l'exercice 2012, le CNC a modifié à nouveau l'Introduction de la Partie I afin de prolonger de deux ans cette période de report et d'ainsi, reporter aux exercices ouverts le ou après le 1er janvier 2014 la conversion aux IFRS pour les entités admissibles ayant des activités à tarifs réglementés. Le CNC a fait cette modification considérant la récente inclusion du sujet des activités à tarifs réglementés au programme de travail de l'International Accounting Standards Board (IASB), et afin d'éviter que les entités canadiennes n'ayant pas adopté les IFRS aient à effectuer deux séries de changements de conventions comptables sur une courte période de temps. Étant admissibles à ce report, et sous réserve de certaines approbations, Gaz Métro et ses associés, Gaz Métro inc. (GMi) et Valener Inc. (Valener), ont effectué ce choix et continueront donc de présenter leurs états financiers consolidés conformément à la Partie V du Manuel, intitulée *Normes comptables pré-basculement*, pour leurs exercices 2012 à 2014, inclusivement.

Au cours de l'exercice 2011, considérant l'incertitude entourant la comptabilisation des actifs et passifs réglementaires en vertu des IFRS, les associés de Gaz Métro, GMi et Valener, ont obtenu une dispense de trois ans des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) leur permettant de préparer leurs états financiers consolidés en vertu des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis) afin de répondre à leurs obligations d'information continue au Canada. L'exemption est valide pour les exercices 2013 à 2015 inclusivement. Cependant, considérant la prolongation de la période de report offerte par le CNC, les associés de Gaz Métro envisagent de ne pas se prévaloir de cette dispense des ACVM pour les exercices 2013 et 2014.

Compte tenu de l'incertitude quant à l'inclusion d'une norme définitive sur les activités à tarifs réglementés en vertu des IFRS et quant au moment de sa publication éventuelle, GMi et Valener prévoient, pour le moment, utiliser les PCGR des États-Unis pour la préparation de leurs états financiers intermédiaires et annuels consolidés pour leur exercice 2015. Gaz Métro, n'ayant aucune obligation d'information du public au sens du Manuel, adoptera la stratégie préconisée par ses associés. Étant donné le choix de l'utilisation de la période de report de trois ans accordée par le CNC, la Société n'est pas en mesure de se prononcer sur les modifications de conventions comptables qui seront requises lors du changement de référentiel comptable ainsi que sur leurs impacts. De plus, Gaz Métro continue de suivre de près les différents développements auprès de l'IASB et du CNC et modifiera sa stratégie, le cas échéant. Des informations supplémentaires seront divulguées tout au long du projet.

4. ACQUISITION ET DISPOSITIONS DE PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES ET UNE COENTREPRISE

Acquisition d'une filiale

Le 27 juin 2012, Gaz Métro, par l'entremise de sa filiale à part entière NNEEC, a procédé à l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de CVPS. L'acquisition de CVPS s'est faite pour une contrepartie nette totale en encaisse de 513 516 000 $ (500 747 000 $ US). Les coûts liés à l'acquisition, comptabilisés aux résultats consolidés, se sont élevés à 5 950 000 $ pour l'exercice 2012 et à 1 800 000 $ pour l'exercice 2011.

CVPS est la plus importante société d'électricité du Vermont et ses principales activités sont l'achat, la production, la transmission, la distribution et la vente d'électricité. De plus, CVPS détient différentes participations dans des satellites ayant des activités à tarifs réglementés, dont notamment une participation dans VYNPC. CVPS est réglementée par le VPSB et la tarification de ses activités est établie à l'aide d'une méthode fondée sur le coût de service. Les actifs et passifs de CVPS et VYNPC représentent donc respectivement des sommes déboursées et encaissées qui seront recouvrées et retournées à leur clientèle au cours des exercices futurs par l'intermédiaire du processus d'établissement des tarifs, tel qu'approuvé par leurs autorités réglementaires. Pour cette raison, dans le cadre de la répartition du prix d'achat, aucun ajustement de juste valeur n'a été comptabilisé à l'égard des actifs identifiables acquis et des passifs repris relatifs aux activités à tarifs réglementés.

L'acquisition de CVPS a permis à la Société d'acquérir indirectement une participation supplémentaire de 63,6 % dans VYNPC et d'augmenter son pourcentage de participation de 36,4 % à 100 %, lui conférant ainsi le contrôle de cette entité. Gaz Métro comptabilisait auparavant sa participation de 36,4 % dans VYNPC à la valeur de consolidation. La Société a comptabilisé cette transaction comme une acquisition par étape et consolide cette entité depuis la date d'acquisition, soit le 27 juin 2012. Puisque les activités de VYNPC sont réglementées, la juste valeur de la participation dans VYNPC détenue indirectement par Gaz Métro immédiatement avant la transaction est équivalente à sa valeur comptable et donc, aucun gain ou perte n'ont été constatés aux résultats.

La transaction a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et la Société consolide les comptes de CVPS et indirectement ceux de VYNPC, depuis le 27 juin 2012. Les résultats d'exploitation de CVPS et de VYNPC ont été inclus aux états financiers consolidés de la Société à compter de la date d'acquisition. Les revenus et le bénéfice net consolidés de Gaz Métro pour l'exercice 2012 incluent respectivement 89 970 000 $ et 1 835 000 $ relativement à CVPS et VYNPC. Certains chiffres des états financiers consolidés du trimestre terminé le 30 juin 2012 ont été reclassés dans les états financiers consolidés du présent exercice en fonction de la présentation adoptée par la Société. Ces reclassements n'ont eu aucun impact sur l'écart d'acquisition ni sur les résultats consolidés de la Société. La répartition du prix d'achat est préliminaire et demeure sous réserve de la finalisation de l'évaluation des actifs identifiables acquis et des passifs repris. La répartition du prix d'achat sera finalisée dès que la direction de la Société aura obtenu toutes les informations jugées nécessaires.

ÉLÉMENTS D'ACTIF IDENTIFIABLES ACQUIS	
Actif à court terme	
Clients et autres débiteurs	54 566 $
Stocks	9 038
Frais payés d'avance	2 996
Impôts futurs	2 641
Autres actifs à court terme	11 975
	81 216
Actif à long terme	
Propriétés, aménagements et équipements	437 617
Actifs incorporels	5 668
Frais reportés	76 834
Placements et autres	334 943
Impôts futurs	26 997
	963 275
ÉLÉMENTS DE PASSIF REPRIS	
Passif à court terme	
Fournisseurs et charges à payer	48 466
Instruments financiers dérivés	4 546
Échéances courantes de la dette à long terme	11 075
	64 087
Passif à long terme	
Dette à long terme	252 109
Crédits reportés	29 124
Impôts futurs	133 276
Autres éléments du passif à long terme	211 172
	689 768
Juste valeur de la participation dans VYNPC détenue immédiatement avant la transaction	(1 652)
ACTIF NET IDENTIFIABLE ACQUIS	271 855
CONTREPARTIE NETTE ACCORDÉE :	
Encaisse	513 516
Encaisse acquise	(8 546)
	504 970
ÉCART D'ACQUISITION (NON DÉDUCTIBLE AUX FINS DE L'IMPÔT)	233 115 $

L'encaisse de la contrepartie nette accordée comprend une somme de 19 998 000 $ qui fut déboursée au cours de l'exercice 2011 et qui était présentée à titre de frais payés d'avance jusqu'au 27 juin 2012.

Les facteurs contribuant à l'écart d'acquisition représentent principalement la possibilité de consolider la présence de la Société au Vermont, la main-d'œuvre acquise et les synergies qui en découleront.

Sur une base pro forma, si l'acquisition s'était conclue le 1er octobre 2011, les revenus et le bénéfice net de la Société se seraient établis respectivement à 2 181 705 000 $ et 138 177 000 $ pour l'exercice 2012. Cependant, l'information pro forma ne rend pas compte des synergies ou des modifications aux transactions effectuées par le passé, pas plus qu'elle n'est nécessairement représentative des résultats d'exploitation de la Société si l'acquisition s'était effectivement conclue le 1er octobre 2011, ni des résultats qui pourraient être réalisés à l'avenir.

Propriétés, aménagements et équipements
Les propriétés, aménagements et équipements acquis représentent majoritairement des installations servant à la distribution d'électricité au Vermont.

Placements et autres
Les placements et autres acquis incluent principalement des participations dans les satellites Velco et Transco totalisant 170 695 000 $ (166 450 000 $ US) ainsi qu'un fonds de placement détenu par VYNPC d'un montant de 149 524 000 $ (145 806 000 $ US), correspondant à un actif financier disponible à la vente. VYNPC utilisera les sommes cumulées dans le fonds de placement afin de régler ses obligations reliées à l'élimination de combustible nucléaire irradié.

Autres éléments du passif à long terme
Les autres éléments du passif à long terme repris incluent principalement des passifs liés aux avantages sociaux futurs de 48 783 000 $ (47 571 000 $ US) et un passif de 148 421 000 $ (144 730 000 $ US) relativement aux sommes qui devront être versées par VYNPC au Department of Energy des États-Unis (DOE) pour l'élimination de combustible nucléaire irradié. Pour plus de détails, se référer à la note 15.

Disposition d'une filiale et d'une coentreprise

Le 20 mai 2011, Gaz Métro a conclu la vente de la totalité des actions qu'elle détenait dans sa filiale 3632491 Canada Inc. pour une contrepartie totale en espèces de 4 956 000 $, nette des frais y afférents. La transaction, effective le 31 mai 2011, a généré une perte de 153 000 $. Cette filiale détenait Aqua Data Inc. (Aqua Data) qui était auparavant incluse dans le secteur des services énergétiques et autres.

Les actifs et passifs cédés d'Aqua Data se détaillent comme suit :

	2011
Actif à court terme	3 537 $
Actif à long terme (incluant un écart d'acquisition de 1 291 $)	2 768
	6 305
Passif à court terme	1 090
Passif à long terme	106
	1 196
Valeur nette de l'actif cédé	5 109
Contrepartie nette	4 956
Perte sur cession	153 $

Le 31 août 2011, une filiale de la Société a conclu la vente de la totalité des actions qu'elle détenait dans sa coentreprise MTO Télécom Inc. (MTO) pour une contrepartie totale en espèces de 37 106 000 $, nette des frais y afférents. La transaction, effective le 31 août 2011, a généré un gain de 17 514 000 $. Cette coentreprise était auparavant incluse dans le secteur des services énergétiques et autres.

La quote-part des actifs et passifs cédés associés à MTO se détaillent comme suit :

	2011
Actif à court terme	1 008 $
Actif à long terme (incluant un écart d'acquisition de 10 404 $)	20 722
	21 730
Passif à court terme	934
Passif à long terme	1 204
	2 138
Valeur nette de l'actif cédé	19 592
Contrepartie nette	37 106
Gain sur cession	17 514 $

5. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

APPROBATION DES TARIFS

La Société exerce ses activités dans divers secteurs assujettis à la réglementation selon laquelle les coûts liés à l'énergie et à la prestation des services sont recouvrés dans les tarifs facturés aux clients. Les informations qui suivent présentent les principales entreprises ayant des activités à tarifs réglementés de la Société et les incidences de la réglementation sur les traitements comptables qui en découlent.

Établissements réglementés au Québec

Distribution au Québec

Les activités de Gaz Métro-daQ sont régies par la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Les tarifs sont établis principalement en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service, qui permet à Gaz Métro-daQ de fixer ses revenus à chaque année de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir sa clientèle et à tirer un rendement de base raisonnable sur l'avoir présumé des associés affecté à cette activité. À ces éléments peut s'ajouter une bonification de rendement permettant d'améliorer la performance financière. Cette bonification découle d'un mécanisme incitatif instauré en octobre 2000, modifié par la suite et qui est venu à échéance en septembre 2012. En juin 2012, la Régie a rejeté le mécanisme incitatif proposé par la Société, applicable pour l'exercice 2013, et a indiqué que le dossier tarifaire relié à ses activités de distribution au Québec devra être traité sur la base d'un coût de service. Une nouvelle proposition de mécanisme incitatif sera déposée par la Société d'ici la fin de l'automne 2012.

Aux fins réglementaires, le coût de service inclut des dépenses présumées d'impôts exigibles (et la taxe sur le capital pour l'exercice 2011). Ces impôts et taxes présumés sont calculés comme si Gaz Métro était une société canadienne imposable, nonobstant le statut fiscal et le taux d'imposition de ses associés.

La Régie a établi que le coût moyen pondéré du capital sur la base de tarification doit être fixé en utilisant une structure de capital dite présumée. Dans cette structure, l'avoir présumé des associés est de l'ordre de 46,0 %, dont 38,5 % est rémunéré comme s'il s'agissait d'actions ordinaires et 7,5 % comme s'il s'agissait d'actions privilégiées.

Les taux de rendement de base autorisés sont établis à partir de formules approuvées par la Régie. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012, ils s'élèvent à 8,90 % sur l'avoir présumé des associés en actions ordinaires et à 5,77 % sur l'avoir présumé en actions privilégiées, comparativement à 9,09 % et à 5,60 % respectivement pour l'exercice précédent. Le dossier tarifaire de l'exercice 2012 approuvé par la Régie intègre un gain de productivité anticipé s'élevant à 14 800 000 $. Tel que le prévoit le mécanisme incitatif en vigueur, ce gain de productivité est partagé entre la Société et ses clients en proportions égales. En 2011, aucune bonification du taux de rendement de base sur l'avoir présumé des associés en actions ordinaires n'avait été autorisée malgré un gain de productivité anticipé de 6 289 000 $ puisque Gaz Métro-daQ a dû remettre en totalité ce montant à ses clients en remboursement d'une avance consentie par ces derniers dans le cadre du dossier tarifaire 2010.

Quant au service de fourniture, c'est-à-dire l'approvisionnement en gaz naturel, la *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit que le gaz naturel soit revendu par le distributeur au coût réel d'approvisionnement. Le tarif de fourniture de gaz naturel est ajusté mensuellement selon le mécanisme d'ajustement tarifaire en place.

Établissements réglementés ailleurs au Canada

TQM et Champion

TQM, détenue à 50,0 % par Gaz Métro, et Champion, propriété exclusive de Gaz Métro, concentrent leurs activités dans le transport de gaz naturel. Leurs principales activités sont réglementées par l'ONÉ, un organisme fédéral indépendant qui réglemente les aspects internationaux et interprovinciaux des secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité en ce qui a trait à la détermination des revenus, des droits, de la construction et de l'exploitation.

En novembre 2010, l'ONÉ a approuvé une entente de tarification pour TQM couvrant les années 2010 à 2012. Dans le cadre de cette entente, la tarification annuelle est calculée à l'aide d'une formule qui comprend une composante fixe et une composante de coûts entièrement récupérables auprès des clients ou remboursables à ceux-ci. Selon cette méthode, TQM est en mesure de déterminer sa structure de capital optimale pour lui permettre de refléter davantage la réalité économique et le risque d'affaires auxquels elle est exposée. Par ailleurs, TQM a maintenu une structure de capital comportant 40 % de capitaux propres au cours de l'exercice 2012.

Les tarifs de Champion sont établis en fonction d'une méthode fondée sur le coût de service qui inclut notamment un taux de rendement spécifique sur les capitaux propres ainsi que les frais d'exploitation, les impôts sur les bénéfices et l'amortissement. Champion utilise un taux de rendement sur les capitaux propres et une structure de capital équivalents à ceux approuvés par la Régie pour l'établissement des tarifs de Gaz Métro-daQ, tels que définis précédemment.

Établissements réglementés aux États-Unis

VGS, GMP, CVPS et VYNPC

VGS, GMP et CVPS sont trois filiales détenues indirectement en propriété exclusive par Gaz Métro et qui sont soumises à la réglementation du VPSB. La tarification de leurs activités est établie à l'aide d'une méthode fondée sur le coût de service. Cette méthode leur permet de fixer leurs revenus de manière à recouvrer les frais prévus afin de desservir leur clientèle et à tirer un rendement de base raisonnable sur l'avoir présumé des actionnaires. Les tarifs de base de VGS, GMP et CVPS sont approuvés annuellement par le VPSB, alors que les prix du gaz naturel et de l'électricité sont ajustés trimestriellement selon les mécanismes d'ajustement tarifaire en place.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'encadrement réglementaire de chacune de ces trois filiales pour les exercices terminés les 30 septembre 2012 et 2011.

	2012		2011	
	Avoir présumé des actionnaires	**Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire**	Avoir présumé des actionnaires	Taux de rendement autorisé sur l'avoir ordinaire
VGS	**55,00 %**	**10,25 %**	55,00 %	10,25 %
GMP	**49,30 %**	**9,93 %**	51,70 %	9,45 %
CVPS	**52,80 %**	**9,17 %**	s/o	s/o

VYNPC est une filiale détenue indirectement en propriété exclusive par Gaz Métro et qui est soumise à la réglementation de la FERC au niveau de ses tarifs et du VPSB pour tout ce qui ne touche pas les tarifs. La principale activité de VYNPC est la gestion de son fonds de placement dont les sommes serviront à régler ses obligations envers le DOE pour l'élimination de combustible nucléaire irradié. Le taux de rendement de base autorisé sur l'avoir ordinaire, qui est fixé par la FERC, se situe à 7,5 % depuis le 31 juillet 2002.

PNGTS, VELCO et TRANSCO

PNGTS, détenue indirectement à 38,3 % par Gaz Métro, exploite un gazoduc dans le Nord-Est des États-Unis. Elle est assujettie à la réglementation des tarifs par la FERC en matière de transport de gaz naturel conformément aux conditions de la *Natural Gas Act*.

Velco et Transco sont détenues indirectement à 38,8 % et 68,5 %, respectivement, par Gaz Métro. Velco exploite une ligne de transmission et agit comme gestionnaire de Transco et Transco exploite un système de transmission d'électricité. Velco et Transco sont assujetties à la réglementation de la FERC au niveau de leurs tarifs et de leur financement et à celle d'autres organismes de réglementation du Vermont pour, entre autres, la construction d'actifs reliés à la transmission d'électricité.

Le 1er avril 2008 et le 12 mai 2010, PNGTS a déposé des dossiers tarifaires à son organisme de réglementation afin de faire reconnaître une hausse de ses tarifs. Les audiences portant sur le dossier tarifaire déposé en 2008 se sont complétées en juillet 2009 et celles portant sur le dossier tarifaire déposé en 2010 se sont complétées en mai 2011. Depuis le début de l'exercice 2011, des discussions entre la FERC et PNGTS ont eu lieu, mais aucune décision finale n'a été rendue de la part de la FERC. Les décisions finales de la FERC sur ces dossiers, initialement prévues à l'automne 2010 et à la fin 2011, sont attendues d'ici la fin de l'année civile 2012.

ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

Les actifs réglementaires sont regroupés au bilan consolidé sous la rubrique *Frais reportés* alors que les passifs réglementaires sont regroupés sous la rubrique *Crédits reportés*. Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des actifs et passifs réglementaires aux 30 septembre 2012 et 2011 :

	Années prévues pour le recouvrement ou le règlement	2012	2011
FRAIS REPORTÉS			
Compte de stabilisation tarifaire relié à la température et au vent [1] (a)	2013-2018	**73 291 $**	61 400 $
Compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire [1] (a)	2013-2014	**2 743**	3 251
Frais reliés au coût de l'énergie [1] (b)	2013	**65 533**	46 560
Subventions octroyées [1] (c)	2013-2022	**108 905**	108 810
Frais reliés aux instruments financiers (d)	2013-2017	**66 873**	95 760
Frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique [1] (e)	2013-2021	**15 445**	14 380
Frais reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite (f)	Indéterminable	**84 989**	42 789
Frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis [1] (g)	2013-2032	**18 105**	12 666
Provision pour vacances (h)	2013-2017	**8 695**	8 148
Frais reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes [1] (i)	2013	**5 373**	-
Frais reliés aux impôts sur les bénéfices (j)	Indéterminable	**23 554**	-
Autres [1]	Indéterminable	**24 957**	11 527
		498 463 $	405 291 $
FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER			
Réserve reliée au Fonds en efficacité énergétique (k)		**- $**	10 218 $
CRÉDITS REPORTÉS			
Crédits reliés au Fonds en efficacité énergétique (k)	2013	**5 913 $**	- $
Crédits reliés au coût de l'énergie [2] (b)	2013	**7 761**	311
Crédits reliés aux instruments financiers (d)	2013-2017	**2 031**	30
Crédits reliés à la redevance au Fonds vert [2] (l)	2013-2018	**9 468**	8 799
Crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes [2] (i)	2013-2014	**24 122**	53 050
Coûts éventuels de retrait des propriétés, aménagements et équipements (m)	Indéterminable	**217 592**	192 108
Autres [2]	Indéterminable	**17 706**	4 983
		284 593 $	259 281 $

(1) L'amortissement des frais reportés est de 55 430 000 $ en 2012 (53 774 000 $ en 2011).
(2) L'amortissement des crédits reportés est de 37 153 000 $ en 2012 (17 683 000 $ en 2011).

(a) Dans le but de pallier les effets imprévisibles et incontrôlables de certains événements sur ses activités, Gaz Métro-daQ est autorisée par la Régie à maintenir divers comptes de stabilisation tarifaire. Les effets imprévisibles pour lesquels la Régie autorise des comptes de nivellement incluent principalement l'impact des variations de la température et du vent sur les revenus ainsi que l'impact sur les résultats des écarts d'inventaire de gaz naturel enregistrés en cours d'exercice. Les variations annuelles sont amorties de façon à être recouvrées ou remises à même les tarifs à compter du deuxième exercice subséquent sur des durées de cinq ans dans le cas de la température et du vent, et d'une année dans le cas des écarts d'inventaire.

Concernant les écarts reliés à la température et à l'intensité du vent, des montants nets de 32 876 000 $ et de 1 997 000 $ à récupérer auprès des clients ont été enregistrés aux comptes de stabilisation tarifaire durant les exercices 2012 et 2011 respectivement, à la suite d'une température beaucoup plus chaude que la normale en 2012 par rapport à une température plus près de la normale en 2011. La dépense d'amortissement relative au compte de stabilisation lié à la température et au vent s'élève à 20 985 000 $ en 2012 et à 13 572 000 $ en 2011.

Des ajustements reliés aux écarts d'inventaire totalisant 2 045 000 $ en 2012 et 880 000 $ en 2011 ont été reportés aux exercices 2014 et 2013 respectivement au lieu d'être comptabilisés immédiatement en charge à l'état des résultats consolidés sous la rubrique *Coûts directs*. La dépense d'amortissement relatif au compte de stabilisation tarifaire relié aux écarts d'inventaire s'élève à 2 553 000 $ au cours de l'exercice 2012 comparativement à 8 622 000 $ pour l'exercice 2011.

En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, les résultats des exercices 2012 et 2011 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

(b) Une description de l'incidence de la réglementation des tarifs sur le traitement comptable de ces actifs est présentée à la note 2, sous la rubrique *Stocks*. Les frais et crédits reliés au coût de l'énergie sont composés des contreparties reliées aux réévaluations des stocks et autres ajustements du coût de l'énergie distribuée nécessaires afin d'annuler les effets découlant de la vente d'énergie sur les résultats, tel que prescrit par la Régie et le VPSB. Ces montants sont par la suite remboursés ou récupérés auprès des clients sous forme d'ajustements des tarifs sur une période de 12 mois. En l'absence du traitement réglementaire applicable à cette situation, un compte à recevoir ou à payer de la part des clients aurait été enregistré au niveau du bilan consolidé en remplacement des frais ou des crédits reportés car ces coûts d'énergie sont, en vertu des lois, entièrement aux frais des clients, qui doivent ultimement payer pour les coûts engagés. Ces comptes ne représentent, en substance, que des écarts de facturation aux clients qui sont corrigés à l'intérieur d'une période subséquente de 12 mois.

(c) Les subventions octroyées sont principalement composées de sommes versées aux clients de Gaz Métro-daQ afin de convertir leurs équipements et être en mesure de conclure, par la suite, une entente de service avec Gaz Métro-daQ. Ces sommes sont reportées puis amorties sur les périodes couvertes par les ententes conclues (généralement cinq ans) ou plus longues (dix ans) lorsque les clients en question ne bénéficient pas de la flexibilité nécessaire pour migrer vers une source alternative d'énergie sans investir de façon importante. N'eût été de l'application du traitement réglementaire, les subventions octroyées auraient été comptabilisées à l'état des résultats consolidés lorsque encourues. Considérant ces différences, une charge supplémentaire de 255 000 $ en 2012 et de 414 000 $ en 2011 aurait été enregistrée et incluse dans une demande d'ajustement tarifaire.

(d) Les frais et crédits reliés aux instruments financiers correspondent aux impacts nets des réévaluations des instruments financiers dérivés des entreprises du secteur de la distribution d'énergie. Les échéances de ces instruments financiers s'échelonnent sur cinq ans. Les instruments financiers dérivés doivent être présentés au bilan consolidé et réévalués à leur juste valeur. La contrepartie de ces réévaluations, qui est actuellement incluse dans les comptes de frais et crédits reportés, devrait, en l'absence du traitement réglementaire applicable à cette situation, être enregistrée directement aux résultats. N'eût été de l'application du traitement réglementaire, la Société aurait modifié ses stratégies de couverture de façon à éviter que la variation de la juste valeur des instruments financiers reliés aux entreprises de ce secteur, qui s'élève à 30 888 000 $ et à 68 902 000 $ respectivement au cours des exercices 2012 et 2011, n'influence les résultats. Les impacts sur les résultats consolidés ne peuvent donc pas être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

(e) Gaz Métro-daQ a mis sur pied un Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) et GMP et CVPS ont développé des Fonds en efficacité énergétique (FEÉ). Le PGEÉ de Gaz Métro-daQ et les FEÉ respectifs de GMP et de CVPS visent à développer des programmes d'efficacité énergétique auxquels leurs clients peuvent participer en respectant certains critères. Gaz Métro-daQ, GMP et CVPS engagent donc des déboursés pour développer des programmes et verser des subventions aux clients qui y participent. Les frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique sont donc constitués notamment des écarts entre les déboursés réels et ceux projetés en début d'année au dossier tarifaire relativement au PGEÉ de Gaz Métro-daQ. Quant à GMP et CVPS, les frais engagés

au cours d'une année pour leur FEÉ respectif sont reportés dans l'année courante et ils sont récupérés dans les tarifs à compter de l'exercice subséquent.

Les frais reliés aux programmes d'efficacité énergétique sont constitués également des sommes relatives à l'incitatif à la performance du PGEÉ de Gaz Métro-daQ. Cet incitatif vise principalement à inciter Gaz Métro-daQ à promouvoir et à encourager l'efficacité énergétique auprès de ses clients et consiste en une bonification de rendement pour les associés. Lorsque l'objectif annuel de réduction des volumes est atteint, Gaz Métro-daQ comptabilise un revenu équivalant au montant de cet incitatif et un compte de frais reportés du même montant en contrepartie.

Ces sommes sont reportées, puis amorties à compter du deuxième exercice subséquent, en ce qui a trait à Gaz Métro-daQ, et à compter de l'exercice suivant celui où elles ont été constatées, dans le cas de GMP et CVPS. N'eût été de l'application des traitements réglementaires, les coûts auraient été constatés aux résultats lorsqu'ils auraient été encourus et l'incitatif aurait été comptabilisé à titre de revenus lorsqu'il aurait été effectivement perçu auprès des clients. Ainsi, aucune charge d'amortissement subséquente de ces frais n'aurait été enregistrée. En l'absence de ce traitement réglementaire, le bénéfice net consolidé de Gaz Métro aurait été inférieur de 1 065 000 $ pour l'exercice 2012 et de 1 598 000 $ pour l'exercice 2011.

(f) Les frais reportés reliés à la capitalisation des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont constitués des écarts cumulés entre les traitements réglementaires utilisés par Gaz Métro-daQ et les normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel et des montants découlant des acquisitions de GMP et CVPS.

Pour Gaz Métro-daQ, ces frais reportés s'élèvent à 31 402 000 $ et 33 420 000 $ respectivement aux 30 septembre 2012 et 2011. Ces frais représentent en substance les coûts que Gaz Métro-daQ s'attend à pouvoir récupérer à travers les tarifs futurs. Ces frais ne sont pas soumis à un rendement sur le capital investi ni à aucun amortissement spécifique. En l'absence de ce traitement réglementaire, les coûts enregistrés aux résultats consolidés auraient été moins élevés de 2 018 000 $ et plus élevés de 9 226 000 $ respectivement pour les exercices 2012 et 2011. Ces coûts auraient été inclus dans une demande d'ajustement tarifaire de façon à être récupérés auprès des clients, annulant ainsi l'incidence sur les résultats consolidés.

Gaz Métro comptabilise, à titre de frais reportés, une partie des soldes non amortis des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes d'avantages complémentaires de retraite de GMP et CVPS, soit les pertes actuarielles nettes non amorties, le coût non amorti des services passés ainsi que l'obligation transitoire non amortie. Ces frais reportés découlant des acquisitions de GMP et CVPS totalisent 53 587 000 $ au 30 septembre 2012 (9 369 000 $ au 30 septembre 2011). En l'absence de la comptabilité applicable aux entités assujetties à la réglementation des tarifs, ces frais reportés découlant de l'acquisition de GMP et CVPS auraient influencé l'allocation du prix d'achat des filiales. La Société n'est pas en mesure de faire une estimation raisonnable des incidences de ces pratiques sur l'allocation du prix d'achat.

(g) Les frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont liés à VGS, GMP et CVPS. Pour VGS et GMP, ces frais reportés représentent des coûts encourus pour un montant de 7 579 000 $ au 30 septembre 2012 (6 858 000 $ au 30 septembre 2011) et une estimation des coûts futurs pour un montant de 6 388 000 $ au 30 septembre 2012 (5 808 000 $ au 30 septembre 2011). Ces coûts, qui seront éventuellement déboursés par VGS et GMP, serviront à décontaminer un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. En effet, VGS et GMP, conjointement avec d'autres entreprises, ont été tenues potentiellement responsables de la pollution de ce site. Les coûts encourus et les coûts futurs estimatifs de VGS et de GMP ont été reportés et sont amortis sur une période de 10 à 20 ans. En contrepartie de l'actif réglementaire, un passif au montant de 6 388 000 $ au 30 septembre 2012 (5 808 000 $ au 30 septembre 2011) a été reconnu pour refléter les déboursés futurs estimés et présenté à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme* au bilan consolidé.

Pour CVPS, les frais reliés au démantèlement des sites aux États-Unis représentent la portion qui lui est attribuable des coûts de démantèlement de trois de ses satellites. CVPS pourra recouvrir ces sommes de ses clients dans ses tarifs futurs. Ces frais reportés s'élèvent à 4 138 000 $ au 30 septembre 2012. En contrepartie de l'actif réglementaire, un passif totalisant 2 663 000 $ a été reconnu au 30 septembre 2012 pour refléter les déboursés futurs estimés. Ce passif est présenté à la rubrique *Autres éléments du passif à long terme* au bilan consolidé et un passif de 1 475 000 $ a été reconnu au 30 septembre 2012 à la rubrique *Fournisseurs et charges à payer.*

Tel qu'approuvé par le VPSB, les frais reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis sont amortis de manière à être récupérés dans les tarifs futurs sans rendement sur le capital investi. En l'absence

de traitements réglementaires, les coûts passés auraient été enregistrés aux résultats au moment où ils auraient été encourus.

(h) Selon des traitements réglementaires, Gaz Métro-daQ constate dans ses résultats les coûts liés aux vacances accordées aux employés lorsque ceux-ci sont déboursés, conformément au mode de récupération des coûts par l'entremise des tarifs. Ces frais reportés sont donc constitués des écarts cumulés entre les coûts constatés aux résultats en vertu du traitement réglementaire et les coûts établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ces frais représentent en substance les coûts que Gaz Métro-daQ s'attend à pouvoir récupérer à travers les tarifs futurs. Ces frais ne sont pas soumis à un rendement sur le capital investi ni à aucun amortissement spécifique. En l'absence de ce traitement réglementaire, les coûts enregistrés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice n'auraient pas été significativement différents des coûts comptabilisés selon la méthode des déboursés.

À partir du 1er octobre 2012, Gaz Métro-daQ débutera l'utilisation de la méthode de la comptabilité d'exercice pour la comptabilisation de ces coûts et les frais reportés seront soumis à un rendement sur le capital investi et à un amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans. Cette modification de traitement réglementaire a été approuvée par la Régie en juin 2012. Les impacts prévus de cette modification sur les états financiers consolidés sont non significatifs.

(i) Les frais et crédits reliés aux mécanismes de partage des profits et pertes se composent de montants relatifs à Gaz Métro-daQ, VGS, GMP et CVPS. En vertu du mécanisme incitatif relié à Gaz Métro-daQ, la Régie exige que l'excédent de rendement ou le manque à gagner attribuable aux clients soit remis ou récupéré principalement sous forme d'ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. En ce qui concerne VGS, GMP et CVPS, le mécanisme de partage des profits et des pertes approuvé par le VPSB prévoit un ajustement des tarifs dans l'exercice suivant son approbation. Ces frais et crédits reportés sont enregistrés dans les exercices au cours desquels ils sont engendrés. En l'absence de ce traitement réglementaire, les profits et pertes auraient été comptabilisés aux résultats au cours des exercices durant lesquels ils se sont matérialisés, toutefois les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

(j) Les frais reliés aux impôts sur les bénéfices sont constitués principalement de sommes à récupérer à même les tarifs futurs de TQM relativement à l'écart entre la charge d'impôts sur les bénéfices calculée selon la méthode utilisée aux fins de l'établissement des tarifs et celle établie conformément aux normes définies au chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Impôts sur les bénéfices*. Au 30 septembre 2012, les frais reliés aux impôts sur les bénéfices de TQM, qui a été créé le 30 septembre 2012, tel qu'expliqué plus en détails à la note 21, est de 18 971 000 $. En l'absence de ce traitement réglementaire, les charges d'impôts sur les bénéfices auraient été comptabilisées aux résultats au cours des exercices durant lesquels elles se sont matérialisées, toutefois les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

(k) Tel que prévu au mécanisme incitatif de Gaz Métro-daQ venu à échéance en septembre 2012, un fonds dédié à la réalisation de projets en efficacité énergétique a été mis en place au bénéfice d'une partie de sa clientèle. Ce fonds a été constitué notamment par une partie des excédents de rendement attribuable aux clients. Au 30 septembre 2011, ce fonds était présenté à titre de réserve à la rubrique *Fournisseurs et charges à payer*. Selon la décision de la Régie rendue dans le cadre du renouvellement du mécanisme incitatif, cette réserve sera remboursée aux clients en 2013 principalement par une réduction des tarifs. Considérant cette décision, ce fonds est maintenant présenté à titre de crédits reliés au FEÉ de Gaz Métro-daQ à la rubrique *Crédits reportés*. En l'absence de ce traitement réglementaire, les charges encourues dans le cadre des programmes du FEÉ de Gaz Métro-daQ auraient été comptabilisées aux résultats au cours des exercices durant lesquels elles auraient été engagées, toutefois les tarifs n'auraient pas été établis de la même façon. Les impacts de ce traitement réglementaire ne peuvent donc être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

(l) Les frais reportés reliés à la redevance au Fonds vert correspondent à la différence entre le montant de redevance versé au gouvernement et celui facturé aux clients et sont composés de deux éléments. Le premier, enregistré au premier trimestre de l'exercice, est lié à la mise en place tardive des nouveaux tarifs annuels applicables. Un montant créditeur net de 1 205 000 $ a été enregistré à ce compte pour l'exercice 2012 et sera entièrement amorti au cours de l'exercice 2013 (un montant créditeur net de 1 484 000 $ en 2011, entièrement amorti en 2012) de façon à être recouvré à même les tarifs. Le deuxième élément découle de (i) la différence entre les volumes réellement distribués et les volumes projetés et de (ii) la différence entre la redevance réelle et la redevance projetée ayant servi à l'établissement du tarif. Un montant créditeur net de 1 236 000 $ a été enregistré à ce compte en 2012 et sera amorti, de façon à être recouvré à même les tarifs, à compter de l'exercice 2014 (un montant créditeur net de 5 180 000 $ en 2011 qui sera amorti à compter de l'exercice 2013), et ce, sur une période de cinq ans. L'amortissement relatif à ces deux comptes s'élève à 1 772 000 $ (créditeur) en 2012 (168 000 $ débiteur en 2011).

N'eût été de l'application du traitement réglementaire, ces écarts auraient été constatés aux résultats consolidés lorsque encourus, et aucune charge d'amortissement subséquente de ces frais n'aurait été enregistrée.

(m) En vertu de traitements réglementaires, la Société comptabilise l'estimation des coûts éventuels de retrait liés à certains propriétés, aménagements et équipements, récupérés à même les tarifs principalement par le biais des taux d'amortissement, en augmentation des crédits reportés tandis que les coûts réels de retrait sont, pour leur part, enregistrés en diminution des crédits reportés. En l'absence de ce traitement réglementaire, les résultats des exercices 2012 et 2011 auraient été affectés par l'utilisation d'une approche différente à l'établissement des tarifs dont les impacts ne peuvent être déterminés au prix d'un effort raisonnable.

6. STOCKS

	2012	2011
Gaz naturel	**99 182 $**	142 294 $
Fournitures et matériaux	**19 757**	10 255
	118 939 $	152 549 $

Aucune dépréciation ou reprise de valeur n'a été comptabilisée relativement aux stocks au cours des exercices 2012 et 2011.

7. PROPRIÉTÉS, AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

	2012			
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Projets en cours**	**Total**
Stockage	**167 598 $**	**41 553 $**	**3 165 $**	**129 210 $**
Transport	**864 596**	**584 646**	**20 572**	**300 522**
Distribution	**3 322 936**	**1 205 665**	**62 729**	**2 180 000**
Installations générales	**420 514**	**138 595**	**13 878**	**295 797**
Production	**293 278**	**132 242**	**269 903**	**430 939**
	5 068 922	**2 102 701**	**370 247**	**3 336 468**
Subventions gouvernementales	**(473 409)**	**(371 593)**	**-**	**(101 816)**
	4 595 513 $	**1 731 108 $**	**370 247 $**	**3 234 652 $**

	2011			
	Coût	Amortissement cumulé	Projets en cours	Total
Stockage	163 757 $	38 778 $	3 329 $	128 308 $
Transport	777 119	541 082	5 502	241 539
Distribution	2 866 491	1 023 475	33 968	1 876 984
Installations générales	342 339	108 232	12 354	246 461
Production	76 542	9 841	59 156	125 857
	4 226 248	1 721 408	114 309	2 619 149
Subventions gouvernementales	(463 612)	(375 720)	-	(87 892)
	3 762 636 $	1 345 688 $	114 309 $	2 531 257 $

Le coût des propriétés, aménagements et équipements non amortissables, excluant les projets en cours, aux 30 septembre 2012 et 2011 est respectivement de 95 945 000 $ et de 69 356 000 $ et représente principalement le coût du gaz coussin des sites d'entreposage et des terrains.

La Société détient des appareils qu'elle loue en vertu de contrats de location-exploitation, par l'entremise de ses participations dans des filiales et coentreprises. Ces appareils en location ont un coût et un amortissement cumulé respectivement de 87 728 000 $ et de 41 610 000 $ au 30 septembre 2012 comparativement à 77 713 000 $ et 33 392 000 $ au 30 septembre 2011. Les revenus tirés de ces contrats de location-exploitation représentent 21 248 000 $ et 19 334 000 $ pour les exercices 2012 et 2011 respectivement.

La charge d'amortissement est de 134 838 000 $ en 2012 et de 127 345 000 $ en 2011. Au cours de l'exercice 2012, la Société a réalisé et imputé à l'amortissement cumulé des pertes nettes sur aliénation de propriétés, aménagements et équipements totalisant 6 923 000 $, comparativement à 5 399 000 $ en 2011.

Au cours de l'exercice 2012, un montant d'intérêts de 5 097 000 $ a été capitalisé dans les projets en cours en lien avec des activités non réglementées (nil en 2011).

8. PLACEMENTS ET AUTRES

	Taux de participation	2012	2011
Participations dans des satellites			
PNGTS (a)	38,3 %	**75 362 $**	86 572 $
Transco (31,1 % en 2011) (b)	68,5 %	**291 231**	133 463
Velco (29,2 % en 2011) (b)	38,8 %	**9 919**	7 948
Autres		**797**	2 439
		377 309	230 422
Fonds de placement (c)		**150 557**	-
Valeur de rachat de polices d'assurance-vie (d)		**20 446**	13 033
Subventions à recevoir		**-**	924
Autres		**2 461**	2 684
		550 773 $	247 063 $

a) Le placement dans PNGTS a été donné en garantie de billets de premier rang de 135 574 000 $ (137 891 000 $ US) de cette société au 30 septembre 2012.

b) À la suite de l'acquisition de CVPS par NNEEC survenue le 27 juin 2012, les participations dans deux des satellites détenus indirectement par Gaz Métro, soit Velco et Transco, ont augmenté de 2 564 000 $ (2 500 000 $ US) et 168 131 000 $ (163 950 000 $ US), respectivement. Le niveau de participation dans Velco est passé de 29,2 % à 38,8 % et celui dans Transco de 31,1 % à 68,5 %. Velco agit à titre de gestionnaire de Transco, ce qui lui confère le pouvoir de gérer de façon durable et exclusive ses politiques stratégiques. Comme Velco peut être révoquée à titre de gestionnaire seulement avec l'accord unanime des détenteurs de parts de Transco, elle exerce un contrôle sur Transco. Compte tenu des pourcentages de détention de Gaz Métro et considérant le fait que Velco contrôle Transco, les placements détenus indirectement par Gaz Métro dans Velco et Transco correspondent à des participations dans des satellites, comptabilisées à la valeur de consolidation.

   Au cours de l'exercice 2011, la Société a investi, par l'intermédiaire de GMP, une de ses filiales américaines, un montant de 21 865 000 $ dans Transco. Malgré cette contribution, son niveau de participation a néanmoins été réduit de 32,2 % à 31,1 %, étant donné que certains partenaires de Transco, autres que GMP, ont investi de façon plus importante, augmentant ainsi leur niveau de participation dans l'entreprise. Selon l'entente entre les partenaires, les travaux de transmission répondant à un besoin spécifique de la part d'un distributeur doivent être financés par l'entreprise qui en bénéficie.

c) Les fonds de placement sont détenus par VYNPC et par CVPS et ils serviront à régler les passifs reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis et à l'élimination de combustible nucléaire irradié. Pour plus de détails quant à ces passifs, se référer à la note 15.

d) Il s'agit de polices d'assurance sur la vie de dirigeants actifs et à la retraite de VGS, GMP et CVPS.

9. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

	2012	2011
TQM	**50,0 %**	50,0 %
TQM Services Inc.	**50,0 %**	50,0 %
Société en commandite Rabaska (Rabaska)	**33,3 %**	33,3 %
CDH Solutions & Opérations Inc.	**50,0 %**	50,0 %
Groupe Intragaz (Intragaz)	**40,0 à 60,0 %**	40,0 à 60,0 %
HydroSolution, s.e.c. (HydroSolution)	**56,0 %**	56,0 %
Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3, S.E.N.C. (Parcs 2 et 3) (a)	**50,0 %**	50,0 %

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est la suivante :

	2012	2011
RÉSULTATS		
Revenus	**80 756 $**	88 319 $
Frais	**50 233**	56 419
Bénéfice net	**30 523 $**	31 900 $
BILAN		
Actif à court terme	**36 737 $**	29 193 $
Actif à long terme	**486 625**	396 608
Passif à court terme	**(24 726)**	(27 552)
Passif à long terme	**(215 955)**	(159 187)
Actif net	**282 681 $**	239 062 $
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX :		
Activités d'exploitation	**49 770 $**	48 342 $
Activités d'investissement	**(123 613)**	(11 004)
Activités de financement	**74 335**	(33 649)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**492 $**	3 689 $

(a) Le 13 juin 2011, Parcs 2 et 3 a été créée. À cette même date, Beaupré Éole S.E.N.C. (Beaupré Éole), une filiale de Gaz Métro, a transféré sa quote-part des actifs reliés aux projets éoliens situés sur les terres privées de la Seigneurie de Beaupré (projets Seigneurie) à cette coentreprise.

10. ACTIFS INCORPORELS

	2012			2011		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Développement informatique	**120 908 $**	**71 798 $**	**49 110 $**	110 354 $	73 789 $	36 565 $
Listes de clients	**13 587**	**4 375**	**9 212**	13 816	3 834	9 982
	134 495 $	**76 173 $**	**58 322 $**	124 170 $	77 623 $	46 547 $

Les actifs incorporels capitalisés ont totalisé 16 001 000 $ en 2012 et 13 869 000 $ en 2011. De ce montant, 4 232 000 $ sont associés à des actifs acquis et 11 769 000 $ sont associés à des actifs générés à l'interne en 2012 (3 168 000 $ et 10 701 000 $ respectivement en 2011). La charge d'amortissement est de 9 887 000 $ en 2012 et de 11 913 000 $ en 2011.

11. ÉCARTS D'ACQUISITION

	Distribution d'énergie	Transport de gaz naturel	Services énergétiques et autres	2012 Total
Solde au début	**80 631 $**	**7 596 $**	**14 368 $**	**102 595 $**
Écart de conversion relié aux établissements étrangers autonomes	**(14 589)**	**-**	**-**	**(14 589)**
Acquisition d'une filiale (note 4) et autres	**233 115**	**-**	**126**	**233 241**
Solde à la fin	**299 157 $**	**7 596 $**	**14 494 $**	**321 247 $**

	Distribution d'énergie	Transport de gaz naturel	Services énergétiques et autres	2011 Total
Solde au début	79 155 $	7 596 $	24 255 $	111 006 $
Écart de conversion relié aux établissements étrangers autonomes	1 476	-	-	1 476
Disposition d'une filiale et d'une coentreprise (note 4)	-	-	(11 695)	(11 695)
Augmentation d'une participation (a) et autres	-	-	1 808	1 808
Solde à la fin	80 631 $	7 596 $	14 368 $	102 595 $

(a) Le 4 novembre 2010, la Société, par l'entremise de sa filiale Société en commandite Gaz Métro Plus (Gaz Métro Plus), a augmenté sa participation dans HydroSolution.

12. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS À LONG TERME

	2012	2011
Actif au titre des prestations constituées	**28 160 $**	18 520 $
Billet à recevoir (a)	**13 990**	195
Autres	**284**	2 084
	42 434 $	20 799 $

(a) En vertu d'une entente avec Hydro-Québec Distribution, certains coûts de construction seront remboursés à Parcs 2 et 3 après le début des activités commerciales, prévu pour décembre 2013. Ce billet à recevoir ne porte pas intérêt.

13. EMPRUNTS BANCAIRES

	Montants maximums autorisés	Taux d'intérêt (d)	Échéance	**2012**	2011
GAZ MÉTRO (a), (b) (1,25 % en 2011)	50 000 $	- %	2013	**- $**	34 100 $
VGS (a), (c) (1,18 % en 2011)	37 362	1,18 %	2013	**13 753**	13 917
AUTRES	2 192	- %	2013	**-**	-
	89 554 $			**13 753 $**	48 017 $

(a) Les montants empruntés sont non garantis.

(b) Une des facilités de crédit à court terme de Gaz Métro, ayant un montant maximal autorisé de 50 000 000 $, a été annulée dans le cadre de la signature d'une nouvelle convention de crédit le 2 mars 2012. Se référer à la note 14 pour plus de détails sur la nouvelle convention de crédit.

(c) Le montant maximum autorisé en vertu des facilités de crédit à court terme de VGS représente 38 000 000 $ US. Le solde au 30 septembre 2012 est de 13 988 000 $ US (13 277 000 $ US au 30 septembre 2011).

Le 8 août 2012, VGS a contracté un accord de crédit croisé de taux d'intérêt couvrant un emprunt moyen de 6 817 000 $ (6 933 000 $ US) fixant le taux à 0,37 % pour la période du 1er octobre 2012 au 1er octobre 2013. Au cours de l'exercice 2011, VGS avait contracté un accord de crédit croisé de taux d'intérêt couvrant un emprunt moyen de 8 534 000 $ (8 142 000 $ US) et fixant le taux à 0,54 % jusqu'au 1er octobre 2012.

(d) Les facilités de crédit à court terme portent intérêt à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes de ces facilités.

Selon les conditions reliées aux différentes facilités de crédit à court terme, la Société et certaines de ses filiales et coentreprises sont soumises à des clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers ou le respect de certaines conditions en tout temps. Au 30 septembre 2012, la Société et ses filiales et coentreprises respectent toutes les conditions relatives à leurs facilités de crédit à court terme.

14. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt	Échéance	**2012**	2011
GAZ MÉTRO				
Obligations de première hypothèque (a)				
Série « D »	10,45 %	2017	**125 000 $**	125 000 $
Série « E »	9,00 %	2025	**100 000**	100 000
Série « F »	7,20 %	2028	**50 000**	50 000
Série « I »	7,05 %	2031	**125 000**	125 000
Série « I »	6,30 %	2034	**125 000**	125 000
Série « J »	5,45 %	2021	**150 000**	150 000
Série « J »	5,70 %	2036	**150 000**	150 000
Série « L »	5,40 %	2013	**150 000**	150 000
Série « L »	4,93 %	2019	**100 000**	100 000
			1 075 000	1 075 000
Billets garantis de rang supérieur (b)				
Série « A » (130 000 $ US)	3,86 %	2022	**127 816**	-
Série « B » (130 000 $ US)	5,06 %	2042	**127 816**	-
			255 632	-
Crédit à terme, garanti (0,63 % en 2011) (a), (k)	0,82 %	2017	**297 699**	119 139
Autres (1,29 % en 2011)	1,25 %	2013	**380**	380
			298 079	119 519
			1 628 711	1 194 519
NNEEC				
Billets de premier rang, non garantis				
Série « A » (50 000 $ US)	5,93 %	2017	**49 160**	52 410
Série « B » (50 000 $ US)	6,12 %	2022	**49 160**	52 410
			98 320	104 820
VGS				
Billets de premier rang, non garantis				
Série 7,62 % (10 000 $ US) (c)	7,62 %	2028	**9 832**	10 482
Série 6,44 % (10 000 $ US)	6,44 %	2036	**9 832**	10 482
Série 7,00 % (10 000 $ US)	7,00 %	2014	**9 832**	10 482
			29 496	31 446

	Taux d'intérêt	Échéance	2012	2011
GMP				
Obligations de première hypothèque (d)				
Série 6,04 % (36 000 $ US)	6,04 %	2018	**35 395**	44 024
Série 6,70 % (15 000 $ US)	6,70 %	2019	**14 748**	15 723
Série 9,64 % (9 000 $ US)	9,64 %	2020	**8 849**	9 434
Série 8,65 % (12 500 $ US)	8,65 %	2022	**12 290**	13 627
Série 6,53 % (30 000 $ US)	6,53 %	2036	**29 496**	31 446
Série 6,17 % (16 000 $ US)	6,17 %	2038	**15 731**	16 771
Série 5,98 % (15 000 $ US)	5,98 %	2019	**14 748**	15 723
Série 2010A (23 490 $ US en 2012 et 24 145 $ US en 2011)	2,60 % à 5,00 %	2013 à 2035	**23 095**	25 309
Série 2010B (5 000 $ US)	6,00 %	2035	**4 916**	5 241
Série 4,56 % - tranche A (50 000 $ US)	4,56 %	2042	**49 160**	-
Série 4,61 % - tranche B (25 000 $ US)	4,61 %	2042	**24 580**	-
			233 008	177 298
Crédit à terme, non garanti (10 000 $ US en 2012 et 34 000 $ US en 2011), (1,37 % en 2011) (e), (k)	1,62 %	2016	**9 832**	35 639
Autres (1 763 $ US en 2012 et 2 115 $ US en 2011)		2019	**1 734**	2 217
			244 574	215 154
CVPS				
Obligations de première hypothèque (f)				
Série « TT » (55 000 $ US)	5,72 %	2019	**54 076**	-
Série « OO » (17 500 $ US)	6,90 %	2024	**17 206**	-
Série « UU » (60 000 $ US)	6,83 %	2028	**58 992**	-
Série « JJ » (15 000 $ US)	8,91 %	2032	**14 748**	-
Série « WW » (40 000 $ US)	5,89 %	2041	**39 328**	-
			184 350	-
Obligations de la Vermont Economic Development Authority (VEDA) (30 000 $ US) (f)	5,00 %	2021	**29 496**	-
			213 846	-
Crédit à terme, non garanti (35 976 $ US en 2012) (g), (k)	1,49 %	2013 à 2014	**35 372**	-
Autres (1 777 $ US en 2012)	8,63 %	2015	**1 747**	-
			250 965	-
TQM				
Obligations, non garanties				
Série « K »	4,05 %	2014	**37 500**	37 500
Série « L »	4,25 %	2017	**50 000**	50 000
			87 500	87 500
Crédit à terme, non garanti (2,20 % en 2011) (h), (k)	2,22 %	2016	**26 512**	31 750
			114 012	119 250
PARCS 2 ET 3 (i)				
Prêt de construction, garanti	4,70 % et 5,45 %	2031	**70 330**	-
Crédit–relais, garanti	3,01 %	2014	**3 434**	-
			73 764	-
AUTRES				
Crédits à terme et autres (3,49 % en 2011) (j), (k)	3,69 %	2013 à 2017	**52 342**	58 418
			2 492 184	1 723 607
FRAIS DE FINANCEMENT, DÉDUCTION FAITE DE L'AMORTISSEMENT			**31 805**	8 658
			2 460 379	1 714 949
ÉCHÉANCES COURANTES			**164 616**	14 639
			2 295 763 $	1 700 310 $

VERSEMENTS DE CAPITAL

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices pour respecter les échéances et les fonds d'amortissement, exclusion faite des rachats avant échéance au gré de la Société, sont de :

2013 :	164 616 000 $	2014 :	72 288 000 $	2015 :	68 775 000 $
2016 :	55 390 000 $	2017 :	533 093 000 $		

(a) Au cours de l'exercice 2012, la Société, par l'intermédiaire de son commandité, GMi a conclu une nouvelle convention de crédit, selon laquelle le montant maximum autorisé s'élève à 600 000 000 $, en remplacement de sa convention de crédit d'un montant maximum autorisé de 400 000 000 $, qui serait venue à échéance le 21 décembre 2012. Cette nouvelle convention de crédit viendra à échéance en mars 2017.

Une partie du crédit à terme est libellée en devises américaines, soit 113 363 000 $ (115 300 000 $ US) au 30 septembre 2012 et 64 255 000 $ (61 300 000 $ US) au 30 septembre 2011.

Les obligations de première hypothèque et le crédit à terme autorisés de 600 000 000 $ sont garantis en vertu d'actes de fiducie, lesquels comportent une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de Gaz Métro situés dans la province de Québec. Les créanciers bénéficient également d'une hypothèque immobilière de premier rang sur les conduites et le réseau de gaz naturel présents et futurs de la Société.

Les obligations de première hypothèque de Gaz Métro sont remboursables au gré de Gaz Métro, par l'entremise de GMi, au plus élevé de la valeur nominale ou d'une valeur reflétant les conditions de marché, majorée des intérêts courus et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat.

Les divers actes de fiducie régissant la dette à long terme prévoient que Gaz Métro n'émettra pas de nouvelle dette à long terme si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de Gaz Métro excède 65 % et si le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est inférieur à 1,5, sur la base de ses états financiers non consolidés. Les actes de fiducie prévoient aussi que Gaz Métro ne fera aucune distribution à ses associés si, compte tenu de celle-ci, le ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi de la Société excède 75 % sur la base de ses états financiers non consolidés.

Gaz Métro et GMi, son commandité, se sont engagées conjointement et solidairement, en vertu des actes de fiducie, à ce que les intérêts de Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et des activités non reliées à l'énergie ne représentent pas plus de 10 % de l'actif total non consolidé de celle-ci, et pas plus de 5 % dans le cas des activités non reliées à l'énergie. Aux 30 septembre 2012 et 2011, les intérêts détenus par Gaz Métro dans des activités non réglementées reliées à l'énergie et des activités non reliées à l'énergie représentent respectivement 2,1 % et 2,0 % de son actif total non consolidé. De ces investissements, le pourcentage relatif à des activités non reliées à l'énergie était nul par rapport à son actif total non consolidé aux 30 septembre 2012 et 2011.

(b) Le 11 novembre 2011, GMi a conclu une convention d'achat de billets avec des investisseurs, par voie de placement privé. Le 15 mai 2012, les billets, garantis par Gaz Métro, ont été émis pour un montant en capital global de 260 000 000 $ US, soit deux séries de 130 000 000 $ US chacune. Le produit de l'émission a été prêté à Gaz Métro, à des conditions similaires à celles des billets garantis, afin de financer une portion de l'acquisition par NNEEC de la totalité des actions de CVPS.

(c) Le billet de premier rang de Série 7,62 % de VGS comprend une clause de remboursement par anticipation de 1 000 000 $ US par année commençant en 2019.

(d) Essentiellement, la totalité des actifs de GMP est assujettie au privilège de l'acte de fiducie en vertu duquel les obligations de première hypothèque ont été émises. Les obligations de première hypothèque contiennent certaines restrictions quant aux versements de dividendes par GMP. Selon les conditions les plus restrictives, approximativement 32 844 000 $ US des bénéfices non répartis sont libres de restrictions au 30 septembre 2012 comparativement à 25 292 000 $ US au 30 septembre 2011. Les obligations de première hypothèque requièrent des versements annuels dans un fonds d'amortissement.

Le 16 novembre 2011, GMP a procédé, par voie de placement privé, à l'émission d'obligations de première hypothèque Série « A » d'un montant de 50 000 000 $ US et a également conclu une convention d'achat d'obligations de première hypothèque Série « B » d'un montant de 25 000 000 $ US, dont l'émission a eu lieu le 2 avril 2012, le tout afin de financer une portion de son investissement dans son projet Kingdom Community Wind (KCW).

La Série 2010A, au montant initial de 24 765 000 $ US vient à échéance par tranche de montants variables le 1er avril de chaque année et ce, depuis l'exercice 2011.

(e) Le 23 février 2011, GMP a conclu une convention de crédit autorisant un crédit à terme de 45 000 000 $ US pouvant être augmenté jusqu'à concurrence d'un montant de 15 000 000 $ US, sous réserve de l'approbation du prêteur et dont l'échéance est le 23 février 2016.

(f) Les obligations de première hypothèque et de la VEDA sont garanties par la quasi-totalité des actifs de CVPS. Les obligations de première hypothèque sont remboursables au gré de CVPS, à une valeur reflétant les conditions de marché, majorée de l'intérêt couru et impayé jusqu'à la date fixée pour le rachat.

(g) Le maximum autorisé en vertu des facilités de crédit à terme de CVPS est de 40 000 000 $ US.

(h) Le 19 août 2011, en remplacement de sa facilité de crédit qui venait à échéance le 22 septembre 2011, TQM a conclu une convention de crédit autorisant un crédit à terme de 85 000 000 $ (42 500 000 $ représentant la quote-part de Gaz Métro) venant à échéance le 19 août 2016. Sous réserve de l'approbation du prêteur, ce crédit à terme peut être augmenté jusqu'à concurrence d'un montant de 50 000 000 $ (25 000 000 $ représentant la quote-part de Gaz Métro) et peut être prolongé d'une période d'un an à chacun des quatrième et cinquième anniversaires.

(i) Le 8 novembre 2011, Parcs 2 et 3, une coentreprise, a conclu une convention de crédit pour le financement de ses projets éoliens 2 et 3 avec un groupe de prêteurs. Avec ce financement et compte tenu des investissements totalisant 153 400 000 $ (76 700 000 $ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2012 par les associés de Parcs 2 et 3, les projets éoliens 2 et 3 sont entièrement financés. Ainsi, le montant total du financement de 723 905 000 $ (361 953 000 $ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2012, garanti par les actifs de Parcs 2 et 3, consiste en :

- un prêt de construction de deux ans comportant deux tranches totalisant 560 157 000 $ (280 079 000 $ représentant la quote-part de Gaz Métro), qui se convertira en prêt à terme amorti sur 18 ans après le début de l'exploitation commerciale prévu en décembre 2013. De ce prêt, une tranche de 260 000 000 $ (130 000 000 $ représentant la quote-part de Gaz Métro) est couverte par une garantie offerte aux prêteurs par la République fédérale d'Allemagne par l'entremise de son agence de crédit à l'exportation Euler-Hermes et porte intérêt à un taux de 4,70 %. La tranche non couverte d'un montant de 300 157 000 $ (150 079 000 $ représentant la quote-part de Gaz Métro) porte intérêt à un taux de 5,45 %. Le taux d'intérêt de cette tranche sera augmenté de 25 points de base à tous les quatre ans à compter de la date de conversion du prêt en un prêt à terme;

- un crédit de soutien de 28 750 000 $ (14 375 000 $ représentant la quote-part de Gaz Métro) afin de procurer les liquidités nécessaires à Parcs 2 et 3 dans l'éventualité où la valeur de l'euro s'apprécierait étant donné les différents paiements que doit effectuer Parcs 2 et 3 dans cette devise au cours de l'exercice 2013. Le taux de change de l'euro à la date de clôture a été établi à 1,40. Dans un scénario opposé, les autres tranches seront réduites en conséquence. Le taux d'intérêt de cette tranche sera augmenté de 25 points de base à tous les quatre ans à compter de la date de conversion du prêt en un prêt à terme;

- un crédit-relais de 51 639 000 $ (25 819 000 $ représentant la quote-part de Gaz Métro), permettant de financer certains coûts encourus pendant la construction et remboursables par Hydro-Québec TransÉnergie une fois que les activités commerciales de Parcs 2 et 3 auront débuté; et

- une facilité de lettres de crédit de 83 359 000 $ (41 680 000 $ représentant la quote-part de Gaz Métro) afin que Parcs 2 et 3 puisse satisfaire aux différentes garanties exigées par diverses contreparties. Les frais de lettres de crédit sont équivalents à la marge applicable à la tranche non couverte.

Au cours de la période de construction, et ce, jusqu'à la date de conversion des prêts, Parcs 2 et 3 doit payer uniquement les intérêts sur les montants empruntés.

À la suite de la clôture du financement des projets éoliens 2 et 3 en novembre 2011, Parcs 2 et 3 a conclu de nouveaux accords de crédits croisés avec ses prêteurs, couvrant 90 % de la valeur de la dette à taux variable servant à financer les projets éoliens 2 et 3. Le taux moyen de ces transactions se situe à environ 3,0 % et le notionnel est de 551 732 000 $ (275 866 000 $ représentant la quote-part de Gaz Métro) au 30 septembre 2012. Ces accords de crédits croisés seront réglés périodiquement jusqu'au 31 décembre 2031. Les taux présentés reflètent l'effet des accords de crédits croisés.

(j) Les autres filiales et coentreprises de Gaz Métro peuvent emprunter jusqu'à 76 578 000 $ en vertu de facilités de crédit à terme, garanties par des hypothèques de premier rang et d'autres crédits. Des accords de crédits croisés conclus par une coentreprise, pour fixer le taux d'intérêt d'une dette à taux variable, ont une valeur nominale de 37 500 000 $ (21 000 000 $ représentant la quote-part de Gaz Métro) aux 30 septembre 2012 et 2011 et s'échelonnent jusqu'en juillet 2015. Les taux présentés reflètent l'effet des accords de crédits croisés.

(k) Les crédits à terme portent intérêt à des taux fixes et à des taux variables fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel ou le taux LIBOR, majorés selon les termes des conventions de crédit.

(l) Les intérêts sur la dette à long terme totalisent respectivement 109 685 000 $ et 99 777 000 $ pour les exercices 2012 et 2011. Les frais financiers et autres comprennent l'amortissement des frais reliés au financement de 2 725 000 $ et de 1 705 000 $ pour les exercices 2012 et 2011 respectivement.

Aux 30 septembre 2012 et 2011, GMi et Gaz Métro et ses filiales et coentreprises respectent toutes les exigences auxquelles elles sont soumises en vertu des divers actes de fiducie et conventions de crédit à terme régissant la dette à long terme.

15. AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF À LONG TERME

	2012	2011
Passifs liés aux avantages sociaux futurs (a)	**128 752 $**	74 588 $
Passifs reliés à la décontamination et au démantèlement des sites aux États-Unis	**9 051**	5 808
Passif relié à l'élimination de combustible nucléaire irradié (b)	**142 335**	-
Autres	**21 463**	18 906
	301 601 $	99 302 $

(a) Les passifs liés aux avantages sociaux futurs comprennent principalement le passif au titre des prestations constituées (note 18) et les passifs relatifs à la rémunération différée de GMP et de CVPS.

(b) Ce passif représente des sommes qui devront être versées par VYNPC au DOE pour l'élimination de combustible nucléaire irradié. Des intérêts composés trimestriellement sont comptabilisés en augmentation de ce passif en fonction du taux des bons du Trésor américain, tel que prévu à l'entente avec le DOE. Ces sommes devront être payées au plus tard à la première livraison de combustible irradié au DOE, laquelle livraison demeure indéterminable étant donné que le site de dépôt fédéral pour le combustible nucléaire irradié n'est pas encore connu.

16. AVOIR DES ASSOCIÉS

AUTORISÉ

Nombre illimité de parts, chacune étant de rang égal à toute autre part et conférant les mêmes droits, privilèges et obligations.

ÉMIS ET PAYÉ

	2012	2011
Nombre de parts aux 30 septembre (en milliers de parts)	**148 671**	126 338

Le 28 septembre 2012, la Société a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 5 000 000 nouvelles parts aux associés de Gaz Métro au prix unitaire de 15,00 $ par part, pour un produit total de 75 000 000 $.

Le 28 juin 2012, la Société a procédé, par voie de placement privé, à une émission de 17 333 333 nouvelles parts aux associés de Gaz Métro au prix unitaire de 15,00 $ par part, pour un produit total de 260 000 000 $ pour financer, en partie, l'acquisition de CVPS.

Le 7 octobre 2010, la Société a procédé, par voie de placement privé, à l'émission de 5 885 816 nouvelles parts aux associés de Gaz Métro au prix unitaire de 16,99 $ par part, pour un produit net de 99 920 000 $.

17. FLUX DE TRÉSORERIE

a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :

	2012	2011
Clients et autres débiteurs	**(2 219) $**	3 244 $
Stocks	**40 461**	15 917
Frais payés d'avance	**(823)**	(21 308)
Fournisseurs et charges à payer	**(972)**	(10 829)
Impôts sur les bénéfices	**707**	8 370
	37 154 $	(4 606) $

b) Autres informations :

	2012	2011
Intérêts reçus	**7 125 $**	8 015 $
Intérêts versés	**99 196 $**	99 749 $
Impôts reçus	**4 963 $**	4 295 $
Acquisitions de propriétés, aménagements et équipements comprises dans les fournisseurs et charges à payer	**44 841 $**	44 580 $

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées qui couvrent la presque totalité des salariés. Pour les régimes à cotisations déterminées, les cotisations de l'employeur sont fondées sur les cotisations des salariés. Le coût constaté pour les régimes de retraite à cotisations déterminées et autres s'élève à 1 115 000 $ en 2012 et à 1 157 000 $ en 2011.

Pour leur part, les régimes de retraite à prestations déterminées sont des régimes capitalisés qui assurent des prestations de retraite établies selon la durée du service et le salaire des meilleures années de rémunération.

Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes, ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes de retraite capitalisés, sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Gaz Métro-daQ	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Gaz Métro Plus	31 décembre 2011	31 décembre 2012
Climatisation et Chauffage Urbains de Montréal, s.e.c. (CCUM)	31 décembre 2011	31 décembre 2012
TQM	30 septembre 2012	Sans objet
VGS	1er janvier 2012	1er janvier 2013
GMP	1er janvier 2012	1er janvier 2013
CVPS	30 septembre 2012	30 septembre 2013

La Société procure aussi des avantages complémentaires de retraite comprenant des couvertures supplémentaires de soins de santé et d'assurance-vie à la presque totalité de ses salariés, à leur conjoint et à leurs personnes à charge admissibles. Ces avantages ne sont toutefois pas capitalisés, sauf dans le cas de GMP et CVPS.

Les tableaux suivants décrivent les engagements et les coûts de la Société liés aux avantages sociaux futurs ainsi que l'impact des montants non comptabilisés de Gaz Métro-daQ. La date de mesure utilisée est le 30 juin pour Gaz Métro-daQ et Gaz Métro Plus et le 30 septembre pour CCUM, TQM, VGS, GMP et CVPS.

COMPOSANTES DE L'ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Le tableau suivant présente les composantes de l'actif (passif) au titre des prestations constituées aux 30 septembre 2012 et 2011 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des actifs (passifs) constatés au bilan consolidé.

	2012	2011	**2012**	2011
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	**Avantages complémentaires de retraite**	Avantages complémentaires de retraite
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES				
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**536 124 $**	524 298 $	**92 208 $**	95 018 $
Coût des services rendus	**17 405**	14 358	**2 767**	2 680
Intérêts débiteurs	**30 550**	28 442	**5 027**	5 171
Cotisations des salariés	**2 797**	2 659	**432**	228
Cotisations autres et transferts des employés	**2 871**	2 283	**-**	-
Prestations versées	**(28 107)**	(22 492)	**(4 001)**	(3 249)
Pertes (gains) actuariels (les)	**81 119**	(10 303)	**7 217**	(8 180)
Acquisition d'une filiale et autres (note 4)	**163 901**	-	**26 702**	-
Règlement de régimes	**-**	(4 830)	**(116)**	-
Incidence des fluctuations du taux de change	**(11 386)**	1 709	**(2 476)**	540
SOLDE À LA DATE DE MESURE	**795 274**	536 124	**127 760**	92 208
ACTIF DES RÉGIMES, À LA JUSTE VALEUR				
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**426 840**	373 066	**14 194**	14 030
Rendement réel des actifs des régimes	**31 442**	47 424	**3 951**	28
Cotisations de l'employeur	**21 369**	27 863	**3 574**	2 900
Cotisations des salariés	**2 797**	2 659	**432**	228
Cotisations autres et transferts des employés	**2 871**	2 283	**-**	-
Prestations versées	**(28 107)**	(22 492)	**(4 001)**	(3 249)
Acquisition d'une filiale et autres (note 4)	**122 544**	-	**20 122**	-
Règlement de régime	**-**	(4 830)	**(116)**	-
Incidence des fluctuations du taux de change	**(7 699)**	867	**(1 648)**	257
SOLDE À LA DATE DE MESURE	**572 057**	426 840	**36 508**	14 194
DÉFICIT DE L'ACTIF SUR LES OBLIGATIONS	**(223 217)**	(109 284)	**(91 252)**	(78 014)
Coût non amorti des services passés	**6 221**	8 353	**-**	-
Pertes actuarielles nettes non amorties	**195 266**	124 600	**17 959**	14 029
(Actif) obligation transitoire non amorti	**(11 778)**	(17 511)	**1 847**	3 693
ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE	**(33 508)**	6 158	**(71 446)**	(60 292)
Cotisations de l'employeur entre la date de mesure et la date de fin d'exercice	**11 625**	3 675	**450**	495
ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE	**(21 883)$**	9 833 $	**(70 996)$**	(59 797)$
Présenté comme suit :				
Autres éléments d'actif à long terme	**28 160 $**	18 520 $	**- $**	- $
Fournisseurs et charges à payer et Autres éléments du passif à long terme	**(50 043)**	(8 687)	**(70 996)**	(59 797)
	(21 883)$	9 833 $	**(70 996)$**	(59 797)$

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes à la date de mesure.

	2012	2011
CATÉGORIES D'ACTIFS		
Titres à revenu fixe	**42,7 %**	42,9 %
Titres de participation	**57,3 %**	57,1 %
	100,0 %	100,0 %

COMPOSANTES DU COÛT AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Le tableau suivant présente les composantes du coût au titre des prestations constituées pour les exercices 2012 et 2011 conformément aux normes définies au chapitre 3461 inclus à la Partie V du Manuel, intitulé *Avantages sociaux futurs*, ainsi qu'une conciliation des coûts (revenus) constatés et non constatés aux résultats découlant de traitements réglementaires. Pour plus de détails relativement aux traitements réglementaires, se référer à la note 5.

	2012	2011	2012	2011
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	**Avantages complémentaires de retraite**	Avantages complémentaires de retraite
Coût des services rendus	**17 405 $**	14 358 $	**2 767 $**	2 680 $
Intérêts débiteurs	**30 550**	28 442	**5 027**	5 171
Rendement réel des actifs des régimes	**(31 442)**	(47 424)	**(3 951)**	(28)
Pertes (gains) actuariels (les)	**81 119**	(10 303)	**7 217**	(8 180)
Perte sur un règlement de régimes	**-**	1 237	**71**	-
Coût avant ajustements pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	**97 632**	(13 690)	**11 131**	(357)
Écart entre le rendement prévu et le rendement réel des actifs des régimes pour la période	**1 861**	21 966	**2 590**	(976)
Écart entre le montant des (gains) pertes actuariels (les) constaté pour la période et le montant réel des (gains) pertes actuariels (les) sur l'obligation au titre des prestations constituées pour la période	**(73 857)**	21 255	**(7 015)**	9 544
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour la période et les modifications effectives des régimes pour la période	**2 359**	2 291	**-**	-
Amortissement de l'(actif) obligation transitoire	**(5 733)**	(5 741)	**2 224**	2 170
Coût au titre des prestations constituées	**22 262 $**	26 081 $	**8 930 $**	10 381 $
Ce solde se détaille comme suit :				
Coût (revenu) non constaté de Gaz Métro-daQ	**(7 634)$**	2 037 $	**5 616 $**	7 189 $
Coût constaté	**29 896**	24 044	**3 314**	3 192
	22 262 $	26 081 $	**8 930 $**	10 381 $

Le coût (revenu) non constaté de Gaz Métro-daQ correspond à l'écart entre le coût constaté aux résultats en vertu des traitements réglementaires et le coût établi par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles pour Gaz Métro-daQ. Ce coût non constaté est comptabilisé à titre de frais reportés.

Le coût constaté de Gaz Métro-daQ au titre des prestations constituées pour les régimes de retraite est de 21 517 000 $ en 2012 et de 16 799 000 $ en 2011 et pour les avantages complémentaires de retraite de 1 727 000 $ en 2012 et de 1 722 000 $ en 2011.

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2012	2011	2012	2011
	Régimes de retraite	Régimes de retraite	**Avantages complémentaires de retraite**	Avantages complémentaires de retraite
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA DATE DE MESURE				
Taux d'actualisation	**4,70 %**	5,50 %	**4,70 %**	5,50 %
Taux de croissance de la rémunération	**2,75 %**	2,50 %	**2,75 %**	2,50 %
COÛT DES PRESTATIONS POUR LES PÉRIODES DE 12 MOIS TERMINÉES À LA DATE DE MESURE				
Taux d'actualisation	**5,50 %**	5,50 %	**5,50 %**	5,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	**6,25 %**	6,75 %	**7,50 %**	7,50 %
Taux de croissance de la rémunération	**2,50 %**	2,50 %	**2,50 %**	2,50 %

Les taux de croissance présumés du coût des soins de santé utilisés aux fins de la projection des coûts de l'exercice 2013 pour certains avantages complémentaires de retraite sont de 6,4 % pour Gaz Métro-daQ, 7,5 % pour VGS et GMP et 8,0 % pour CVPS. Ces taux diminuent graduellement jusqu'à 3,0 % en 2025 pour Gaz Métro-daQ, jusqu'à 4,3 % en 2069 pour VGS et GMP et jusqu'à 5,0 % en 2020 pour CVPS, pour rester à ces niveaux par la suite. Une variation de 1 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé produirait les effets suivants :

	Augmentation de 1 %	**Diminution de 1 %**
ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE		
Effet sur le coût des services rendus et des intérêts débiteurs	1 053 $	(983) $
Effet sur les obligations au titre des prestations constituées	14 924 $	(11 648) $

PAIEMENTS EN ESPÈCES

La Société est tenue de voir à la capitalisation adéquate de ses régimes de retraite à prestations déterminées en versant des cotisations dans ces régimes, et ce, conformément aux évaluations actuarielles établies selon les hypothèses à long terme concernant notamment le rendement prévu de l'actif du régime, l'évolution future des niveaux de salaires et l'âge de départ à la retraite des employés, tel qu'exigé par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs s'élève à 33 919 000 $ en 2012 et à 27 882 000 $ en 2011. Celui-ci est constitué des cotisations de la Société à ses régimes de retraite à prestations déterminées et à ses régimes de retraite à cotisations déterminées ainsi que des sommes versées relativement aux avantages complémentaires de retraite et autres.

19. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	2012		
	Canada	États-Unis	Total
Bénéfices avant impôts sur les bénéfices	**120 615 $**	**33 960 $**	**154 575 $**
Impôts exigibles	**167**	**1 441**	**1 608**
Impôts futurs	**(206)**	**10 532**	**10 326**
Total des impôts sur les bénéfices	**(39) $**	**11 973 $**	**11 934 $**

	2011		
	Canada	États-Unis	Total
Bénéfices avant impôts sur les bénéfices	145 584 $	30 784 $	176 368 $
Impôts exigibles (recouvrés)	(2)	4 343	4 341
Impôts futurs	823	8 632	9 455
Total des impôts sur les bénéfices	821 $	12 975 $	13 796 $

RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BÉNÉFICES

Le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est différent du taux calculé en vertu de la loi fiscale canadienne. Cet écart entre les taux d'imposition prévus par la loi et le taux effectif d'impôts sur les bénéfices est expliqué dans le tableau suivant :

	2012	2011
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	**154 575 $**	176 368 $
Bénéfice provenant de sociétés en commandite dont les tarifs sont réglementés	**(110 369)**	(117 434)
Bénéfice provenant de sociétés en commandite dont les tarifs ne sont pas réglementés	**(10 961)**	(26 256)
	33 245	32 678
Taux statutaire d'impôts sur les bénéfices combiné	**27,3 %**	28,8 %
Impôts sur les bénéfices, au taux statutaire	**9 076**	9 411
Augmentation découlant des éléments suivants :		
Taux d'imposition supérieur aux États-Unis	**3 582**	3 949
Effet net des éléments non imposables et autres	**(724)**	436
Impôts sur les bénéfices	**11 934 $**	13 796 $
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices [1]	**35,9 %**	42,2 %

[1] Excluant la portion du bénéfice provenant des différentes sociétés en commandite puisque les impôts sur les bénéfices reliés à celles-ci sont comptabilisés et payés au niveau de leurs associés.

COMPOSANTES DES IMPÔTS FUTURS

Les impôts futurs sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires. Les principaux éléments constituant le montant du passif net d'impôts futurs de la Société sont les suivants :

	2012	2011
Provisions non déductibles	**24 595 $**	16 087 $
Pertes autres qu'en capital reportables	**19 487**	5 872
Frais et crédits reportés	**(28 797)**	(7 382)
Propriétés, aménagements et équipements et actifs incorporels	**(218 320)**	(83 043)
Avantages sociaux futurs	**23 787**	3 965
Participations dans des satellites	**(94 811)**	(64 937)
Autres	**969**	172
	(273 090)	(129 266)
Provision pour moins-value	**(1 815)**	(3 451)
Passif net d'impôts futurs	**(274 905) $**	(132 717) $

PRÉSENTATION AU BILAN CONSOLIDÉ

	2012	2011
Actifs d'impôts futurs :		
Court terme	**10 779 $**	- $
Long terme	**7 505**	4 477
	18 284	4 477
Passifs d'impôts futurs :		
Court terme	**-**	-
Long terme	**(293 189)**	(137 194)
	(293 189)	(137 194)
Passif net d'impôts futurs	**(274 905) $**	(132 717) $

La Société prévoit qu'elle sera en mesure d'utiliser ses pertes autres qu'en capital de 76 562 000 $ avant qu'elles ne viennent à échéance, soit entre 2026 et 2032.

Aux fins d'attribution du revenu fiscal aux associés, la Société a réclamé des allocations du coût en capital et certaines déductions relatives aux frais reportés, qui ont eu pour effet de réduire le revenu imposable au niveau des associés, reportant ainsi aux exercices futurs des impôts sur les bénéfices autrement payables par ceux-ci.

Gaz Métro, ses filiales et coentreprises constituées en sociétés en commandite ne présentent pas de dépenses d'impôts sur les bénéfices car, selon les lois en vigueur, les bénéfices sont imposables au niveau des associés. Si la Société avait constaté les impôts futurs se rapportant aux activités générées par les différentes sociétés en commandite du groupe et avait calculé ceux-ci selon la méthode du passif fiscal préconisée par le chapitre 3465 inclus à la Partie V du Manuel, le solde du passif d'impôts futurs aurait été de 93 148 000 $ au 30 septembre 2012 et de 132 615 000 $ au 30 septembre 2011.

Les mesures annoncées dans le budget fédéral 2011, sanctionnées le 15 décembre 2011, comportaient une mesure législative limitant les possibilités pour une société de reporter l'imposition du revenu gagné par l'intermédiaire d'une société de personnes. Entre autres, cette mesure obligeait les sociétés de personnes à paliers multiples à se doter de la même fin d'exercice financier. Comme la Société et ses filiales et coentreprises constituées en société en commandite correspondent à une structure de sociétés de personnes à paliers multiples, elles doivent se conformer à cette nouvelle mesure législative. Puisque certaines coentreprises de la Société voulaient maintenir leur fin d'exercice financier au 31 décembre, une réorganisation a été mise en place afin de transférer les participations détenues dans ces coentreprises à une société par actions détenue à part entière par la Société. Ce transfert a entraîné une hausse du passif net d'impôts futurs de 45 373 000 $ au 30 septembre 2012 puisque les bénéfices relatifs à ces coentreprises seront imposables au niveau de la société par actions détenue à part entière par la Société et non plus au niveau des associés de la Société. Pour plus de détails quant à ce transfert, se référer à la note 21.

20. INFORMATIONS SECTORIELLES

Les secteurs d'activité présentés sont segmentés selon la façon dont la direction organise les divers secteurs à l'intérieur de l'entreprise aux fins de la prise de décisions touchant l'exploitation et l'évaluation de la performance.

Les conventions comptables des différents secteurs sont les mêmes que celles décrites à la note 2. Les ventes et les coûts directs intersectoriels sont réalisés dans le cours normal des activités et sont mesurés à leur valeur d'échange.

2012

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel	Entreposage de gaz naturel	Services énergétiques et autres	Affaires corporatives et autres	Total
	Gaz Métro-daQ	VGS, GMP et CVPS	Total					
Revenus provenant de clients externes	1 362 150 $	447 039 $	1 809 189 $	41 193 $	27 $	57 179 $	55 $	1 907 643 $
Revenus intersectoriels	3 251	-	3 251	1 350	13 676	773	(19 050)	-
Total des revenus	1 365 401	447 039	1 812 440	42 543	13 703	57 952	(18 995)	1 907 643
Coûts directs	826 957	278 648	1 105 605	-	-	21 525	(77)	1 127 053
Coûts directs intersectoriels	14 949	-	14 949	-	-	3 155	(18 104)	-
Total des coûts directs	841 906	278 648	1 120 554	-	-	24 680	(18 181)	1 127 053
Marge bénéficiaire brute	523 495	168 391	691 886	42 543	13 703	33 272	(814)	780 590
Frais d'exploitation et d'entretien	237 335	101 892	339 227	9 950	2 824	20 027	7 004	379 032
BAIIA [a]	286 160	66 499	352 659	32 593	10 879	13 245	(7 818)	401 558
Amortissements	109 263	33 060	142 323	11 031	2 087	7 561	-	163 002
Intérêts sur la dette à long terme	66 024	31 386	97 410	6 687	2 292	2 201	1 095	109 685
Frais financiers et autres	214	1 912	2 126	804	(25)	(28)	111	2 988
Quotes-parts des bénéfices de satellites	-	(24 643)	(24 643)	(4 049)	-	-	-	(28 692)
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	-	11 343	11 343	1 828	-	-	(1 237)	11 934
Bénéfice net (perte nette)	110 659 $	13 441 $	124 100 $	16 292 $	6 525 $	3 511 $	(7 787) $	142 641 $
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(1 203) $	(1 203) $
Associés de Gaz Métro	110 659 $	13 441 $	124 100 $	16 292 $	6 525 $	3 511 $	(6 584) $	143 844 $
Participations dans des satellites	- $	301 947 $	301 947 $	75 362 $	- $	- $	- $	377 309 $
Actif	2 308 497 $	2 115 954 $	4 424 451 $	310 612 $	116 489 $	103 592 $	162 845 $	5 117 989 $
Dépenses en :								
Propriétés, aménagements et équipements	141 400 $	182 641 $	324 041 $	12 342 $	533 $	8 960 $	110 538 $	456 414 $
Frais et crédits reportés	144 119	3 152	147 271	(950)	-	(30)	-	146 291
	285 519 $	185 793 $	471 312 $	11 392 $	533 $	8 930 $	110 538 $	602 705 $

[a] Le BAIIA n'est pas une mesure définie par les PCGR du Canada. La Société le définit comme le bénéfice ou la perte avant amortissements, intérêts sur la dette à long terme, frais financiers et autres, quotes-parts des bénéfices de satellites, gain net sur disposition de participations dans des filiales et une coentreprise et impôts sur les bénéfices (recouvrés).

2011

	Distribution d'énergie			Transport de gaz naturel	Entreposage de gaz naturel	Services énergétiques et autres	Affaires corporatives et autres	Total
	Gaz Métro-daQ	VGS et GMP	Total					
Revenus provenant de clients externes	1 497 853 $	348 394 $	1 846 247 $	40 285 $	- $	76 173 $	59 $	1 962 764 $
Revenus intersectoriels	3 142	-	3 142	798	13 636	757	(18 333)	-
Total des revenus	1 500 995	348 394	1 849 389	41 083	13 636	76 930	(18 274)	1 962 764
Coûts directs	949 434	234 705	1 184 139	-	-	31 305	(135)	1 215 309
Coûts directs intersectoriels	14 299	-	14 299	-	-	3 120	(17 419)	-
Total des coûts directs	963 733	234 705	1 198 438	-	-	34 425	(17 554)	1 215 309
Marge bénéficiaire brute	537 262	113 689	650 951	41 083	13 636	42 505	(720)	747 455
Frais d'exploitation et d'entretien	232 394	56 140	288 534	8 846	3 220	23 591	6 174	330 365
BAIIA [(a)]	304 868	57 549	362 417	32 237	10 416	18 914	(6 894)	417 090
Amortissements	128 072	25 874	153 946	10 176	2 054	9 173	-	175 349
Intérêts sur la dette à long terme	67 766	17 724	85 490	7 509	2 892	2 700	2 891	101 482
Frais financiers et autres	(1 560)	5 158	3 598	689	(8)	1 580	(1 732)	4 127
Quotes-parts des bénéfices de satellites	-	(20 110)	(20 110)	(2 765)	-	-	-	(22 875)
Gain net sur disposition de participations dans des filiales et une coentreprise	-	-	-	-	-	(17 361)	-	(17 361)
Impôts sur les bénéfices (recouvrés)	-	13 763	13 763	1 110	-	1 013	(2 090)	13 796
Bénéfice net (perte nette)	110 590 $	15 140 $	125 730 $	15 518 $	5 478 $	21 809 $	(5 963) $	162 572 $
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	- $	- $	- $	- $	- $	- $	(1 405) $	(1 405) $
Associés de Gaz Métro	110 590 $	15 140 $	125 730 $	15 518 $	5 478 $	21 809 $	(4 558) $	163 977 $
Participations dans des satellites	- $	143 849 $	143 849 $	86 573 $	- $	- $	- $	230 422 $
Actif	2 300 993 $	915 525 $	3 216 518 $	305 428 $	116 992 $	100 153 $	(11 844) $	3 727 247 $
Dépenses en :								
Propriétés, aménagements et équipements	108 632 $	68 874 $	177 506 $	3 597 $	1 055 $	9 456 $	9 557 $	201 171 $
Frais et crédits reportés	101 877	6 166	108 043	4 942	-	146	-	113 131
	210 509 $	75 040 $	285 549 $	8 539 $	1 055 $	9 602 $	9 557 $	314 302 $

[(a)] Le BAIIA n'est pas une mesure définie par les PCGR du Canada. La Société le définit comme le bénéfice ou la perte avant amortissements, intérêts sur la dette à long terme, frais financiers et autres, quotes-parts des bénéfices de satellites, gain net sur disposition de participations dans des filiales et une coentreprise et impôts sur les bénéfices (recouvrés).

DONNÉES D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

	2012		2011	
	Revenus provenant de clients externes [a]	**Propriétés, aménagements et équipements et écarts d'acquisition**	Revenus provenant de clients externes [a]	Propriétés, aménagements et équipements et écarts d'acquisition
Canada	**1 460 604 $**	**2 210 636 $**	1 614 370 $	2 056 243 $
États-Unis	**447 039**	**1 345 263**	348 394	577 609
Total	**1 907 643 $**	**3 555 899 $**	1 962 764 $	2 633 852 $

[a] Les revenus provenant de clients externes sont répartis selon le pays d'origine des produits ou services.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

À la suite de l'adoption de la nouvelle mesure législative incluse au budget fédéral 2011, limitant les possibilités pour une société de reporter l'imposition du revenu gagné par l'intermédiaire d'une société de personnes, Gaz Métro a transféré, le 30 septembre 2012, les participations qu'elle détenait dans certaines coentreprises à une filiale nouvellement créée et détenue en propriété exclusive, en échange de la totalité des actions de cette nouvelle filiale et de trois billets à recevoir, d'une valeur totale de 195 722 000 $. Ces billets à recevoir portent intérêt à un taux annuel fixe de 5,66 % et viendront à échéance le 30 septembre 2042. Les actions ordinaires de la nouvelle société détenues après la transaction par Gaz Métro et les billets à recevoir sont éliminés aux fins de la préparation des états financiers consolidés. Cette transaction, qui n'est pas survenue dans le cours normal des activités de Gaz Métro, a été comptabilisée à la valeur comptable. Ce transfert a mené à la comptabilisation d'un passif d'impôts futurs de 45 373 000 $ et en contrepartie, un compte de frais reportés de 18 971 000 $ et une réduction des bénéfices non répartis de 26 402 000 $. Un compte de frais reportés a été constaté en contrepartie d'une partie du passif d'impôts futurs relativement à TQM, dont les activités sont assujetties à la réglementation des tarifs puisqu'elle pourra récupérer ces coûts à même les tarifs futurs.

Toutes les opérations entre apparentés suivantes sont réalisées dans le cours normal des activités et, sauf indication contraire, sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

Gaz Métro-daQ a engagé des frais d'entreposage de gaz naturel totalisant 22 793 000 $ en 2012 (22 726 000 $ en 2011) avec Intragaz, une de ses coentreprises détenue en partenariat avec GDF Québec Inc. La quote-part de la Société dans les revenus d'Intragaz, qui est éliminée lors de la consolidation proportionnelle, s'élève à 13 676 000 $ en 2012 (13 636 000 $ en 2011) et est présentée à titre de coûts directs à l'état des résultats consolidés.

Au cours de l'exercice 2012, Transco a fourni à GMP et CVPS des services de transmission d'électricité totalisant 6 620 000 $ (6 211 000 $ en 2011), présentés à titre de coûts directs à l'état des résultats consolidés.

Le 20 décembre 2010, à la suite de l'exercice de l'option que Valener s'est vue accorder dans le cadre de la réorganisation de Gaz Métro, Gaz Métro Éole inc. (Gaz Métro Éole) a cédé 49 % de sa participation dans Beaupré Éole. Le coût d'acquisition de la participation indirecte de Valener dans Beaupré Éole est de 3 391 000 $. À cette même date, Valener a pris en charge des garanties totalisant 2 300 000 $ représentant sa quote-part des garanties préalablement accordées par GMi, à titre de commandité de Gaz Métro, à Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec TransÉnergie, en relation avec les projets Seigneurie.

Valener a facturé à Gaz Métro un montant de 1 748 000 $ au cours de l'exercice 2012 (1 626 000 $ en 2011), dans le cadre de la convention d'administration et de soutien de gestion intervenue avec Valener, pour des frais d'administration et de soutien de gestion se rapportant uniquement à la participation de Valener dans Gaz Métro et aux questions relatives aux sociétés ouvertes.

22. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital de manière à favoriser un rendement stable et prévisible pour ses associés, en plus de favoriser une création de richesse pour ces derniers au fil des années. En matière de financement, Gaz Métro ayant comme politique de distribuer la quasi-totalité de ses bénéfices, doit se tourner vers les marchés financiers pour financer ses projets d'investissements importants à long terme.

Les activités relevant de la gestion du capital de la Société sont l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de dettes existantes, l'émission de parts, les distributions aux associés, ainsi que l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les autres variations de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La Société considère l'avoir des associés, les emprunts bancaires, les échéances courantes de la dette à long terme ainsi que la dette à long terme, nette des frais de financement, comme des éléments de sa structure du capital. Aux 30 septembre 2012 et 2011, la structure du capital consolidé de la Société s'établissait comme suit :

	2012	2011
Emprunts bancaires	**13 753 $**	48 017 $
Échéances courantes de la dette à long terme	**164 616**	14 639
Dette à long terme, nette des frais de financement	**2 295 763**	1 700 310
Total de la dette	**2 474 132**	1 762 966
Avoir des associés	**1 330 693**	1 014 500
Total du capital investi	**3 804 825 $**	2 777 466 $
Ratio de la dette par rapport au capital investi	**65,0 %**	63,5 %

La gestion du capital est effectuée de manière à atteindre les objectifs mentionnés précédemment tout en respectant les structures de capital exigées par les différents organismes de réglementation et les clauses restrictives des facilités de crédit et des actes de fiducie régissant la dette à long terme. La direction de la Société effectue un suivi de la gestion du capital en utilisant le ratio de la dette par rapport au capital investi ainsi que le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme. Le ratio de la dette par rapport au capital investi correspond au total de la dette divisé par le total du capital investi. Le total de la dette est la somme des emprunts bancaires, des échéances courantes de la dette à long terme et de la dette à long terme, nette des frais de financement. Le total du capital investi correspond à la somme du total de la dette et de l'avoir des associés. Le ratio de couverture des intérêts sur la dette à long terme est obtenu en faisant le rapport entre le total des intérêts sur la dette à long terme et le bénéfice net avant les intérêts sur la dette à long terme et les impôts sur les bénéfices.

La direction s'est aussi donné comme objectif interne de fixer le taux d'intérêt à environ 75 % de sa dette à long terme et de laisser le solde à taux variable. Au 30 septembre 2012, 84,0 % de la dette à long terme est à taux fixe, comparativement à 86,5 % au 30 septembre 2011.

Les actes de fiducie régissant la dette à long terme de la Société sont munis de clauses restrictives, telles que mentionnées à la note 14.

Aux 30 septembre 2012 et 2011, les ratios de la dette à long terme par rapport au capital investi aux termes des actes de fiducie et conventions de crédit à terme sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro se situent respectivement à 53,2 % et à 53,9 %.

Pour les exercices terminés le 30 septembre 2012 et 2011, les ratios de couverture des intérêts sur la dette à long terme, sur la base des états financiers non consolidés de Gaz Métro, sont de 2,84 fois et de 3,21 fois respectivement.

De plus, chaque entreprise de services publics réglementée de la Société maintient une structure de capital qui lui est propre et qui correspond à la structure de capital reflétée dans les tarifs payés par ses clients et autorisée par les différents organismes de réglementation. Au 30 septembre 2012, la Société, ses filiales et coentreprises respectent toutes les exigences en matière de capital auxquelles elles sont soumises en vertu de règles extérieures.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers non dérivés comptabilisés au coût après amortissement, tel que décrit à la note 2, s'établissent comme suit :

	2012		2011	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
PRÊTS ET CRÉANCES				
Clients et autres débiteurs	**194 737 $**	**194 737 $**	141 240 $	141 240 $
Billet à recevoir [(a)]	**13 990**	**13 990**	195	195
	208 727 $	**208 727 $**	141 435 $	141 435 $
PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS AUTRES QUE DE TRANSACTION				
Découvert bancaire	**10 097**	**10 097**	3 908	3 908
Emprunts bancaires	**13 753**	**13 753**	48 017	48 017
Fournisseurs et charges à payer	**295 360**	**295 360**	260 507	260 507
Distributions à payer	**40 228**	**40 228**	35 375	35 375
Dette à long terme [(b)]				
GAZ MÉTRO	**1 628 711**	**1 963 983**	1 194 519	1 463 397
NNEEC	**98 320**	**114 009**	104 820	119 484
VGS	**29 496**	**35 483**	31 446	36 652
GMP	**244 574**	**302 088**	215 154	259 922
CVPS	**250 965**	**330 912**	-	-
TQM	**114 012**	**119 223**	119 250	123 984
PARCS 2 ET 3	**73 764**	**73 764**	-	-
AUTRES	**52 342**	**52 342**	58 418	58 628
	2 492 184 $	**2 991 804 $**	1 723 607 $	2 062 067 $
Total	**2 851 622 $**	**3 351 242 $**	2 071 414 $	2 409 874 $

[(a)] Cet instrument financier est présenté à la rubrique *Autres éléments d'actif à long terme* du bilan consolidé.

[(b)] Dette à long terme avant frais de financement, déduction faite de l'amortissement.

Les justes valeurs correspondent à l'estimation de la Société du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Il s'agit d'estimations établies à un moment précis qui peuvent être modifiées au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée ou parce que leurs modalités sont comparables à celles du marché actuel pour des éléments similaires.

La juste valeur de la dette à long terme, incluant les échéances courantes, est fondée sur les cours du marché à la clôture de l'exercice pour les mêmes instruments ou des instruments semblables, lorsqu'ils sont disponibles, ou lorsque ces renseignements ne sont pas disponibles, sur les flux de trésorerie futurs actualisés en vertu des taux d'intérêt dont Gaz Métro et ses filiales et coentreprises pourraient se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Au cours de l'exercice 2012, Gaz Métro a désigné, comme élément de couverture de son investissement net dans des établissements étrangers autonomes ayant comme monnaie fonctionnelle le dollar américain, les deux séries de billets émis le 15 mai 2012 (260 000 000 $ US) ainsi qu'une portion de ses crédits à terme libellés en dollars américains. Au 30 septembre 2012, la valeur comptable de ces passifs financiers désignés comme élément de couverture totalise 368 995 000 $ (375 300 000 $ US). La comptabilité de couverture a été appliquée par la Société à ces désignations. La partie efficace de la quote-part attribuable aux associés de Gaz Métro des gains de change latents sur couverture de l'investissement net dans les établissements étrangers autonomes s'élève à 10 963 000 $ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012 et est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu.*

La répartition des instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur entre les trois niveaux, tel que décrit à la note 2, s'établit comme suit :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2012 Total
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**47 583 $**	**- $**	**- $**	**47 583 $**
Encaisse affectée	**7 475**	**-**	**-**	**7 475**
	55 058 $	**- $**	**- $**	**55 058 $**
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE				
Fonds de placement [a]	**102 610 $**	**47 947 $**	**- $**	**150 557 $**

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2011 Total
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 387 $	- $	- $	36 387 $
Encaisse affectée	10 131	-	-	10 131
Subventions à recevoir [a]	-	924	-	924
	46 518 $	924 $	- $	47 442 $

[a] Ces instruments financiers sont présentés à la rubrique *Placements et autres* du bilan consolidé.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés reflète généralement les montants estimatifs que la Société recevrait au règlement de contrats favorables ou serait tenue de payer afin de mettre fin aux contrats défavorables à la date du bilan. Cette juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Société utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. Une prime de risque est ajoutée au taux d'intérêt sans risque lors de l'estimation de la juste valeur pour tenir compte du risque de crédit propre à la Société ainsi que du risque de crédit de chaque contrepartie.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

	Modèle d'évaluation	Taux d'intérêt sans risque	Volatilité implicite des prix	Prix à terme
Accords de crédits croisés	[a]	1,49 %	S/O	S/O
Contrats de change à terme	[a]	1,27 %	S/O	S/O
Instruments liés au gaz naturel :				
Contrats d'échange à prix fixe	[a]	1,29 %	S/O	2,34 $/GJ à 3,64 $/GJ
Contrats d'échange avec options	Black-Scholes	1,30 %	33 % à 39 %	2,85 $/GJ à 3,17 $/GJ
Colliers	Black-Scholes	1,29 %	21 % à 39 %	2,34 $/GJ à 3,92 $/GJ
Colliers à remboursement maximal	Black-Scholes	1,18 %	32 % à 39 %	2,34 $/GJ à 3,25 $/GJ
Instruments liés à l'électricité :				
Entente 9701	Black-Scholes	0,19 %	20 % à 29 %	65,55 $ US/MWh à 67,05 $ US/MWh
Contrats d'échange à prix fixe	[a]	0,05 %	S/O	29,01 $ US/MWh à 58,10 $ US/MWh

[a] La juste valeur de ces instruments financiers dérivés a été calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés en fonction des hypothèses indiquées dans ce tableau.

Les valeurs nominales, les justes valeurs et les échéances des différentes catégories d'instruments financiers dérivés se présentent comme suit :

	2012		
	Valeur nominale	Juste valeur	Échéance
Accords de crédits croisés (a)	303 683 $	(19 170) $	2013-2032
Contrats de change à terme (b)	152 014 $	(629) $	2013-2014
Instruments financiers dérivés liés au gaz naturel : (en milliers de gigajoules)			
Contrats d'échange à prix fixe	25 772	(27 714) $	2013-2014
Contrats d'échange avec options	7 240	(18 761)	2013
Colliers	48 230	(8 542)	2013-2016
Colliers à remboursement maximal	2 748	(4 615)	2013-2014
Instruments financiers dérivés liés à l'électricité : (en milliers de mégawattheures)			
Entente 9701 (d)	158	(4 410)	2016
Contrats d'échange à prix fixe	259	(1 437)	2013
		(65 479) $	
Total		(85 278) $	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		2 133 $	
Actif à long terme		685	
Passif à court terme		(51 988)	
Passif à long terme		(36 108)	
Total		(85 278) $	

	2011		
	Valeur nominale	Juste valeur	Échéance
Accords de crédits croisés (a)	280 191 $	(33 527)$	2012-2015
Contrats de change à terme (b)	41 027 $	(2 335)$	2012-2013
Ventes à terme d'obligations (c)	248 895 $	(24 804)$	2012
Instruments financiers dérivés liés au gaz naturel : (en milliers de gigajoules)			
Contrats d'échange à prix fixe	37 064	(20 512)$	2012-2014
Contrats d'échange avec options	15 965	(35 352)	2012-2013
Colliers	14 050	(1 625)	2012-2015
Colliers à remboursement maximal	17 295	(26 476)	2012-2014
Instruments financiers dérivés liés à l'électricité : (en milliers de mégawattheures)			
Entente 9701 (d)	210	(8 476)	2016
Contrats d'échange à prix fixe	65	(952)	2012
		(93 393)$	
Total		(154 059)$	
Portion présentée à titre de :			
Actif à court terme		20 $	
Actif à long terme		135	
Passif à court terme		(126 332)	
Passif à long terme		(27 882)	
Total		(154 059)$	

(a) Ces instruments financiers dérivés sensibles aux taux d'intérêt permettent de fixer le taux d'intérêt de certains emprunts et dettes à taux variables (notes 13(c) et 14(i) et (j)). Gaz Métro applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur certains de ces instruments financiers dérivés dont la juste valeur défavorable s'établit à 19 159 000 $ au 30 septembre 2012 (33 524 000 $ au 30 septembre 2011).

Au cours de l'exercice 2011, Beaupré Éole a conclu des transactions d'accords de crédits croisés de taux d'intérêt afin de fixer une proportion importante de sa quote-part du financement devant être mis en place au niveau de Parcs 2 et 3 au cours de cet exercice, de façon à réduire le risque associé aux potentielles fluctuations des taux d'intérêt une fois le financement mis en place. Le taux moyen de ces transactions se situe à environ 4,25 % et représente le taux de base du programme de financement anticipé par la direction et non son coût total de financement comprenant aussi une marge négociée auprès des prêteurs. À la suite de la clôture du financement des projets éoliens 2 et 3 en novembre 2011, les accords de crédits croisés de taux d'intérêt conclus par Beaupré Éole ont tous été défaits et réglés au comptant pour un montant total de 34 328 000 $.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie a été appliquée par la Société à ces contrats d'accords de crédits croisés de taux d'intérêt. La partie efficace de la quote-part attribuable aux associés de Gaz Métro des variations négatives des accords de crédits croisés que Beaupré Éole a réglés en novembre 2011, s'élève à 16 344 000 $ au 30 septembre 2012 (15 721 000 $ au 30 septembre 2011) et est comptabilisée dans le *Cumul des autres éléments du résultat étendu*. De ce montant, 623 000 $ de variation négative ont été comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu* pour l'exercice 2012. Le collatéral, d'un montant de 9 887 000 $, qui avait été versé par Gaz Métro au 30 septembre 2011 pour sa quote-part des variations négatives dues à la réévaluation à la valeur de marché de ces accords de crédits croisés, a également été remboursé en totalité en novembre 2011.

(b) Gaz Métro applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur certains de ces instruments financiers dérivés dont la juste valeur défavorable s'établit à 1 242 000 $ au 30 septembre 2012 (nil au 30 septembre 2011).

(c) Au cours de l'exercice 2011, Gaz Métro a conclu des contrats de ventes à terme d'obligations par lesquels elle a fixé le taux sous-jacent d'une émission de dette prévue en dollars américains de façon à réduire le risque associé aux potentielles fluctuations des taux d'intérêt jusqu'à la conclusion du financement servant en partie à l'acquisition des actions de CVPS. Le taux moyen de ces transactions se situe à environ 3,10 %. Ce taux moyen

représente le taux de base et non le taux final de la dette, lequel comprend aussi une marge négociée auprès des investisseurs. Gaz Métro a désigné, à titre de couverture de flux de trésorerie, les ventes à terme d'obligations. Dans la foulée du financement complété en novembre 2011 en vue de l'émission ultérieure de billets, Gaz Métro a réglé, pour un montant net de 15 667 000 $ (15 426 000 $ US), la totalité de ces contrats de ventes à terme d'obligations.

La partie efficace des variations défavorables cumulées de ces contrats de ventes à terme d'obligations, que Gaz Métro a réglés en novembre 2011, s'élève à 15 667 000 $ au 30 septembre 2012 (24 804 000 $ au 30 septembre 2011) et est comptabilisée dans le *Cumul des autres éléments du résultat étendu*. De ce montant, 9 137 000 $ de variations favorables des contrats de ventes à terme d'obligations sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu* pour l'exercice 2012.

(d) L'entente 9701 entre GMP et Hydro-Québec Distribution, qui expire en 2016, comporte une option permettant à cette dernière d'acheter une certaine quantité d'électricité à un prix prédéterminé.

ÉCHÉANCE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

	2013	2014	2015	2016	2017	Exercices subséquents	Total
Juste valeur	(49 854) $	(20 756) $	(6 419) $	(2 975) $	(2 234) $	(3 040) $	(85 278) $

Au 30 septembre 2012, la Société ne prévoit pas résilier l'un ou l'autre des instruments financiers dérivés avant leur échéance.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Aux 30 septembre 2012 et 2011, la juste valeur de tous les instruments financiers dérivés est évaluée selon le niveau 2, tel que décrit à la note 2.

24. GESTION DES RISQUES RELIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité. Les stratégies, politiques et contrôles en place sont conçus pour assurer que les risques assumés par Gaz Métro et les autres risques connexes sont conformes aux exigences réglementaires, aux objectifs de la Société et à sa tolérance aux risques. Les risques sont gérés à l'intérieur des limites établies par le conseil d'administration de GMi et mises en application par la haute direction.

RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché englobent plusieurs catégories de risques. La variation des facteurs de risque tels que les taux de change, les taux d'intérêt et les prix du gaz naturel et de l'électricité a une incidence sur la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Risque de change

Une partie du bénéfice net de Gaz Métro provenant des secteurs de la distribution d'énergie et du transport de gaz naturel est générée en dollars américains. Le bénéfice net consolidé de Gaz Métro est donc influencé par la fluctuation de cette devise par rapport au dollar canadien. Pour l'exercice terminé le 30 septembre 2012, une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait eu un impact de 1 100 000 $ sur le bénéfice net consolidé et de 25 900 000 $ sur le résultat étendu consolidé de la Société. VGS utilise également des contrats de change à terme pour gérer une portion importante des achats de gaz naturel libellés en dollars canadiens. Cet élément n'a pas été considéré dans l'analyse de sensibilité puisque toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans un compte de frais reportés, tel qu'approuvé par le VPSB.

Gaz Métro est également exposée à la fluctuation de l'euro relativement aux achats d'équipements pour les projets éoliens 2 et 3. Afin de contrer ce risque de change, des contrats de change à terme et des contrats de change à terme à prix d'exercice moyen et à taux moyen (« average strike forwards » et « average rate forwards ») ont été conclus, couvrant ainsi la presque totalité de l'exposition au risque de change.

Compte tenu que sa monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, Gaz Métro est aussi exposée au risque de change sur son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes qui ont comme monnaie fonctionnelle le dollar américain. Pour contrer ce risque de change, Gaz Métro désigne notamment certaines de ses dettes libellées en dollars américains comme élément de couverture d'une portion équivalente de son investissement net dans ses établissements étrangers autonomes.

Risque lié aux taux d'intérêt

Gaz Métro est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt. La Société gère principalement ce risque par une politique interne de fixation des taux d'intérêt qui lui permet de maintenir une portion importante de sa dette à long terme à taux fixe.

La Société est par contre exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts bancaires et sur la portion de sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux variables. Une filiale et une coentreprise de la Société ont recours à des accords de crédit croisés de taux d'intérêt afin de fixer les taux d'intérêt sur une portion des emprunts à taux variables. Gaz Métro étant une entreprise à tarifs réglementés, une portion importante des fluctuations liées aux taux d'intérêt variables est comptabilisée à titre de frais reportés afin d'être reflétée dans les tarifs futurs. Pour plus de détails, se référer à la note 5. En supposant une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt variables, le bénéfice net consolidé de Gaz Métro aurait diminué d'environ 3 400 000 $ pour l'exercice 2012. Cet impact provenant des emprunts bancaires et de la dette à long terme portant intérêt à taux variables n'inclut pas l'impact provenant de la dette liée aux activités à tarifs réglementés.

Risque lié au coût de l'énergie

La Société utilise des instruments financiers dérivés liés au gaz naturel et à l'électricité afin de gérer l'exposition de la clientèle à la volatilité des prix du gaz naturel et de l'électricité. De plus, toutes les fluctuations des prix de l'énergie, incluant les gains et les pertes sur les instruments financiers dérivés, sont comptabilisées à titre de frais ou de crédits reportés afin d'être reflétées dans les tarifs futurs, en vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et du VPSB. Au Québec, le gaz naturel doit être vendu aux clients au prix coûtant. Au Vermont, VGS, GMP et CVPS bénéficient d'un mécanisme d'ajustement qui permet de minimiser les risques liés aux fluctuations des prix du gaz naturel et de l'électricité.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit pour la Société représente le risque qu'un client, avec qui la Société ou l'une de ses filiales ou coentreprises effectue des opérations courantes de ventes de produits et services ou une contrepartie aux instruments financiers, ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte une perte financière pour la Société. Le risque de crédit maximal lié aux contreparties correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'actif du bilan consolidé de la Société.

L'analyse chronologique des comptes clients consolidés de la Société est présentée ci-dessous :

	2012	2011
Moins de 30 jours	**156 821 $**	118 827 $
30 à 60 jours	**7 853**	3 692
61 à 90 jours	**2 390**	1 153
Plus de 90 jours	**7 191**	5 945
	174 255	129 617
Moins : provision pour créances douteuses	**(8 290)**	(4 934)
	165 965 $	124 683 $

La concentration de crédit liée aux comptes clients est plutôt limitée en raison de la diversité et du grand nombre de clients. Le risque de crédit lié aux comptes clients est atténué par l'utilisation de divers moyens, incluant les dépôts de garanties obtenus des clients dans les circonstances permises par les organismes de réglementation. Au 30 septembre 2012, la Société détient des dépôts de 35 181 000 $ fournis en garantie par des clients, comparativement à 35 233 000 $ au 30 septembre 2011.

Il existe une concentration du risque de crédit lié aux contreparties aux instruments financiers dérivés puisque celles-ci font partie de la même industrie, soit le secteur financier. Ce risque est atténué par l'utilisation de techniques de gestion du risque de crédit visant à établir et à surveiller la solvabilité d'une contrepartie, la conclusion d'ententes avec plusieurs contreparties, l'établissement de limites de risque, le contrôle des risques en regard de ces limites,

l'établissement d'accords de soutien au crédit et l'obtention de garanties financières lorsque les circonstances le justifient. Le service de trésorerie de la Société surveille et gère assidûment la concentration du risque de crédit lié aux contreparties aux instruments financiers dérivés.

Au 30 septembre 2012, la majorité des contreparties avec lesquelles la Société transige possèdent une notation de crédit élevée et au moins égale à celle de Gaz Métro, et sont toutes des sociétés importantes qui satisfont aux normes d'évaluation de crédit de la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements financiers à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en établissant des prévisions de flux de trésorerie afin de déterminer ses besoins en financement et en s'assurant qu'elle dispose des liquidités et des facilités de crédit suffisantes pour combler ces besoins et pour respecter ses engagements à leur échéance. Un amalgame de facilités de crédit engagées et à demande ainsi que l'accès aux marchés des capitaux, directement par Gaz Métro ou par certaines de ses filiales ou coentreprises ou par l'entremise de GMi ou de Valener, permettent de répondre à ces besoins. Cependant, toute réduction importante de la capacité de Gaz Métro ou de certaines de ses filiales ou coentreprises ou de celles de GMi ou de Valener d'accéder aux marchés des capitaux, ou toute hausse importante de leur coût de financement, en raison notamment de toute détérioration importante de la conjoncture économique, de l'état général des marchés financiers, de la perception négative sur les marchés financiers de la situation ou des perspectives financières ou d'une révision à la baisse significative de leurs notations de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière ou le bénéfice net consolidé de Gaz Métro.

Le tableau suivant présente les versements de capital et d'intérêts requis pour les passifs financiers autres que des instruments financiers dérivés au 30 septembre 2012. Les échéances contractuelles des instruments financiers dérivés sont présentées à la note 23.

	2013	2014	2015	2016	2017	Exercices subséquents	Total
Découvert bancaire	10 097 $	- $	- $	- $	- $	- $	10 097 $
Emprunts bancaires	13 753	-	-	-	-	-	13 753
Fournisseurs et charges à payer	295 360	-	-	-	-	-	295 360
Distributions à payer	40 228	-	-	-	-	-	40 228
Obligations de première hypothèque	157 054	7 074	7 094	7 118	132 133	1 181 885	1 492 358
Obligations de la VEDA	-	-	-	-	-	29 496	29 496
Obligations non garanties	-	37 500	-	-	50 000	-	87 500
Billets garantis de rang supérieur	-	-	-	-	-	255 632	255 632
Billets de premier rang, non garantis	-	9 832	-	-	49 160	68 824	127 816
Prêts de construction, garantis	-	1 837	2 631	2 959	3 212	59 691	70 330
Crédits à terme et autres	7 562	16 045	59 050	45 313	298 588	2 494	429 052
	524 054	72 288	68 775	55 390	533 093	1 598 022	2 851 622
Intérêts	123 826	114 281	111 991	111 565	104 602	1 094 366	1 660 631
Total	647 880 $	186 569 $	180 766 $	166 955 $	637 695 $	2 692 388 $	4 512 253 $

Il est à noter que les intérêts sont présentés selon leur échéance contractuelle et selon les taux en vigueur au 30 septembre 2012. Puisque les montants empruntés pourraient varier considérablement selon les besoins cycliques de la Société, les intérêts sur les emprunts futurs n'ont pas été considérés.

25. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT

Dans le cours normal des affaires, la Société s'est engagée dans des contrats d'approvisionnement en fourniture d'énergie (gaz naturel et électricité) ainsi qu'en transport et en entreposage de gaz naturel pour des périodes allant jusqu'en 2039. Pour la majorité de ces contrats, les prix sont établis en fonction du marché ou des tarifs approuvés

périodiquement par les organismes de réglementation en place. Les coûts relatifs à ces contrats seront récupérés auprès des clients dans les exercices correspondants.

Au 30 septembre 2012, l'échéancier des engagements contractuels reliés aux différents types d'approvisionnement, dont la durée est supérieure à un an, se présente comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	Exercices subséquents	Total
Fourniture d'énergie	274 300 $	238 379 $	215 959 $	171 393 $	149 067 $	2 762 532 $	3 811 630 $
Transport	311 473	109 630	83 903	53 154	50 867	140 480	749 507
Entreposage	20 859	13 797	12 920	3 696	1 847	-	53 119
Total	606 632 $	361 806 $	312 782 $	228 243 $	201 781 $	2 903 012 $	4 614 256 $

Les engagements contractuels sont présentés selon les prix et taux en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats à prix fixe.

Parmi ses engagements reliés à l'approvisionnement en électricité, GMP, CVPS et certains autres distributeurs d'électricité au Vermont ont conclu une entente commune avec Hydro-Québec, échéant en octobre 2015. Ce contrat d'approvisionnement inclut une clause de responsabilité conjointe et solidaire entre les divers distributeurs d'électricité. Ainsi, si certains partenaires au contrat n'étaient plus en mesure d'honorer leur engagement de volumes, les autres partenaires au contrat, dont GMP et CVPS, auraient la responsabilité d'acheter la quantité d'électricité du partenaire en défaut. GMP et CVPS estiment que si tous les autres partenaires au contrat n'avaient pas acheté, en date du 30 septembre 2012, et ce, jusqu'à la fin du contrat, les volumes auxquels ils s'étaient engagés, leurs obligations totales auraient été d'environ 432 731 000 $ (440 125 000 $ US). Compte tenu de la nature de cette garantie, GMP et CVPS ne peuvent estimer le montant du paiement éventuel qu'elles pourraient être tenues de payer et Gaz Métro n'a donc pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de cette garantie.

AUTRES ENGAGEMENTS

(a) Projets éoliens

Projets éoliens 2 et 3

Dans le cadre des projets éoliens 2 et 3 d'une puissance installée de 272 mégawatts, deux contrats d'approvisionnement en électricité, d'une durée de 20 ans à compter de la date du début des livraisons d'électricité, prévue le 1er décembre 2013, ont été conclus entre Hydro-Québec Distribution, Gaz Métro Éole, une filiale à part entière de Gaz Métro, et Boralex inc., le 25 juin 2008. Une portion de ces contrats prévoit une indexation annuelle, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC). Ces contrats ont subséquemment été approuvés par la Régie le 17 octobre 2008. Ces deux contrats ont été transférés à Parcs 2 et 3 au cours de l'exercice 2011.

En mai 2011, Parcs 2 et 3 a conclu un contrat pour la construction des routes, des plateformes de grutage et du réseau électrique des projets éoliens 2 et 3. Les déboursés, en vertu de ce contrat, se font selon le degré d'avancement des travaux. Au 30 septembre 2012, la quote-part de Beaupré Éole dans les engagements de Parcs 2 et 3 en vertu de ce contrat est de 7 261 000 $.

En juin 2011, Parcs 2 et 3 a conclu un contrat de construction et d'installation d'éoliennes sur les terres privées du Séminaire de Québec. Les déboursés se font selon le degré d'avancement des travaux. Advenant la résiliation de ce contrat par Parcs 2 et 3, celle-ci devrait, en plus des coûts des travaux déjà exécutés, rembourser à l'entrepreneur la perte de profits non réalisés sur les travaux non exécutés. Au 30 septembre 2012, la quote-part de Beaupré Éole dans les engagements de Parcs 2 et 3 en vertu de ce contrat est de 180 114 000 $, soit 77 122 000 € et 82 586 000 $ (nets des coûts de construction remboursables par Hydro-Québec Distribution de 8 582 000 $).

En août 2011, Parcs 2 et 3 a conclu un contrat pour la construction du poste de transformation des projets éoliens 2 et 3. Les déboursés se font selon le degré d'avancement des travaux. Au 30 septembre 2012, la quote-part de Beaupré Éole dans les engagements de Parcs 2 et 3 en vertu de ce contrat est de 2 090 000 $ (nets des coûts de construction remboursables par Hydro-Québec Distribution de 2 448 000 $).

En août 2011, Parcs 2 et 3 a conclu deux contrats d'entretien des éoliennes d'une durée de 15 ans qui seront en vigueur à compter de la date du début des livraisons d'électricité, prévue le 1er décembre 2013. Ces contrats ont une option de résiliation, au gré de Parcs 2 et 3, après sept ans. Les déboursés reliés aux contrats seront effectués à compter de la deuxième année suivant la date du début des livraisons d'électricité et dépendent, entre autres, du

niveau d'électricité que produiront les éoliennes. Au 30 septembre 2012, la quote-part de Beaupré Éole dans les engagements de Parcs 2 et 3 en vertu de ces contrats est de 24 400 000 $ pour les sept premières années des contrats (85 000 000 $ pour les 15 années des contrats).

Projet éolien 4
En novembre 2010, Beaupré Éole et une filiale à part entière de Boralex inc. (consortium) ont fait l'acquisition des droits et du contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 20 ans, à compter de la date de début des livraisons d'électricité, relatifs à un projet d'une puissance installée de 69 mégawatts, cédé par Kruger Inc. au consortium avec le consentement d'Hydro-Québec. Au cours de l'exercice 2012, les droits de Beaupré Éole sur ce contrat ont été transférés à Beaupré Éole 4, une filiale détenue indirectement à 51 % par Gaz Métro et 49 % par Valener.

(b) Autres

GMP a reçu l'approbation du VPSB pour la construction et l'exploitation du projet KCW, un projet d'énergie éolienne de 63 mégawatts situé à Lowell, au Vermont, dont la mise en service est prévue en décembre 2012. Il est prévu que 55 mégawatts d'électricité produite par ces éoliennes seront incorporés à l'approvisionnement de GMP et 8 mégawatts seront vendus à Vermont Electric Cooperative, Inc. en vertu d'un contrat à long terme. GMP a des engagements totalisant 11 346 000 $ (11 540 000 $ US) pour la construction de ce projet.

Dans le cadre de son projet visant à assurer les approvisionnements sur l'île de Montréal et la Rive-Sud, Gaz Métro-daQ s'est engagée, en janvier 2011, à acheter et à mettre en service quatre conduites appartenant à Pétromont inc. situées entre Varennes et Montréal-Est. Gaz Métro-daQ s'est engagée auprès de Pétromont inc. à verser 6 000 000 $ pour l'achat de ses conduites. L'offre d'achat est conditionnelle à ce que Gaz Métro-daQ se déclare satisfaite des résultats obtenus dans le cadre de sa vérification diligente qui devrait être complétée d'ici la fin de l'automne 2012.

CONTRATS DE LOCATION

La Société, ses filiales et ses coentreprises se sont engagées dans des contrats de location-exploitation pour les locaux commerciaux et autres actifs utilisés dans le cours normal de leurs activités. Les versements minimaux annuels exigibles en vertu de ces contrats pour les cinq prochains exercices s'échelonnent comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Contrats de location	4 657 $	4 108 $	3 418 $	2 218 $	1 119 $	15 520 $

GARANTIES

À la suite de la clôture du financement des projets éoliens 2 et 3, certaines garanties émises en faveur d'Hydro-Québec Distribution et d'Hydro-Québec TransÉnergie sur la facilité de crédit de GMi, sous forme de lettres de crédit, ont été annulées et remplacées par des garanties, sous forme de lettres de crédit, émises par les prêteurs de Parcs 2 et 3. Ainsi, des lettres de crédit préalablement émises sur la facilité de crédit de GMi totalisant 6 091 000 $ ont été annulées au cours de l'exercice 2012. De plus, à la suite de ce transfert et en vertu des contrats d'approvisionnement en électricité des projets éoliens 2 et 3, Parcs 2 et 3 a émis, au cours de l'exercice 2012, de nouvelles garanties en faveur d'Hydro-Québec TransÉnergie et Hydro-Québec Distribution pour un montant total de 55 825 000 $ sous forme de lettres de crédit. Au 30 septembre 2012, la quote-part de Beaupré Éole dans les lettres de crédit émises par les prêteurs de Parcs 2 et 3 s'établissait à 27 913 000 $.

En vertu des contrats d'approvisionnement en électricité et de raccordement relatifs au projet éolien 4, GMi a émis, au cours de l'exercice 2012, trois nouvelles garanties, sous forme de lettres de crédit, totalisant 463 000 $, à Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec TransÉnergie. Ultérieurement, GMi pourrait être tenue de fournir des garanties supplémentaires pour le projet éolien 4 selon l'avancement des travaux liés aux contrats. Il est prévu que dès que le financement du projet éolien 4 aura été mis en place, ces garanties seront fournies par les prêteurs de l'entité qui détiendra le projet éolien 4 et GMi n'aura donc plus à les fournir directement.

Gaz Métro, par l'entremise de son commandité GMi, a émis des lettres de crédit d'un montant de 35 669 000 $ afin de garantir une portion des avantages sociaux futurs de Gaz Métro-daQ. Advenant le non renouvellement des lettres de crédit, des solutions de rechange devraient être envisagées afin de garantir les engagements de Gaz Métro à l'égard de ces avantages sociaux futurs.

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et GMi, en tant que commandité, peuvent fournir des cautionnements de soumission et des cautionnements d'exécution. La Société et GMi peuvent aussi fournir ce genre

de garanties au nom des filiales et coentreprises de Gaz Métro. En général, la Société et GMi seraient responsables uniquement du montant des cautionnements de soumission si elles ou les filiales ou coentreprises de Gaz Métro n'effectuaient pas le travail une fois l'offre de soumission attribuée. Dans le cas des cautionnements d'exécution, la Société et GMi seraient aussi responsables des montants garantis si elles ou les filiales ou coentreprises de Gaz Métro étaient en défaut d'exécution de leurs engagements. Au 30 septembre 2012, le montant de ces garanties fournies par la Société et GMi est non significatif. La Société et GMi estiment qu'elles et les filiales et coentreprises de Gaz Métro se conforment à toutes ces garanties et que l'obligation totale qui pourrait être assumée en relation avec celles-ci n'aurait pas d'effet significatif sur les résultats consolidés de la Société ou sur sa situation financière. De plus, la Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces garanties.

La Société et certaines de ses filiales et coentreprises se sont engagées à accorder certaines garanties collatérales, en vertu de certaines ententes reliées à des instruments financiers dérivés qui permettent de circonscrire le prix du gaz naturel ou de l'électricité, les taux d'intérêt ou le taux de change, lorsque la juste valeur desdits instruments devient négative pour Gaz Métro et dépasse une certaine limite préalablement fixée. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces garanties.

26. ÉVENTUALITÉS

LITIGES

a) La Société fait l'objet de réclamations et de poursuites dans le cours normal de ses activités, y compris en matière d'environnement. De l'avis de la direction, ces réclamations et ces poursuites font, pour la plupart, l'objet d'une couverture d'assurance adéquate, et le dénouement de ces réclamations et poursuites ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la Société.

b) VGS et GMP, filiales de NNEEC, conjointement avec d'autres entreprises, ont été identifiées comme étant potentiellement responsables de la pollution d'un terrain sur lequel était située une usine de gaz manufacturé ayant cessé ses activités en 1966. Un protocole de règlement a été signé en 1999 entre l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) et les entreprises impliquées, comportant un plan d'action pour réhabiliter le site et un mode de partage des coûts. Ce plan d'action a été entériné par le VPSB en 2001 et s'est avéré efficace dans l'ensemble, sauf pour une petite partie du territoire contaminé, pour lequel un nouveau plan d'action est présentement en voie d'approbation par l'EPA. Les coûts encourus jusqu'à maintenant par VGS et GMP ont fait l'objet d'ententes avec le VPSB selon lesquelles ces sommes sont récupérées à même les tarifs sur une période de 10 à 20 ans. Si les déboursés futurs excèdent les provisions déjà enregistrées aux livres, de nouvelles demandes de récupération à même les tarifs seront déposées auprès du VPSB. De l'opinion de la direction, les coûts qui pourraient résulter de ce protocole de règlement ne seraient pas significatifs pour la Société.

27. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Disposition d'une coentreprise
Le 27 novembre 2012, une filiale de la Société a conclu la vente de la totalité des parts qu'elle détenait dans sa coentreprise HydroSolution pour une contrepartie totale de 44 240 000 $, nette des frais y afférents. La transaction, exécutoire le 27 novembre 2012, a généré un gain de 14 600 000 $. Cette coentreprise était auparavant incluse dans le secteur des services énergétiques et autres.

Déclaration d'une distribution
Le 27 novembre 2012, le conseil d'administration de GMi, agissant à titre de commandité de Gaz Métro, a déclaré une distribution trimestrielle de 41 628 000 $, payable le 3 janvier 2013, à ses associés.

Fusion de GMP et CVPS
Le 1er octobre 2012, par voie de fusion, CVPS a regroupé ses activités avec celles de GMP pour ne former qu'une seule entité, qui a conservé le nom de GMP. À la suite de cette fusion, les obligations de première hypothèque de CVPS ont été échangées contre de nouvelles obligations émises en vertu de l'acte de fiducie des obligations de première hypothèque de GMP. Les nouvelles obligations ont les mêmes valeurs nominales, échéances, modalités de remboursement et taux d'intérêt que les anciennes obligations de CVPS. L'acte de fiducie des obligations de première hypothèque de GMP a été modifié afin d'exiger le maintien d'un ratio de la dette à long terme par rapport au capital investi n'excédant pas 65 %. De plus, le 1er octobre 2012, les facilités de crédit de GMP et CVPS ont été annulées et les sommes à payer ont été remboursées à l'aide d'une nouvelle facilité de crédit, signée par GMP fusionnée. Cette nouvelle facilité de crédit autorise un crédit à terme de 70 000 000 $ US, pouvant être augmenté jusqu'à concurrence d'un montant additionnel de 15 000 000 $ US, sous réserve de l'approbation du prêteur, et viendra à échéance le 30 septembre 2016.

28. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent présentés à des fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.